

SOIXANTIÈME ANNIVERSAIRE

L'UNION DES ASSOCIATIONS  
INTERNATIONALES

1910-1970

Passé, Présent, Avenir



Publication UAI  
N° 213

Prix : 20 F.B.

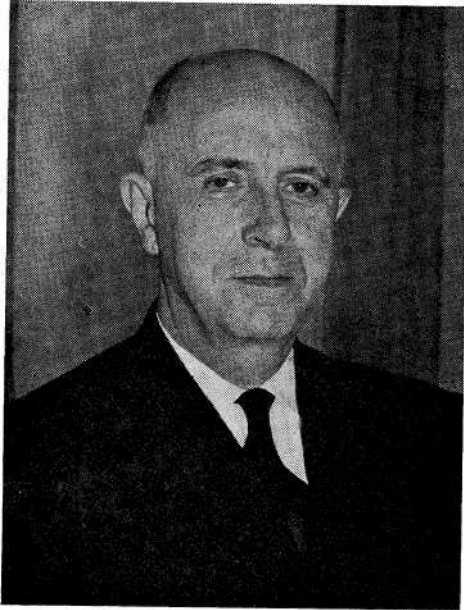
ement

N° 16

pr servir à l'étude des relations internationales non-gouvernementales  
Union des associations internationales — Bruxelles 1970

60<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE  
DE LA FONDATION  
EN BELGIQUE DE L'U.A.I.  
(Union des associations internationales)

Extrait de la revue internationale  
SYNTHÈSES, n° 288, juin 1970, Bruxelles - Paris



Pierre HARMEL,  
Ministre des Affaires  
Etrangères de Belgique.

nternationale, à laquelle va se joindre désormais la fonction transnationale; rassemblement des connaissances et diffusion de données chaque jour plus nécessaires aux services publics et aux entreprises privées.

L'Organisation des Nations Unies a agréé la compétence unique de l'Union des Associations Internationales en lui confiant officiellement la charge d'être un centre de documentation et d'information couvrant l'ensemble de l'organisation internationale. L'Annuaire des organisations internationales, le «Year-book», est ainsi devenu, parmi les nombreuses publications de l'Union, une sorte de bible de référence qui fait autorité dans le monde entier.

Mais compétence et autorité obligent. Ainsi l'entend l'Union des Associations Internationales en nous annonçant l'expansion de ses activités grâce aux nouvelles techniques de l'ordinateur.

C'est dans cette perspective d'un brillant avenir que je suis heureux d'exprimer ici le vœu de la Belgique que l'Union des Associations Internationales demeure longtemps encore son hôte et le souci du gouvernement de l'aider autant que possible dans la poursuite de ses travaux et l'accomplissement de ses projets.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Harmel.' with a stylized, cursive script.

J'apporte volontiers l'hommage du gouvernement belge à l'Union des Associations Internationales pour son soixantième anniversaire.

La Belgique s'honore d'avoir vu naître chez elle, au premier congrès mondial des associations internationales en 1910, une institution de portée universelle dont les œuvres ont préludé à l'organisation de la société internationale. L'initiative de la coopération internationale était alors le fait de quelques hommes de beaucoup de foi qui ont devancé et entraîné les Etats.

La nouvelle diplomatie institutionnelle a couronné les efforts de ces précurseurs, sans arrêter pour cela l'élan des organisations non gouvernementales dont nous voyons aujourd'hui se déployer tout l'éventail d'activités innombrables.

Mais notre monde de plus en plus complexe dans sa solidarité serait en péril de grande confusion s'il était sans moyens d'orientation, de liaison, de contacts.

C'est précisément à ce besoin de cohésion et de connexion qu'a répondu l'Union des Associations Internationales dont la mission propre est à la fois : appréhension universelle des relations humaines; étude et impulsion de la fonction



U THANT,  
Secrétaire Général  
de l'Organisation  
des Nations Unies

Autour de chaque activité humaine, autour de chaque intérêt professionnel, scientifique, social ou culturel, s'organisent des associations internationales. Cette extension des intérêts de l'homme à l'échelle universelle est une des plus belles pages de notre époque. Connaissance est source de compréhension et de tolérance. L'œuvre d'appui des associations internationales aux objectifs de la Charte des Nations Unies ne saurait être sous-estimée et je tiens ici à leur rendre un chaleureux hommage.

L'U.A.I. a décidé de donner à ses travaux d'information, d'étude et de contacts l'ampleur et la diffusion que permettent aujourd'hui les moyens de la technique moderne et qu'exigent l'intensification et l'importance grandissante des relations internationales.

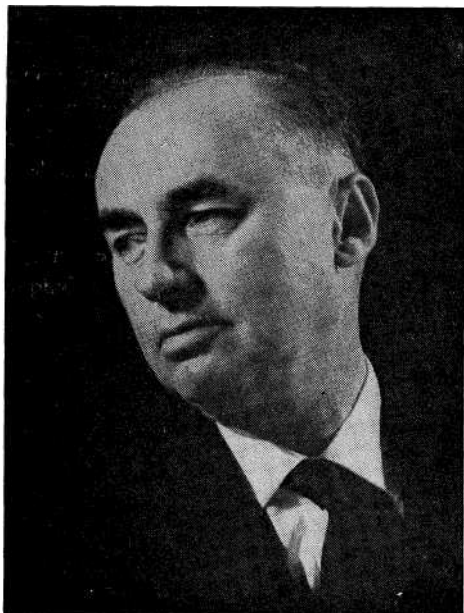
Au seuil de cette nouvelle étape de votre association, je forme les meilleurs vœux pour l'accomplissement de l'importante tâche que vous vous êtes assignée.

La fondation de l'Union des Associations Internationales, au Congrès Mondial de Bruxelles en 1910, évoque le temps des pionniers de la coopération internationale, quand l'initiative privée traçait hardiment la voie de l'organisation universelle des nations.

Depuis lors, la Charte de San Francisco a associé les organisations non gouvernementales à l'œuvre des Etats en autorisant le Conseil Economique et Social à les consulter pour les questions relevant de sa compétence.

C'est dans cet esprit que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, répondant au vœu du Conseil Economique et Social, coopère avec l'U.A.I. dans l'élaboration continue de son important répertoire des organisations internationales. Cet «Annuaire», dont nous apprécions vivement l'utilité et la qualité, est devenu le livre de référence par excellence dont la consultation est particulièrement précieuse pour tous ceux qui participent à la vie internationale tant publique que privée.

Le réseau des relations internationales s'intensifie d'année en année, grâce aux progrès incessants des transports et des communications et à leur accès grandissant à toutes les couches de la société.



René MAHEU,  
Directeur Général  
de l'UNESCO.

Je souhaite vivement que cette collaboration s'intensifie encore et, au nom de l'Unesco comme en mon nom personnel, j'adresse à l'Union des Associations Internationales mes vœux les plus chaleureux pour la poursuite de ses activités au service de la paix et de la coopération intellectuelle internationale.

RM

Au moment où l'Union des Associations Internationales célèbre le sixième anniversaire de sa fondation, l'Unesco est heureuse de s'associer à l'hommage qui lui est rendu.

L'Union, en effet, a joué un rôle de pionnier en matière de coopération internationale, comprenant très vite que celle-ci, plus que toute autre entreprise, exigeait un effort de synthèse et de coordination. Grâce à ses services de documentation, à ses recherches, à ses publications, l'Union établit un lien des plus utiles entre de nombreuses organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, et leur fournit ces instruments de travail précieux que sont *l'Annuaire des organisations internationales* et le *Calendrier annuel des congrès internationaux*.

Il est en outre plusieurs domaines spécialisés dans lesquels l'Unesco tient à exprimer à l'Union sa gratitude particulière. Je veux parler de la collaboration féconde qui s'est instaurée entre les deux institutions en ce qui concerne la terminologie scientifique, la diffusion de la documentation scientifique et la recherche de la paix.

Vicomte  
Paul VAN ZEELAND,  
Ministre d'Etat,  
Ancien Président de l'U.A.I.

A l'ensemble des documents consacrés au 60<sup>e</sup> anniversaire de l'Union des Associations Internationales, je voudrais ajouter un double témoignage.

Ayant suivi d'assez près depuis 1949 les activités de l'U.A.I., comme Président de son Comité de direction pendant quelque temps, puis comme membre, et aussi en tant que Président de la Fédération des Associations internationales établies en Belgique, j'ai pu me rendre compte du réel souci des dirigeants et du Secrétariat de l'U.A.I. d'effectuer un travail efficace et constructif, entièrement au service du développement de la coopération internationale et tout particulièrement des relations internationales non gouvernementales.

D'autre part, mes nombreuses années de participation à la vie politique internationale et aux activités de multiples institutions intergouvernementales et non gouvernementales n'ont fait qu'accroître ma conviction au sujet de l'importance du rôle des deux secteurs, public et privé, de l'insuffisance de leurs relations mutuelles et de la nécessité d'un plein emploi de tous les organismes existants.

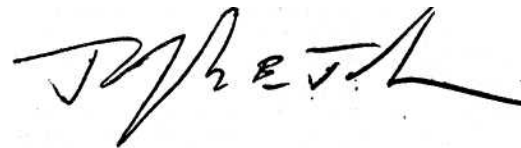
Dès lors, je forme les vœux les plus sincères pour la poursuite et le développement des travaux de l'Union des Associations Internationales.



Joseph E. JOHNSON,  
Président,  
Carnegie Endowment for  
International Peace.

C'est avec plaisir que je présente mes félicitations à l'Union des Associations Internationales, à l'occasion de son 60<sup>e</sup> anniversaire. Le Fonds Carnegie est heureux de pouvoir faire état de ses anciennes relations avec l'Union, ainsi que d'une coopération permanente. Dans un certain sens, nos deux organisations trouvent leur origine dans la Conférence de la Paix de La Haye, et elles furent fondées la même année. Même avant 1910, lorsque l'Union fut établie dans sa forme actuelle, André Carnegie porta un vif intérêt à la création du Bureau Central des Associations Internationales comme il était constitué à l'époque, et le premier Annuaire du Fonds donne un compte rendu enthousiaste des projets du Bureau; il révèle en outre que le Bureau fut parmi les premiers bénéficiaires de la Fondation.

Depuis cette époque héroïque, l'Union n'a fait que croître et prospérer, particulièrement sous la direction éclairée de son Secrétaire-Général actuel, M. Georges Speeckaert. Pour ne citer qu'une de ses intéressantes publications, l'Annuaire des Organisations Internationales est devenu un outil de référence indispensable à quiconque s'intéresse aux affaires internationales. Plus récemment, l'U.A.I. a prouvé qu'elle était prête à affronter les problèmes de l'avenir en entreprenant un vaste programme d'informatique par ordinateur. La Fondation Carnegie poursuit les mêmes objectifs que l'Union, qui consistent à favoriser la compréhension et la coopération internationale. Nous la félicitons pour les résultats obtenus et lui souhaitons bonne chance pour ses entreprises futures.



## LA PLACE DE L'UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES DANS L'ÉTUDE DES RELATIONS INTERNATIONALES

par le Professeur F.A. CASADIO,

*Directeur de la Società Italiana per VOrganizzazione Internazionale, Président de VU.A.I.*

Au cours des dix dernières années, les recherches dans le domaine des relations internationales ont montré une profonde transformation — dans leur intensité ainsi que dans leurs directions et dans leurs méthodes de travail. Cette transformation étant encore en train de se produire, seules des interprétations sommaires pourraient être formulées.

A notre avis la transformation de la recherche dans le domaine des relations internationales prend son origine au niveau de la *formation* aux carrières internationales. Cette mutation, selon nous, ne dérive pas, ou ne dépend pas, dans une mesure majeure, d'une évolution interne dans le domaine des recherches. C'est donc il y a une dizaine d'années qu'apparût de toute évidence la nécessité de réformer intégralement le schéma utilisé pour la formation aux carrières diplomatiques, de concentrer l'attention sur la formation à la fonction publique internationale, d'adapter la compétence des fonctionnaires de l'administration de l'Etat à des tâches toujours plus étendues de genre ou de portée internationales.

En même temps, trois autres facteurs, encore plus que par le passé, interviennent dans la même direction : les décisions prises par des institutions privées, notamment des institutions à buts économiques, qui s'inscrivent nécessairement dans une dimension internationale deviennent plus nombreuses, les moyens d'information publique voient augmenter la quantité des nouvelles venant de l'extérieur, susceptibles d'intéresser l'opinion publique, ou encore les nouvelles internes qui doivent être interprétées dans un contexte international; le nombre des centres de relations internationales, notamment les Etats et les organisations internationales augmentent en chiffre absolu.

Qu'il s'agisse de milieux liés professionnellement aux relations internationales, comme le milieu diplomatique, ou que l'on se réfère à des milieux liés aux relations internationales d'une manière plus indirecte, une «*crise de compétences*» se dessine aussi sous forme aiguë.

L'université, à de rares exceptions près, ne réagit pas avec l'élasticité voulue à la demande massive de «*compétence*» en matière de relations internationales. Un phénomène intéressant d'adaptation des structures disponibles a cependant lieu, qui se manifeste sous trois aspects différents : dans les universités, on reconnaît que la *fonction de renseignement* doit en tous cas être proportionnellement intégrée, ou élargie, par une *fonction de recherche*; les instituts de recherche dans le domaine des relations internationales sont sollicités d'assumer des tâches de formation, ne fût-ce que sectorielles ou hautement spécialisées; surtout, la recherche dans le domaine des relations internationales est poussée

à s'acheminer sur des nouvelles voies. La crise des universités, dans presque la totalité des pays du monde, crée une atmosphère positive de stimulation, malgré les difficultés qu'elle suscite sur le plan pratique.

Avec une très grande approximation, l'on peut donc dire que la formation aux relations internationales devient possible seulement pour les institutions qui font aussi, et surtout, de la recherche. Mais la recherche en matière de relations internationales se trouve à son tour placée en face de la nécessité d'une profonde révision. Il n'est pas toujours arrivé que les instituts de relations internationales aient compris pleinement les transformations que la matière qui était dans leurs mains subissait malgré tout. Parfois, il s'agissait de domaines trop restreints pour dévoiler le saut de qualité qui s'était cependant produit. D'autres fois, on a même pu croire qu'il ne s'agissait que d'un développement naturel des recherches précédentes et implicites en elles. En partie tout ceci peut bien être vrai.

Toutefois, les recherches dans le domaine des relations internationales ont dû faire face à trois problèmes majeurs d'adaptation. Le premier, fondamental, n'a pas encore été entièrement résolu. Il s'agit de remplacer un système de pensée qui considère comme international tout ce qui est *extérieur* à l'Etat, par un système pour lequel est international tout ce qui est *interne* à la communauté internationale. En ceci, plus que dans d'autres aspects, réside le grand effort de révision conceptuelle de la «*philosophie*» des relations internationales. Les droits de l'homme sont un aspect de la vie intérieure de la communauté, internationale, et non plus une zone d'intérêt soustraite à l'Etat. Les organisations internationales non gouvernementales, les sociétés transnationales, les autres formes de coopération multinationale existent, du point de vue conceptuel, indépendamment des Etats et de l'espace qui leur est fait par ceux-ci, car ils sont des phénomènes de la vie interne de la communauté internationale aussi «*légitimes*» que les Etats eux-mêmes. L'accession à l'indépendance des territoires dépendants, en tant que fait et en tant que valeur, se place comme mode d'être intérieur de la communauté internationale.

Deux autres obstacles ont dû être surmontés dans le domaine des recherches en relations internationales. Ils se rapportent essentiellement à des questions de méthode. Plusieurs nouveaux sujets, ou des sujets anciens d'une ampleur relativement nouvelle, ne pourraient plus être étudiés dans le cadre d'une seule «*discipline*» mais devraient être étudiés avec des méthodes et par des instruments interdisciplinaires. Dans certains cas, ces méthodes paraissent tout à fait innovatrices et de nombreuses universités ont rencontré des difficultés sérieuses sur le plan pratique de l'organisation de la recherche à un niveau autre que celui de la doctrine. De plus, de nombreux sujets pourraient être étudiés seulement à la condition de disposer d'une quantité suffisante de données, quantité qui était entretemps devenue, pour bon nombre de thèmes, excessivement élevée et presque non maîtrisable.

Toujours avec le même degré, très élevé, d'approximation, l'on peut dire que, si la formation est passée dans les mains de ceux qui peuvent assurer en même temps l'enseignement et la recherche, celle-ci est à son tour passée dans les mains de ceux qui peuvent assurer la documentation, pourvu qu'elle se révèle adéquate en quantité et genre.

La mutation en acte dans le domaine des études des relations internationales est due, pour ce qui concerne le secteur ou le moment de la documentation, à la nécessité de donner une solution à quatre problèmes majeurs. Deux de ces problèmes portent sur la nature des thèmes en question.

La science des relations internationales ne peut pas se passer, à aucun moment, du répertoire des «sujets» de relations internationales. Or, le chiffre de 100.000 sujets est bien celui qu'il convient désormais d'adopter pour dresser une toile de fond sur laquelle placer tout problème international. Il va de soi que, concrètement, aucune recherche ne sera jamais impliquée dans la totalité de ces sujets. Mais il est également vrai que nous avons commis une faute grave lorsque nous avons sous-estimé la portée de l'aspect quantitatif des phénomènes internationaux, ou lorsque nous avons omis de placer à temps, dans la réalité des faits internationaux, l'existence de 3.000 organisations internationales non gouvernementales, ou de 10.000 organes secondaires ou subsidiaires d'organisations internationales. L'autre problème de fond concerne les «thèmes» de la coopération internationale et leur quantité. Ici, non seulement nous avons assisté à une augmentation qui a changé la qualité du phénomène, mais nous avons dû faire face au problème de la dispersion des thèmes, dont la plus grande partie est traitée par une multitude de sujets, à divers niveaux et sous des perspectives différentes.

Les deux autres problèmes dans le domaine de la documentation, portent sur les méthodes de son utilisation. Il s'agit d'établir un contact entre la grande quantité de données et le grand nombre d'utilisateurs potentiels de telles données. Ce problème doit être conçu dans le sens que *certaines* de ces innombrables données intéressent au plus haut degré *certaines* parmi les très nombreux utilisateurs potentiels. Voilà un des problèmes majeurs pour les grandes organisations internationales. Enfin, le dernier problème de la documentation est celui de sa systématisation.

La documentation de la vie internationale, à savoir sa représentation exhaustive et ponctuelle, est passée dans les mains de ceux qui savent la «systématiser». Ceci veut dire deux choses : à savoir, la classification des divers phénomènes, de manière à sélectionner, pour chaque cas, les données nécessaires et suffisantes pour donner du contenu à tout thème en question; le placement de ces classes dans un système de catégories liées entre elles par des rapports logiques. Ce genre de travail n'est pas toujours fait consciemment, mais on peut être sûr qu'il est préliminaire à tout emploi rationnel de l'immense dotation de données caractérisant les relations internationales actuelles.

D'autres méthodes que celle employée ci-dessus auraient pu être utilisées pour mettre en évidence les principaux problèmes que les instituts de relations internationales ont dû surmonter et qui en large partie sont responsables de la mutation de leurs fonctions. Toutefois, cette voie, qui consiste à rappeler les conditions posées par les nécessités de la formation, de la recherche, de la documentation et de sa systématisation, a l'avantage de présenter les expériences vécues concrètement par nos instituts et nos centres de relations internationales. Il va de soi qu'aucun de ces instituts ne peut les avoir toutes résolues, intégralement et dans l'ordre esquissé ci-dessus. Cet ordre n'est d'ailleurs qu'une suite logique et non pas une cadence temporaire de succession d'événements. Il est

également vrai d'autre part qu'aucun institut de relations internationales n'a pu se soustraire, ne fut-ce que partiellement, à une telle mutation de fonctions et finalement de méthodes.

Le rôle de l'U.A.I. dans le domaine de l'étude des relations internationales a été double. En premier lieu, il a consisté à recueillir systématiquement et à publier avec constance tout le matériel de base concernant la communauté internationale. Ce travail n'a pas été affecté, heureusement, par l'importance moindre ou moyenne que les courants de la doctrine ou les politiques scientifiques venaient d'attribuer, en divers moments, aux différents plans ou secteurs de la vie internationale. Si l'U.A.I. s'est occupée largement des organisations internationales non gouvernementales et en général du plan sociologique de la vie internationale — que la doctrine est en train de redécouvrir — ceci est dû au fait que d'autres centres de recherche n'ont pas cru pouvoir investir autant d'importance et d'efforts à ce secteur et à ce plan de la communauté internationale.

En second lieu, l'U.A.I. s'est trouvée presque dans la nécessité de donner des définitions ou des descriptions, d'opérer des classifications et de signaler des tendances que la simple base de documentation lui imposait.

L'un et l'autre de ces apports sont fondés sur l'emploi systématique d'une méthode logique inductive, vivant sur le relevé des données et se manifestant par l'extrapolation de catégories et de tendances.

## LA COOPERATION DES INDIVIDUS A L'ACTION DES ETATS

par Etienne de la VALLEE POUSSIN,

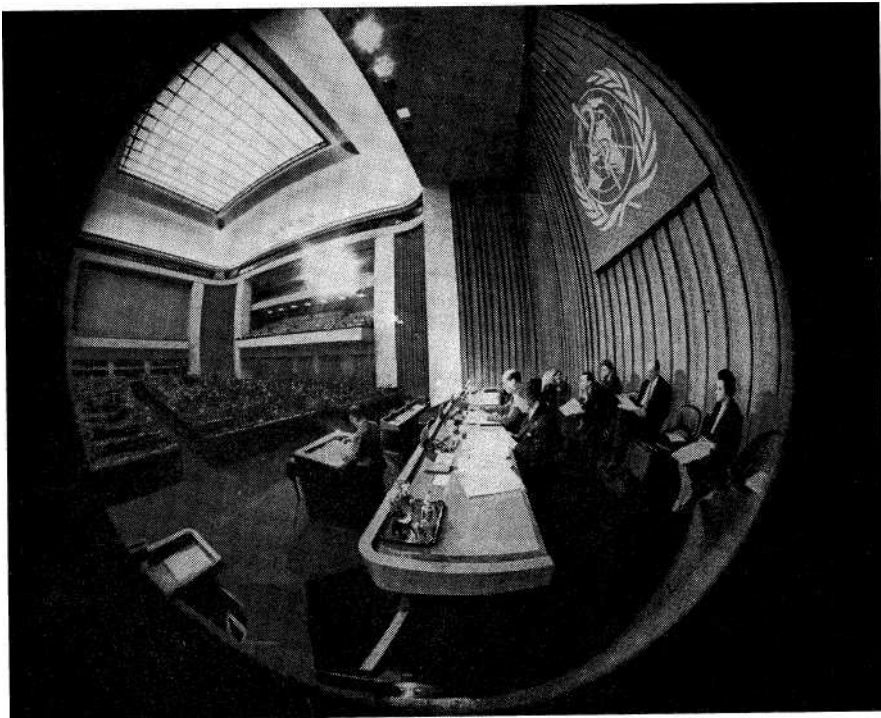
*Ancien Président de P Union des Associations Internationales.*

Si on compare notre Europe à celle de Napoléon III, on est surpris de constater que les cadres constitutionnels ont beaucoup moins changé que leur contenu, les structures politico-sociales. L'«Empire libéral» ne diffère pas tant du gouvernement gaulliste. Aucune révolution spectaculaire n'a bouleversé les traditions de la Chambre des Communes. Les constitutions belges ou hollandaises n'ont pas subi de révisions importantes, sauf la généralisation du droit de vote.

Mais sous ce couvercle immobile, les Nations ne sont plus reconnaissables. Ni l'industriel, ni l'ouvrier, ni le paysan du second Empire ne trouveraient un contemporain qui leur ressemble, ni dans sa mentalité, ni dans son comportement, ni dans son genre de vie, ni dans ses ambitions. Et l'homme politique serait le plus surpris de tous.

Certes, il constaterait comme autrefois que l'absentéisme sévit dans les assemblées, que l'essentiel du jeu politique se joue dans les coulisses entre un petit nombre d'initiés, que les discours ne changent pas les votes, que le monde parlementaire compte toujours un certain nombre d'idéalistes qui ne comprennent rien et de malins qui saisissent tout... Mais après avoir reconnu ces constantes, ce sont d'autres choses qui le frapperaient.

Séance aux Nations Unies



La principale est la disparition parallèle de l'éloquence et du pouvoir dans les assemblées. Jadis le parlement était vraiment le centre de la pensée politique. Un historien du parlement anglais a rappelé que dans les années cinquante le «Times», donnait un compte rendu presque intégral des débats des Communes, qui couvrait presque le tiers du journal, et que, tout étant dit et décidé au parlement, les articles politiques de la presse n'étaient qu'un supplément, dont l'intérêt dépendait exclusivement de la valeur personnelle de celui qui tenait la plume. Aujourd'hui, les assemblées conservent le pouvoir légal, mais dans tous les Etats industriels le pouvoir réel est passé en bonne partie aux mains des organisations économiques et sociales. Ce sont les députés agricoles qui obéissent aux associations agricoles. Dans une large mesure les syndicats, les ligues d'anciens combattants ou prisonniers, certains intérêts industriels et mille ten-

dances occasionnelles se sont mis en état de dominer le parlement. Ces organisations confèrent directement avec les ministres, elles savent comment prendre en mains l'opinion publique, elles installent même quelquefois des amis fidèles jusque dans les cadres des administrations. Disons donc, pour ne pas exagérer, que le parlement a perdu son monopole de représenter les citoyens auprès du gouvernement.

L'Etat d'autre part, ayant affaire à une société de plus en plus complexe, ne peut plus défendre le bien commun qu'en étendant sans cesse le champ de ses interventions. Ses anciens outils, — la loi, la décision du ministre, les polices — ne sont pas toujours adéquats lorsqu'il veut s'occuper du crédit, ou de la santé publique, ou des rapports entre le capital et le travail. Il est donc forcé de déléguer dans une certaine mesure son autorité à des corps intermédiaires; beaucoup de ceux-ci reçoivent dans notre pays le nom de parastataux, mais il y a mille autres formes de cette féodalisation du pouvoir, qui va probablement encore s'accroître en Belgique sous l'influence de la législation communautaire.

Sous sa forme extrême en Belgique, par des voies plus ordonnées dans les autres pays, la même tendance s'affirme partout. Et le député de 1870, après de longs efforts pour saisir une réalité si mouvante, résumerait probablement son impression en disant : De mon temps le pouvoir politique s'assignait des missions peu nombreuses mais bien délimitées dans le cadre desquelles sa souveraineté s'exerçait sans partage. Il laissait toutes les autres activités à la liberté des citoyens, à la condition que ceux-ci agissent sous leur responsabilité individuelle et — sinon sous forme de partis politiques — ne se coalisent et ne s'associent jamais, car en ce faisant ils disputeraient leur rôle aux pouvoirs publics. Aujourd'hui, la frontière entre le domaine public et le domaine privé s'est régulièrement estompée.

Du côté de l'Etat et du côté des citoyens se développe une profusion de corps et d'institutions qui ne sont plus purement publiques ni purement privées. Un grand bouillonnement social enveloppe les distinctions d'autrefois, qui étaient très précises, très abstraites, mais qui sont de plus en plus étrangères aux relations humaines de notre temps.

Sous une forme ou l'autre tous nos contemporains saisissent cela, comme un phénomène propre à leur pays. Ils remarquent moins l'aspect international de l'évolution.

Et pourtant si l'Etat National ne se trouve plus en face d'une poussière d'individus, mais doit négocier sans cesse avec les organisations autonomes souvent riches, puissantes et disciplinées, la vie internationale perd aussi son aspect individualiste. Si l'Etat supranational n'existe pas encore, les sociétés internationales existent déjà. L'U.A.I. en fait chaque année le recensement dans son annuaire. Leur nombre et leur importance grossissent depuis la guerre à un rythme impressionnant. Et ce ne sont pas seulement les O.I.N.G. (organisations internationales non gouvernementales), ce sont aussi ce que l'on appelle par un néologisme utile les «sociétés transnationales», c'est-à-dire les sociétés de capitaux, implantées dans plusieurs pays.

L'existence et la multiplication de ces sociétés transnationales est certes un bien, parce que le développement économique, gêné par les frontières et les règlemen-

tations, bénéficie de plus en plus du dynamisme international des grandes affaires. En revanche, l'autorité des Etats peut à la longue être minée par l'action irresponsable d'énormes concentrations industrielles qui ne sont plus vraiment contrôlées nulle part. Leurs actionnaires sont dispersés, ignorants et sans volonté. Aucun Etat ne peut agir efficacement sur des puissances qui débordent ses frontières et dont il a d'ailleurs souvent plus besoin qu'elles de lui. Ce phénomène prend un aspect calamiteux dans les pays en voie de développement à la fois avides de capitaux et incapables de discipliner les sociétés transnationales qui s'installent chez eux.

Si l'O.N.U. jouait son rôle, il lui incomberait de faire la police des sociétés internationales de toute espèce, qui régissent aujourd'hui sur le monde. Celles-ci bénéficient au maximum du progrès et de la généralisation des techniques, de la rapidité des communications, de l'uniformisation rapide de la civilisation. Leur puissance est un des meilleurs atouts de l'humanité dans sa lutte contre la misère et pour l'avènement d'un monde meilleur. Beaucoup d'O.I.N.G. ont des buts purement philanthropiques et humanitaires. Elles sont de merveilleux instruments de diffusion de la culture. Certaines sont parmi les meilleures ouvrières de l'entraide internationale. Même les sociétés de capitaux, à but purement lucratif, doivent être en principe bienfaitrices, puisque le seul moyen d'élever le niveau de vie des populations arriérées est d'utiliser les ressources naturelles, d'accroître l'outillage et d'améliorer le rendement du travail. Qui ne saluerait comme une grande étape de l'Histoire l'expression à travers la planète de ces énormes énergies effervescentes, qui tissent de plus en plus rapidement la trame d'une société universelle, la première que les hommes auront jamais connue depuis leur dispersion primitive ?

Mais cette *société de sociétés* qui s'élabore en marge des Etats et des institutions de droit public envahit-elle l'espace planétaire sous le signe de l'ordre ou sous l'étendard de l'anarchie ?

Les O.I.N.G. sont évidemment un grand facteur d'ordre. Elles permettent en effet à des citoyens d'Etats différents de se rencontrer, de se concerter, de définir leurs intérêts communs dans les branches de leur activité. Ces relations qui se font de plus en plus intimes, par dessus les frontières, atténuent les égoïsmes nationaux, révèlent les problèmes essentiels, font échec à la tyrannie des Etats lorsque ceux-ci se laissent enfermer dans des idéologies trop étroites. Pour préparer une politique mondiale dans les domaines où elle se révélera bientôt nécessaire, elles ont des vertus incomparables. Elles préparent les opinions publiques à comprendre la nécessité de certains efforts et de certains sacrifices, elles étudient les solutions techniques, elles favorisent l'accord et la compréhension des peuples beaucoup plus que ne pourraient le faire des négociations entre Etats. Un des exemples les plus parlants de ce que peuvent faire les O.I.N.G. est l'effort actuel pour la protection de la nature. Sous l'égide de l'Unesco, du Conseil de l'Europe et d'autres organismes de droit public se multiplient les réunions où toutes les organisations nationales et internationales se retrouvent avec des experts, prennent conscience de l'urgence des problèmes, envisagent des mesures à prendre, admonestent les gouvernements. Faute d'un pouvoir politique mondial, auquel on pourrait s'adresser, il faut certes aujourd'hui recourir à la bonne volonté des Etats existants. Ceux-ci ne pourraient pas, individuellement, mener une action efficace contre les maux qui ne sont contenus par aucune frontière. La pollution de l'eau et surtout la pollution de

l'air sont des phénomènes physiques qui se répandent sur toute la planète. C'est donc bien une opinion publique internationale qu'il faut mobiliser pour pousser les Etats à s'entendre entre eux et à décider ensemble quelles sont les règles et les mesures de défense à imposer partout, simultanément.

En matière de santé publique, de lutte contre la criminalité ou la drogue, de protection de la jeunesse, d'amélioration des conditions du travail, de développement de la culture, de perfectionnement de l'information, que de choses ne sont possibles que par une action internationale ! Et lorsqu'on mesure l'impuissance des gouvernements, leur répugnance à étudier en commun les questions qui sont cependant leurs soucis communs, les incompatibilités de leurs méthodes administratives qui paralysent toutes les tentatives d'action collective, l'incroyable manque de souplesse de leurs structures mentales qui les empêchent même de se comprendre, on apprécie davantage la souplesse des O.I.N.G., qui rassemblent les citoyens de ces Etats sclérosés dans des assemblées d'hommes bien disposés, entre lesquels les contacts sont faciles à cause des affinités que créent des habitudes professionnelles ou des goûts semblables. Pour désarmer les nationalismes, souvent si artificiels, rien ne vaut l'ambiance des réunions qu'organisent les internationales. Pour amorcer la collaboration des peuples à des entreprises désintéressées qui abordent les grands destins de l'humanité, la froideur des administrations est un terrible obstacle, la chaleur des congrès un merveilleux adjuvant.

Les pays communistes sont encore quasi inaccessibles à ces formes nouvelles des relations humaines. Mais dans le reste du monde les pays en voie de développement y aspirent de plus en plus.

Il n'y a plus de distance sur notre petit astre. Les civilisations différentes, jadis préservées par leur isolement, se sentent aujourd'hui serrées les unes contre les autres, sur un espace trop étroit. Les grandes puissances industrielles ne peuvent pourvoir à leurs besoins d'expansion sans chercher des matières premières dans tous les pays où elles en trouvent et elles ne peuvent équilibrer leur production qu'en la répandant sur tous les azimuts. Les résidus de leurs fumées et de leurs détergents empestent toutes les atmosphères et tous les océans. Ces géants, en somme, ne peuvent bouger et grandir qu'en dérangeant la terre entière. Mais s'ils sont encombrants, ils sont aussi les créateurs d'immenses richesses et les initiateurs du progrès. Toutes les nations, même les plus reculées, bénéficient et sont appelées à bénéficier plus encore dans l'avenir de leur prodigieuse énergie et de leurs étonnantes découvertes.

La caravane humaine chemine ainsi aujourd'hui à travers des forêts de contradictions. Les gouvernements et les diplomates s'épuisent à limiter les conflits qui éclatent de toute part. Comment l'humble habitant d'une région agricole éloignée, ou même l'électeur moyen d'un de nos pays civilisés, pourrait-il s'y retrouver ? Les informations essentielles lui font défaut. Le contact avec les vrais dirigeants est très lointain, s'il n'est pas inexistant. L'humanité traverse une extraordinaire période de croissance, et elle ne voit autour d'elle que du brouillard.

A cet homme isolé et perdu, les organisations privées, nationales et internationales, offrent un havre de sécurité, un moyen de débrouiller les énigmes du temps. Elles sont peut-être l'organe social le mieux désigné pour résoudre

le problème le plus difficile de nos démocraties : le problème de l'information. C'est pour cela qu'elles sont nécessaires et que l'individualisme du siècle dernier a fait place dans une grande mesure à la «société de sociétés» qui singularise notre époque .

Il importe que les pays en voie de développement soient étroitement associés à cette évolution. Plus que les autres ils ont besoin de se faire entendre. Plus que les autres, ils ont le droit d'être informés. Au sein des O.I.N.G., les relations sont plus faciles et plus intimes que dans les conférences des Etats. Les sujets sont plus concrets, les faits plus parlants, les amitiés plus naturelles.

Pour beaucoup d'O.I.N.G., il n'est pas de tâche plus utile et plus haute que d'augmenter le nombre de leurs membres dans les pays en voie de développement, afin de mieux comprendre leurs difficultés et leurs angoisses, de confronter leurs désirs et leurs besoins avec ceux des pays industriels et de chercher ainsi, au sein de l'organisation elle-même, à concilier les intérêts et à coordonner les efforts. Les gouvernements ne pourront bientôt plus se passer de pareils concours, car la nature même des négociations diplomatiques a pour effet de révéler les obstacles et les difficultés — qu'il faut bien connaître puisqu'il faut les surmonter — tandis que les contacts au sein d'organismes internationaux sans responsabilité politique soulignent plus aisément les points d'accord et les besoins fondamentaux.

Mais le facteur d'ordre, d'union entre les peuples, de progrès social, les organisations non gouvernementales et transnationales, organes d'intérêts particuliers, sans responsabilité politique générale, ne peuvent-elles devenir dans le monde un ferment d'anarchie. En l'absence d'Etat, a-t-on jamais vu une société s'ordonner spontanément dans la voie du bien commun ? Ne peut-on affirmer dès à présent que le foisonnement des organisations non gouvernementales et des sociétés transnationales postulent l'existence d'un interlocuteur, doté d'un statut de droit public ?

Les Nations Unies, l'Unesco, la FAO, le Conseil de l'Europe, etc., acceptent en principe la collaboration avec les O.I.N.G., puisqu'elles leur reconnaissent un statut consultatif. Est-ce suffisant ?

Les sociétés transnationales, elles, n'ont nulle part d'interlocuteur international. On peut donc écrire avec certitude que les institutions internationales de droit public sont aujourd'hui fort dépassées par l'accroissement constant du nombre et de l'importance des initiatives privées. Ce déséquilibre s'il se prolonge trop longtemps ne manquera pas de produire des abus et de créer des tensions dangereuses auxquelles ni les Nations Unies, ni les Etats Nationaux ne pourront faire face facilement.

En présence de cette situation, la fonction d'étude et de promotion que s'est assignée l'U.A.I. devient de plus en plus importante. Elle doit connaître et analyser de plus en plus complètement ce phénomène nouveau dans l'histoire, ce foisonnement croissant des organisations privées. Elles se développent en marge du droit public et sont en voie de peser d'un poids de plus en plus lourd dans l'évolution des peuples. Le phénomène est si vaste qu'il est difficile à saisir et il faudra un jour accroître beaucoup les moyens de l'U.A.I. si on veut qu'elle devienne l'institution mondiale consacrée à cette nouvelle science : ce qui est en définitive sa vraie vocation.

## REGARDS SUR SOIXANTE ANNEES D'ACTIVITE DE L'UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

par Georges Patrick SPEECKAERT

*Secrétaire Général de V.U.A.L*

### INTRODUCTION

«La Vie Internationale et l'effort pour son organisation.»

Ce titre donné à l'article de tête du premier fascicule, sorti de presse en avril 1912, de la revue de l'Union des Associations Internationales, résume fort bien le domaine et la mission assignés à celle-ci par les deux auteurs de l'article, Henri La Fontaine et Paul Otlet, qui furent, avec un autre Belge, Cyrille Van Overbergh, les premiers secrétaires généraux de l'organisation dont nous célébrons cette année le 60<sup>e</sup> anniversaire.

On a dit, et on ne le soulignera jamais assez, qu'ils furent les principaux fondateurs et pendant trente ans les chevilles ouvrières de l'Union des Associations Internationales, que nous désignerons dorénavant par son sigle U.A.I.

Pour avoir au cours des deux dernières décades, tant de fois et dans tant de textes, trouvé et relu leurs pensées, aperçu leurs espoirs et leurs rêves, constaté leur esprit méthodique et leur ténacité, découvert leurs vues prophétiques et leur idéalisme désintéressé, nous désirons présenter cet historique comme un hommage à leurs mémoires.

Ce serait, à notre sens, affaiblir cet hommage que de passer sous silence certains échecs et même certaines erreurs d'une œuvre par ailleurs remarquable.

La substance des institutions est faite d'êtres humains, écrivait un jour Jacques Rueff, et dès lors il est précieux qu'un autre article du présent fascicule consacré à l'U.A.I. nous fasse mieux comprendre, par les portraits du Sénateur Henri La Fontaine et de Paul Otlet, l'esprit et les qualités des hommes qui bâtirent l'U.A.I.

Si nous espérons pouvoir un jour, en y consacrant tout un livre, rendre hommage à l'ensemble des grands pionniers de la coopération internationale, dont tant de noms se trouvent associés à l'histoire de l'U.A.I., nous devons aujourd'hui pour rester dans les limites du nombre de pages dont nous disposons, renoncer à évoquer leurs contributions personnelles et rappeler simplement les objectifs, les étapes, les échecs et les réalisations d'une institution unique en son genre en 1910 et unique encore en 1970.

Pour ne pas alourdir ce bref aperçu, nous renonçons aussi à y joindre des notes ou des références en bas de page et nous invitons les lecteurs, qui aimeraient approfondir certains points de notre exposé, à consulter la Bibliographie Sélective sur l'Organisation Internationale — 1885-1964 (150 pages) que nous avons publiée en 1965.

Les passages, mis entre guillemets sans autre mention, sont extraits d'une des publications de l'U.A.I. antérieures à 1940.

Avant d'examiner ce que fut, ce que tenta et ce que réalisa l'Union des Associations Internationales, il faut se souvenir de certaines données.

Les premières organisations internationales s'étaient lentement constituées au lendemain du Congrès de Vienne, six d'entre elles seulement entre 1815 et 1849, vingt-neuf entre 1850 et 1869. Le nombre de congrès internationaux, pour les mêmes périodes, fut respectivement de quatorze et de cent vingt-deux au total.

Ensuite le mouvement s'accrut progressivement. Cependant, en 1900, il n'existait encore que 208 organisations internationales, dont 186 établies en Europe, 17 en Amérique du Nord, 2 en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 2 en Asie. Douze pour cent d'entre elles étaient des institutions intergouvernementales.

Les années 1900 à 1904 virent se créer 61 organisations internationales non gouvernementales — dénommées associations internationales jusqu'à la naissance des Nations Unies en 1945 — et 5 organisations intergouvernementales. Pour les années 1905 à 1909, les chiffres sont de 131 et 4; pour 1910 à 1914, ils sont de 112 et 4.

Ce n'est qu'à partir de 1904 que le nombre annuel de congrès internationaux dépasse définitivement la centaine. Aujourd'hui, il dépasse les 4.000 par an. Il faut se souvenir aussi que pendant toute la période d'avant 1914, la Belgique fut le principal pays-hôte du mouvement international, hébergeant à elle seule un quart et même à certains moments un tiers des organisations internationales. Leur nombre en 1914 était d'environ 500; aujourd'hui il va dépasser les 3.000, dont dix pour cent ont un caractère intergouvernemental.

## I. LES BUTS

### Sociologie

En 1907, Cyrille Van Overbergh, directeur général de l'Enseignement supérieur, des sciences et des lettres au Ministère des Sciences et des Arts de Belgique et directeur du «Mouvement sociologique international», écrivait dans la préface d'une étude sur «L'Association Internationale» publiée par la Société belge de sociologie : «Parmi les structures sociales, il en est une qui fixe de plus en plus l'attention du monde civilisé; elle se développe et se multiplie sous nos yeux avec une rapidité et une fécondité qui prouvent qu'elle correspond à un besoin sans cesse grandissant : c'est l'association internationale au sens moderne du mot, une des expressions les plus caractéristiques de la solidarité des peuples, le composé, pourrait-on dire, de la notion de l'internationalisme dans ce qu'elle a de plus élevé et de plus fécond.»

Nous devons nous arrêter un instant sur le mot «internationalisme», suranné aujourd'hui mais largement utilisé dans les premiers documents publiés par l'U.A.I. Récent et fascinant, il évoquait pour l'élite intellectuelle du début du siècle l'image d'une civilisation naissante, d'une organisation nouvelle de la société. Il s'employait aussi pour désigner «l'étude des faits internationaux et de leur coordination organique».

Le fait suivant nous paraît assez révélateur. Le 6 mai 1910, en l'honneur des participants du Premier Congrès mondial des Associations internationales, lequel allait donner naissance à l'Union des Associations Internationales, une réception fut offerte à l'Institut de Sociologie de Bruxelles. Son directeur M. Waxweiler y fit une conférence sur les rapports de la sociologie avec l'internationalisme et déclara «La sociologie est l'étude de la vie. Il n'y a pas de monde social possible si on ne tient compte de son organisation, si bien que la sociologie se rapproche de l'internationalisme, tant au point de vue pratique que théorique. On s'inquiète de plus en plus de ce que seront les hommes auxquels on applique les lois; une politique basée sur la science doit arriver à internationaliser l'effort».

Pour les fondateurs de l'U.A.I., «l'internationalisme est une science en tant qu'il observe et théorise les faits de l'ordre international; il est une doctrine sociale en tant qu'il s'efforce de dégager les buts à assigner à la Société humaine, de rechercher les moyens d'atteindre ces buts et de les exprimer en règles; il est un art et une politique sociale en tant qu'il s'efforce d'appliquer ces règles et de faire passer ses conceptions dans la pratique».

En même temps qu'ils assignaient à l'U.A.I. la tâche de mesurer et de décrire le degré d'internationalisation du monde, il s lui donnaient l'objectif de dégager une conception et un programme de l'internationalisme.

Un document assez détaillé publié en août 1921 en précise la notion, entre autres en indiquant que «l'internationalisme s'oppose à d'autres doctrines, telles que — et nous citons le texte — la «philosophie militariste» qui est convaincue de la nécessité et du caractère bienfaisant de l'opposition entre les Etats, théorie qui conduit à la guerre; la «théorie étatiste» qui fait de l'Etat l'expression suprême de l'idéal social et érige en but le maintien et le développement de la force de l'Etat ainsi que l'extension de son territoire et de son autorité; la «théorie nationaliste», qui repose sur un patriotisme étroit et irréflectif, admirateur d'un peuple particulier aux dépens de tous les autres, convaincu de la mission providentielle d'un Etat particulier dans le monde».

Cependant, ajoutons tout de suite que cet internationalisme entendait être bien différent du «cosmopolitisme» unitaire et envisageant l'humanité entière comme un seul groupement social sans égards aux groupes nationaux.

A la première page de l'édition 1908-1909 de l'Annuaire de la Vie Internationale, dans un article intitulé «La Science de l'Internationalisme», Alfred Fried écrivait : «La Science de l'Internationalisme est de date toute récente. Elle a pour base l'idée de la coopération internationale envisagée dans ses causes et son essence... L'Internationalisme, tel qu'il s'affirme aujourd'hui, est loin de vouloir un mélange mécanique des Etats particuliers, de vouloir supprimer les nations et écarter les patries. Il se base au contraire, sur les nations, sur les patries,

tire de ces formations sa force, le fondement de son existence. En unissant les nations isolées dans un travail commun pour atteindre une culture de valeur supérieure, pour assurer une représentation plus efficace des intérêts de toutes les patries, l'Internationalisme veut tout d'abord aider au développement progressif des patries, au développement de la valeur vitale et de la grandeur de chaque nation; il ne veut pas abroger les patries, mais plutôt leur assurer, par l'effet accumulé du travail, par l'échange régulier de leur production, un plus grand bien-être, une plus grande sécurité. En réalité, l'Internationalisme est un patriotisme élevé, ennobli».

Dans ce passage qui entend réfuter les accusations d'ennemis de la nation, de traîtres à la patrie, qui étaient alors proférées contre les internationalistes, on notera l'idée de coopération au développement.

De même, dans le compte rendu du 2<sup>e</sup> Congrès mondial des associations internationales, tenu à Gand-Bruxelles en 1913, nous lisons que «Le Congrès a aussi dissipé le dernier doute qui pouvait encore exister dans les esprits sur la possibilité de combiner les intérêts légitimes du nationalisme avec ceux de l'internationalisme. Loin de viser à un cosmopolitisme niveleur et sans caractère, l'internationalisme, dont le Congrès s'est fait l'organe, repose sur l'existence des groupes nationaux eux-mêmes. Il les respecte et il souhaite leur développement, comme dans une même nation il y a lieu de souhaiter le développement des groupements qui la composent et des personnalités humaines qui forment ces groupements.

C'est dans la mise en contact de plus en plus intime des nations, dans la mise en commun de leurs expériences et des œuvres réalisées par elles, que l'internationalisme trouvera sa grandeur et sa force et ainsi surgira, de toutes les civilisations nationales réconciliées et unies, la civilisation universelle.

Il nous a paru intéressant de nous attarder quelque peu sur ces notions qui peuvent paraître aujourd'hui dépassées, mais qui à l'époque de la naissance de l'U.A.I. faisaient l'objet de fortes controverses. Déjà, à cet égard, il pouvait être utile de les rappeler, puisque aux dires de Guizot «l'histoire d'avant-hier est la moins connue; celle d'hier la plus oubliée». Mais ces citations ne sont pas non plus sans avoir encore quelque actualité, dans leurs pensées comme dans les mots utilisés : bien-être, sécurité, civilisations unies, développement. Il fallait aussi reproduire ces quelques extraits des nombreux textes sur le sujet publié par les soins de l'U.A.I., afin de mieux faire comprendre l'idée fondamentale qui donna naissance à l'U.A.I. et qui est précisée comme suit dans le Compte rendu de son Congrès de 1913.

«L'effort doit porter sur le développement des Associations Internationales qui constituent la structure sociale qui répond le mieux aux besoins d'organisation de la société universelle. Il faut faire de chacune, dans son domaine respectif, la représentation universelle et l'autorité la plus haute de la classe des intérêts qu'elle fédère. De là la nécessité d'associer effectivement à leur œuvre les groupes de tous les pays et d'organiser dans leur sein la représentation nationale.

L'effort doit porter ensuite sur la coordination, l'harmonisation des buts, des travaux, des services des associations. De l'étude des faits doit se dégager la conception d'une organisation mondiale qui soit fondée sur l'existence d'une

communauté humaine solidaire en toutes ses parties, où les grandes fonctions économiques, intellectuelles, sociales soient coordonnées conformément aux desiderata de la Science et librement gérées par les intéressés dans un esprit de progrès.

Les Associations Internationales doivent avoir pour objet et pour fonction chacune une partie de l'organisation internationale intégrale. D'où nécessité pour elles d'assurer vis-à-vis de la communauté, l'efficacité de leur action, afin d'éviter de nuire à l'ensemble, et de coopérer avec des Associations s'occupant de branches similaires et connexes.

«Pour travailler à ces tâches, il faut une institution centrale. C'est l'Union des Associations Internationales avec le Congrès Mondial, organe de délibération et de représentation, l'Office Central organe d'exécution.»

#### Documentation

Surtout dans la période qui précéda la création de l'U.A.I., on considérait qu'une des fonctions importantes des associations internationales était de veiller à ce que la documentation des questions qui font leur objet soit établie et organisée sur des bases universelles.

On peut même dire que la base du rapprochement entre les associations internationales qui amena la création en 1908 de l'Office central des associations internationales, devenu après 1910 le secrétariat de l'U.A.I. fut le souci d'arriver à une bonne organisation de la documentation des associations internationales, en s'appuyant sur les services de l'Institut international de Bibliographie, fondé en 1895, et qui fut, peut-on même dire, à l'origine de l'U.A.I.

Rappelons que Henri La Fontaine et Paul Otlet étaient en 1908 les secrétaires généraux de cet Institut et présentèrent cette même année à la 4<sup>e</sup> Conférence internationale de bibliographie et de documentation tenue à Bruxelles, un rapport conjoint sur «L'Etat actuel des questions bibliographiques et l'Organisation internationale de la Documentation».

Très vite, l'objectif fut élargi et visa le rassemblement et la diffusion d'une vaste documentation sur toutes les associations, réunions et publications internationales. L'ambition se dessina d'arriver à constituer un centre mondial de documentation alimenté et développé par la coopération de tous les organismes producteurs ou utilisateurs des documents.

Dès 1908, il était de plus prévu de créer au sein de l'Office un service de renseignements sur les institutions internationales et les faits de l'internationalisme.

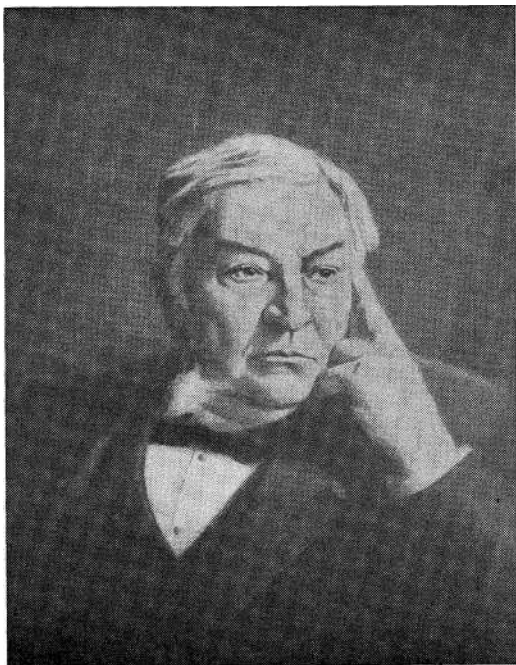
En 1920, on parla de créer «un système général de documentation et de publications, unissant en un vaste réseau les centres d'études et de recherches les plus importants, en vue de coordonner les informations scientifiques et les distribuer largement».

## Coordination et coopération

Aux objectifs d'étude sociologique et de documentation, se joignait celui de promouvoir la coordination et la coopération entre associations internationales. Dès l'origine, les mots de coordination et de coopération firent peur à certains esprits.

En termes excellents, le Président du Premier Congrès mondial des associations internationales, Auguste A. Beernaert, Ministre d'Etat et Président de l'Union Interparlementaire chercha à clarifier les idées, en déclarant dans son discours d'ouverture après avoir rappelé de nombreux exemples de travaux d'organismes internationaux :

«On voit donc qu'il s'agit d'un mouvement énorme d'idées, d'observations et d'études, et combien il grandit avec le développement incessant des relations de peuple à peuple et avec les progrès presque vertigineux de la science.



Auguste Beernaert, Ministre d'Etat, Président de l'Union Interparlementaire, Prix Nobel de la Paix 1909, Président du 1<sup>er</sup> Congrès mondial des Associations Internationales, à Bruxelles 1910

Et dois-je encore, après cela, faire grand effort pour démontrer l'utilité qu'il y aurait à coordonner toutes ces forces et à leur faire appliquer des méthodes analogues, de manière à donner à chacune la puissance d'action de l'ensemble.

Chaque association doit garder son autonomie et son caractère propre, de même que l'établissement de relations interparlementaires ne touche en rien à l'absolue indépendance des Etats dont des ressortissants s'y trouvent engagés. Mais l'établissement d'une entente n'est que l'une des formes de l'exercice d'une action autonome. Et semblable accord est aussi désirable pour l'unité des efforts que pour la simplification des moyens...»

Dans l'article «La Vie Internationale et l'effort pour son organisation» signé en 1912 par Henri La Fontaine et Paul Otlet et que nous mentionnions dans nos premières lignes, l'objectif est défini de la façon suivante :

«Parallèlement à la fédération des organismes, se poursuit une véritable fédération des activités fondée sur la coopération et la coordination.

La coopération a pour base, d'une part la division du travail et la répartition des tâches, d'autre part, la concentration des résultats du travail ainsi organisé.

La coordination a pour base des programmes d'ensemble, des buts collectifs arrêtés de commun accord et des ententes sur les meilleurs moyens pour les réaliser.

La coopération et la coordination entre Associations Internationales peuvent porter soit sur l'objet de leur action (objet commun à plusieurs), soit sur les méthodes (unification des instruments, des systèmes d'unité, des éléments unitaires des travaux), soit sur les conditions d'exécution du travail (coopération de travail avec répartition des tâches à accomplir, ou coopération d'argent pour assurer les moyens de faire faire en une fois et au profit de tous, ce qui dépasserait les forces isolées ou coûterait plus cher).»

Ce même article insiste d'autre part sur la nécessité "d'une collaboration entre les associations internationales et les institutions intergouvernementales.

Il souligne qu'«une des fonctions les plus importantes, des Associations internationales est la réglementation. L'entente entre les Etats l'a presque toujours pour objet. Mais dans les Associations privées, la part de la réglementation est grandissante». Dans le programme, édité en 1914, du 3<sup>e</sup> Congrès mondial qui aurait dû avoir lieu en 1915 à San Francisco, il est souhaité «que désormais il n'y ait plus un seul domaine d'étude et d'activité pratique qui ne soit représenté par une association internationale; que toutes les fonctions de la vie des nations soient effectivement envisagées par des groupements appropriés et que des connexions soient établies entre eux de façon à ce que tous ensemble ils coopèrent à l'organisation générale du monde».

## Paix

L'anecdote suivante est rapportée par Cyrille Van Overbergh dans un article qu'il publiait en 1912 dans la revue «La Vie Internationale». Rappelons qu'il était lui-même à l'époque un des secrétaires généraux en question.

«Les secrétaires généraux de l'Office Central des Associations Internationales ne peuvent presque plus s'aborder sans se communiquer réciproquement la bonne nouvelle d'une fondation internationale nouvelle. Si bien que récemment,

à une réunion de pacifistes, où l'un de nous exposait ce progrès, un homme d'Etat éminent s'écriait : «La voilà, la véritable base positive du pacifisme international. S'unir contre la guerre, c'est très bien; mais l'union est à but négatif. Combien préférable l'union qui édifie les institutions internationales, les multiplie et les perfectionne : je salue en elle le plus fécond des pacifismes civilisateurs».

L'idée est exprimée ici dans la terminologie et le climat d'une époque où les élites des grandes et petites nations cherchaient par des conférences diplomatiques, dans des congrès et au sein d'associations multiples, les bases d'une paix durable bâtie surtout sur le droit, l'arbitrage et le désarmement. Mais cette pensée — la paix par les organisations internationales — déjà présentée d'ailleurs à la Conférence de la Paix de 1907, à La Haye, fut sans aucun doute de la fondation de l'Union des Associations internationales une des idées directrices de son effort.

Elle est assez extraordinairement symbolisée par le fait que deux des trois auteurs de l'édition de 1908-1909 de l'Annuaire des Organisations Internationales, intitulé alors l'Annuaire de la Vie Internationale, reçurent le Prix Nobel de la Paix, Alfred A. Fried, en 1911 et Henri La Fontaine en 1913, pour d'autres contributions évidemment que celle de rédacteurs de l'Annuaire.

Elle est symbolisée aussi par le fait que cet Annuaire fut publié conjointement par l'Office Central des Institutions internationales, par l'Institut international de Bibliographie et par l'Institut international de la Paix, ainsi que par le fait supplémentaire que l'édition suivante, celle de 1910-1911, fut publiée avec le concours de la Fondation Carnegie pour la Paix internationale.

Ajoutons ici, en dépassant un instant le cadre chronologique suivi jusqu'à présent, que sous-jacente dans toutes les activités et dans tous les projets entrepris depuis 1910 par l'Union des Associations Internationales, l'idée de la paix par les organisations internationales vient de reprendre une place nouvelle dans le programme futur de l'U.A.L., à la suite de la recommandation faite à l'Unesco par un des membres soviétiques de l'U.A.L., le professeur Nikola A. Kovalsky, vice-président du Comité des Sciences sociales de la Commission de l'U.R.S.S. pour l'Unesco. Cette recommandation est mentionnée dans l'article de M. Fenaux et nous n'en dirons donc pas plus ici.

## IL LES ETAPES

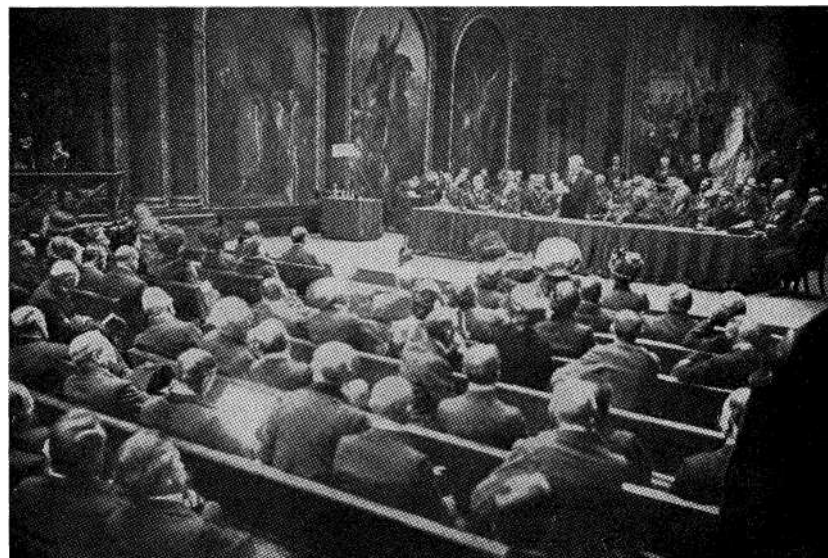
L'histoire de l'U.A.L. peut se diviser en trois périodes. Elles sont délimitées par les guerres mondiales.

### 1<sup>re</sup> période

Elle remonte en fait au mois de juillet 1906, qui vit un premier rapprochement s'opérer entre les dirigeants de quelques institutions internationales ayant leur siège à Bruxelles. On était au lendemain du Congrès d'expansion mondiale de Mons (1905) et à la veille de la Conférence de La Haye (1907).

Le 4 juin 1907, les représentants d'une vingtaine d'associations décidèrent de créer l'Office central des Institutions internationales. Celui-ci fut officiellement fondé, sous le patronage du Gouvernement belge, par l'Assemblée générale du 29 janvier 1908, au cours de laquelle il fut décidé d'organiser à Bruxelles en 1910 un Congrès mondial des associations internationales. Ce congrès, qui donna lieu à un compte rendu de 1.246 pages, eut un retentissement considérable. Il se tint du 9 au 11 mai 1910 au Palais des Académies de Bruxelles, sous la présidence d'Auguste Beernaert, Prix Nobel de la Paix 1909, ancien premier ministre, président et délégué de l'Union Interparlementaire. Le Prince Roland Bonaparte, M. Clunet, Président de l'Institut de droit international, M. Gobât, Prix Nobel de la Paix 1902 et délégué du Bureau international de la Paix, M. Guillaume, Président de la Commission française du vocabulaire électrotechnique, M. Wilhelm Ostwald, Prix Nobel de chimie 1909 et Président de l'Association internationale des sociétés chimiques et M. Ernest Solvay en furent les vice-présidents.

Séance d'ouverture du 1<sup>er</sup> Congrès mondial des Associations Internationales dans la grande salle du Palais des Académies de Bruxelles, le 9 mai 1910



Les délégués de 132 associations internationales, de 13 gouvernements, de plusieurs dizaines d'associations, cinq titulaires de Prix Nobel y prirent part. Ce fut ce 1<sup>er</sup> Congrès mondial des associations internationales qui donna naissance à l'U.A.L.

Les trois secrétaires généraux du Congrès, Henri La Fontaine, Paul Otlet et Cyrille Van Overbergh, devinrent les secrétaires généraux de cette institution nouvelle. La structure de l'U.A.L. était la suivante : le Congrès mondial se réunis-

sant tous les trois ans, le Conseil international composé de délégués des associations internationales et se réunissant annuellement et l'Office central comme organe exécutif de l'U.A.I.

Le 2<sup>e</sup> Congrès mondial eut lieu à Gand-Bruxelles, du 15 au 18 juin 1913, sous la présidence de M. Cooreman, ministre d'Etat et président du Congrès international des sciences administratives. Il groupa les délégués de 169 associations internationales et de 22 gouvernements.

Les travaux de ce congrès, dont le compte rendu constitue un ouvrage de 1.264 pages, consacra les résultats acquis par le premier congrès et fut «une étape nouvelle dans la voie de l'organisation internationale par la libre coopération des Associations aidées par les Etats».

Le 3<sup>e</sup> Congrès mondial dont les préparatifs furent interrompus par la guerre, devait se tenir en 1915 à San Francisco, dans le cadre de l'Exposition qui devait y commémorer le centenaire de la Paix entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne et célébrer l'inauguration du Canal de Panama.

En 1914, l'U.A.I. fédérait 230 organisations internationales non gouvernementales, soit un peu plus de la moitié de la totalité d'entre elles.

## 2<sup>e</sup> période

Pendant la première guerre mondiale, l'U.A.I. maintint une activité intérieure relative, mais ses dirigeants firent paraître à l'étranger un ensemble d'études tendant à l'organisation de la Société des Nations. (H. La Fontaine, *The Great Solution*, 1915, Paul Otlet, *Les problèmes internationaux et la guerre*, 1916; *Constitution mondiale de la Société des Nations*, 1917).

A cet égard, un mémoire de sept pages imprimées du Secrétaire Général de la Société des Nations, constituant un document (A. 43 (B) 1921) du Conseil, communiqué le 5 septembre 1921 aux Etats membres de la Société et aux délégués à l'Assemblée et consacré à «L'activité éducative et l'Organisation du travail intellectuel accompli par l'Union des Associations Internationales» souligna dans les termes suivants l'appui apporté par l'U.A.I. en vue de la création de la Société des Nations : «L'Union des Associations Internationales devait trouver dans la création de la Société la consécration logique de ses principes et de ses ambitions. Avant la guerre, la nature même de ses travaux avait fait d'elle indirectement, et dans la mesure de ses moyens, l'un des promoteurs de la Société des Nations. Elle avait même affirmé, à l'avance, dans ses congrès, que «le principe de la Société des Nations était l'aboutissement de tout le mouvement international». Au cours de la guerre, les dirigeants de l'Union avaient élaboré des projets de Pacte et de Constitution internationale».

Ce mémoire rendit hommage à l'importance des institutions et des collections groupées autour de l'U.A.I. dont il rappela les caractéristiques et ce qu'elles devaient à Henri La Fontaine et Paul Otlet. Il se terminait par le passage suivant :

«Si l'on envisage dans son ensemble le tableau que nous venons de tracer, l'œuvre des fondateurs de l'Union des Associations Internationales, œuvre de documentation et d'information, de coordination des efforts, d'enseignement

général, apparaît comme une vaste entreprise d'organisation intellectuelle internationale, qui se signale par l'ampleur des conceptions et des desseins. Son action se manifeste dans deux sens. Dans le domaine des principes, elle doit à la force logique des conceptions qu'elle a mises en évidence, une influence des plus fécondes pour préparer les esprits aux idées de solidarité et d'organisation internationales. Dans celui des faits, elle a prouvé son efficacité par ses créations. L'Union des Associations Internationales, ses Congrès, les publications qui s'y rattachent, et l'Université internationale, constituent des moyens particulièrement efficaces d'assurer «la diffusion d'un large esprit d'entente et de coopération mondiales». La Société des Nations doit aujourd'hui les regarder comme des organes de collaboration très précieux.

C'est ce que l'Assemblée a voulu affirmer, en approuvant l'aide morale et matérielle donnée par le Conseil à l'Union des Associations Internationales et à l'Université internationale. Peut-être nous permettra-t-on de tirer de la résolution de l'Assemblée l'hommage implicitement rendu aux deux éminents protagonistes de la solidarité internationale, auxquels sont dues ces institutions».

Cependant le paragraphe qui précédait cet éloge contenait, en plus d'un rappel des concours financiers apportés à l'U.A.I., entre autres par le Gouvernement belge et la Dotation Carnegie pour la Paix, deux phrases dangereuses pour l'établissement des relations de travail entre la Société des Nations et l'U.A.I. Nous croyons utile de citer tout ce paragraphe, car il constitue la seule information précise qui nous reste sur les ressources financières de l'U.A.I. avant 1914, par suite de la destruction des archives administratives de l'U.A.I. au cours de la guerre.

«Les frais de l'œuvre réalisée par MM. La Fontaine et Otlet se sont élevés, depuis l'origine, à environ 1.200.000 francs. Au cours des années qui ont immédiatement précédé la guerre, le Gouvernement belge et la Dotation Carnegie pour la Paix y ont contribué par des subsides annuels : 20.000 et 50.000 francs, respectivement, pour l'Union des Associations Internationales et pour l'Office de Bibliographie; 15.000 dollars pour l'Union. Après la guerre, le Gouvernement belge a accordé un crédit de 1)0.000 francs pour le troisième Congrès mondial, et il a supporté les frais de l'aménagement du «Centre international» dans le Palais du Cinquantenaire. Mais la situation de «l'Union» et du «Centre international» demeure précaire. Il serait nécessaire, pour leur permettre de poursuivre leurs travaux, de procéder à une consolidation financière et à l'établissement d'un fonds de roulement. On avait proposé d'attribuer éventuellement une somme de 20 millions de francs sur les disponibilités du fonds du Comité National Belge, créé pendant la guerre par M. Solvay; mais, pour des raisons juridiques et politiques, la question est demeurée en suspens. Il ne faut pas oublier, d'autre part, que l'activité des institutions créées par MM. La Fontaine et Otlet doit jusqu'ici son succès à ces deux personnalités, et que la direction future est une cause aussi grande d'incertitude pour l'avenir que les ressources matérielles».

En réalité, des courants opposés aux vœux de l'U.A.I. commençaient à se former. Dès la fin de la guerre, le désir des dirigeants de l'U.A.I., et surtout de ses deux secrétaires généraux, avait été de voir se créer au sein de la Société des Nations une organisation du travail intellectuel analogue à celle déjà établie pour le travail manuel, avec l'espoir qu'elle soutiendrait les établissements interna-

tionaux créés par l'U.A.L., en plus du souhait qu'elle aide à la création d'autres établissements, tels un Institut mondial de recherches scientifiques, un Bureau international des unités et standards, un Office international des brevets, un Institut international pour le progrès social comme l'indique le projet très détaillé de convention pour cette organisation, rédigé par l'U.A.L au début de 1921.

Déjà le 5 janvier 1919, une réunion de délégués de l'U.A.L tenue à Paris arrêta les termes d'un mémorandum adressé aux délégués de la Conférence de la Paix et contenant un projet de Charte mondiale des intérêts intellectuels et moraux. C'est M. Paul Hymans, représentant de la Belgique à la Conférence de la Paix, qui le premier y présenta la coopération intellectuelle comme un élément important de l'œuvre à accomplir par la Société des Nations et proposa la création d'un Comité international de la coopération intellectuelle. La proposition ne fut pas retenue à ce moment.

Le 3<sup>e</sup> Congrès mondial des associations internationales, tenu à Bruxelles en août 1920, discuta et arrêta le plan d'une organisation du travail intellectuel à réaliser en coopération avec la Société des Nations. L'U.A.L convia de plus un Congrès international du travail intellectuel, qui se tint du 20 au 22 août 1921. Ce congrès examina le projet de statuts d'une Confédération internationale des Travailleurs intellectuels, qui fut effectivement créée à Paris le 8 avril 1923. Il formula, sur proposition d'Adolphe Ferrière, le vœu «que soit constitué, en liaison avec la Société des Nations et l'organisme proposé du Travail Intellectuel, un Bureau International d'Education pour l'étude comparative des données de la pédagogie moderne», lequel fut fondé en décembre 1925, comme organisation non gouvernementale et devint intergouvernemental le 25 juillet 1929. Ce congrès demanda aussi, après avoir rappelé l'œuvre accomplie par le Centre international de l'U.A.L., «que la Société des Nations donne une consécration aux réalisations pratiques déjà faites et les transforme en un organisme technique similaire à ceux qui ont été créés dans son sein pour le Travail et l'Hygiène et dont le projet préparé par l'Union des Associations Internationales permet de concevoir le fonctionnement». Mais de son côté, l'Association française pour la Société des Nations s'était intéressée à un tel projet et avait émis en sa séance du 21 juin 1921 un vœu en faveur de la création d'un Bureau international des relations intellectuelles et de l'éducation, suivi d'un projet de statuts.

L'Assemblée de la Société des Nations, dans sa séance du 13 décembre 1920, avait renvoyé à l'étude de la 2<sup>e</sup> Commission une nouvelle proposition d'établir une organisation internationale du travail intellectuel, qui fut présentée par MM. Pouillet (Belgique), Negulesco (Roumanie) et Ferraris (Italie). Elle avait désigné Henri La Fonrairie comme rapporteur.

L'influence prépondérante du représentant de la France, M. Léon Bourgeois, dans les débats du Conseil de la Société des Nations relatifs à la coopération intellectuelle, fit aboutir le double vœu de l'U.A.L et de l'Association française, qu'il rappela d'ailleurs dans son rapport, mais fit axer le programme sur la création d'une Commission siégeant à Paris.

Pour résumer très rapidement, nous rappellerons simplement que le Conseil de la Société des Nations adopta le 2 septembre 1921 le rapport de M. Léon Bourgeois, proposant la création d'une « Commission pour l'étude des questions

internationales de Coopération intellectuelle et d'Education, qui ferait un rapport sur les mesures que la Société pourrait prendre afin de faciliter les échanges intellectuels entre les peuples», que par la suite le mot Education fut supprimé et que le Conseil décida le 4 janvier 1922 de créer la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle.

Celle-ci, au cours de sa première réunion à Genève le 1<sup>er</sup> août 1922 élit son président en la personne du philosophe Henri Bergson. En 1924, il fut proposé, afin de passer au stade des réalisations, de créer un Institut international de Coopération intellectuelle. Le 24 juillet 1924 le Gouvernement français offrait d'établir cet Institut à Paris et s'engageait à le doter d'un budget propre d'un montant annuel de 2 millions de francs français. Cette proposition fut acceptée et de 1925 à 1946 l'Institut international de Coopération intellectuelle, installé au Palais Royal, réalisa en quelque sorte le vœu de Paul Valéry «Une Société des Nations suppose une Société des Esprits».

La constitution de l'Unesco, adoptée à Londres le 16 novembre 1945 par 43 Etats, mit un terme à l'activité de l'Institut.

Il nous fallait rappeler les circonstances de la fondation de l'Institut International de Coopération Intellectuelle, à la fois pour souligner la part prise par l'U.A.L dans cette fondation et en raison de la véritable brisure des efforts de l'U.A.L. qui résulta de l'activité de cet Institut. Celui-ci mit dans son programme des tâches qui étaient inscrites dans celui de l'U.A.L et provoqua un déplacement de Bruxelles à Paris du centre nerveux du mouvement international intellectuel.

C'est ainsi, pour n'en donner qu'un exemple, que dès le 10 décembre 1920, une première réunion de représentants de 19 Associations Internationales eut lieu à Paris à l'Institut International de Coopération Intellectuelle et décida, à l'initiative d'un français M. André Waltz et d'une américaine Mme Laura Barney, la création d'un Comité d'Entente des grandes Associations internationales, qui collabora étroitement avec l'Institut et disparut en fait avec lui.

Sans doute la Société des Nations continua dans les premières années à s'intéresser aux travaux de l'U.A.L? Elle accorda un certain patronage aux trois premières sessions de l'Université Internationale, fondée par l'U.A.L en septembre 1920; elle lui alloua une subvention de 1.500 livres sterling pour la publication sous son égide en 1923 d'un premier tome des «Codes des vœux internationaux», ouvrage de 940 pages.

Mais trois décisions de la Société des Nations eurent des conséquences fâcheuses pour l'U.A.L La première fut la création d'une Section des Bureaux Internationaux au sein du Secrétariat de la Société des Nations; la seconde, la publication par cette Section, de 1922 à 1939, d'un Bulletin trimestriel de renseignements sur l'œuvre des organisations internationales et la troisième la publication par cette Section, à partir de 1921, d'un Répertoire des organisations internationales.

Ces initiatives privaient pratiquement l'U.A.L de toute possibilité de poursuivre elle-même convenablement la publication de sa revue et de son Annuaire.

Pour le dossier de l'ironie de l'histoire, ajoutons que la Société des Nations avait commencé par publier une simple «Liste des Unions, Associations, Insti-

tutions, Commissions, Bureaux internationaux, etc.» contenant une préface signée le 4 novembre 1919 par M. Inazo Nitobe, directeur de la Section des Bureaux internationaux de la Société des Nations. Les deux premiers paragraphes de cette préface sont libellés comme suit :

«Les travaux que comporte la fondation d'associations internationales ont été poussés avec une activité toujours croissante, jusqu'au début de la guerre, date à laquelle il en existait plus de 500; mais, avec l'ouverture des hostilités, leur action s'est nécessairement ralentie, et, en certains cas, elle a même complètement cessé. Avec le retour de la paix, il est à espérer que la plupart de ces associations reprendront leurs travaux. Comme les organisations qui s'appliquent à créer entre les nations un mouvement de coopération et de bonne volonté sont généralement peu connues, on a demandé à l'Union des Associations Internationales de Bruxelles l'autorisation de reproduire, sous forme de tableau, la liste des noms des associations de ce genre. L'Annuaire de la Vie internationale donne un compte rendu détaillé de leurs statuts et de leur action. Quelques-unes des associations mentionnées ont cessé d'exister; pour quelques autres, on ne peut obtenir des renseignements récents. Cette liste a été dressée principalement d'après des informations recueillies en 1911, mais on y a ajouté les noms d'un certain nombre d'associations qui existent seulement depuis sa publication ou qui sont sur le point d'être créées.

Le Sénateur La Fontaine et Monsieur Otlet, directeurs de l'Office central des Associations Internationales, ont bien voulu vérifier la liste, et c'est grâce à leurs efforts infatigables qu'elle a été portée à son degré actuel de perfection.»

Dans les chapitres suivants consacrés aux échecs et aux réalisations de l'U.A.L, nous dirons brièvement ce qui fut fait et tenté entre les deux guerres; aussi, nous nous limiterons à rappeler ici quelques sessions tenues par elle.

Le 3<sup>e</sup> Congrès des Associations internationales, auquel participèrent une centaine d'entre elles, eut lieu à Bruxelles du 5 au 20 septembre 1920, en même temps que la première session de l'Université Internationale. Celle-ci eut sa 2<sup>e</sup> session du 20 août au 15 septembre 1931; la 3<sup>e</sup> session du 20 août au 5 septembre 1922 en même temps que du 20 au 22 août une Conférence pour le développement des Institutions du Palais Mondial; la 4<sup>e</sup> session du 17 au 31 juillet 1927, toutes à Bruxelles. Le 4<sup>e</sup> Congrès des Associations internationales se tint à l'Université de Genève les 8 et 9 septembre 1924, sous la présidence d'Edouard Clarapède et d'Henri La Fontaine et avec la participation d'une cinquantaine d'organisations internationales. La Société des Nations y avait délégué son Secrétaire-adjoint M. Nitobé. Un 7<sup>e</sup> Congrès eut encore lieu du 17 au 19 juillet 1927. Néanmoins, par suite des initiatives concurrentes, de difficultés d'ordre financier et de projets trop multiples qui éveillèrent des inquiétudes, Henri La Fontaine et Paul Otlet furent de plus en plus isolés dans leurs efforts. Avec une ténacité extraordinaire, ils poursuivirent ceux-ci en dépit de tout, continuant, avec une équipe de plus en plus réduite et jusqu'au début de la guerre, un travail de documentation qui mérite l'admiration.

Henri La Fontaine mourut le 14 mai 1943, léguant sa fortune et sa bibliothèque en deux parts égales à l'U.A.L et au Bureau international de la Paix, donnant ainsi une dernière preuve de sa foi dans les idéaux pour lesquels il avait combattu toute sa vie. Paul Otlet décéda le 10 décembre 1944.

### 3<sup>e</sup> période

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le Ministre de la Justice nomma un avocat, Maître Jules Polain, en qualité d'administrateur provisoire, en raison du legs La Fontaine et aussi de l'existence de la documentation considérable appartenant à l'U.A.L Celle-ci avait pendant la guerre été installée dans l'hôtel de l'Ambassadeur de Grande-Bretagne à Bruxelles par les autorités allemandes qui avaient, en dépit des protestations de MM. La Fontaine et Otlet, nommé un administrateur et tenté de faire revivre l'U.A.L L'activité se limita à certains travaux de documentation et à la publication en 1943 de trois numéros d'un «Bulletin des Associations internationales».

M. Polain considérant qu'il fallait essayer de réorganiser PU.A.L, forma un Comité provisoire placé sous la présidence du Ministre d'Etat Paul van Zeeland. En furent membres : M. Leimgriiber, chancelier de la Confédération helvétique, Ed. Lesoir, secrétaire général de l'Institut international des Sciences administratives, O. Louwers, secrétaire général de l'Institut colonial international, F. Muuls, Ambassadeur de Belgique, E. Vinck, directeur général de l'Union internationale des Villes, puis par la suite également le Comte Henri Carton de Wiart et M. Jacques Rueff.

Ce Comité, dont M. Polain, qui allait décéder le 31 décembre 1951, restait l'administrateur provisoire, décida au début de 1948 la reprise des travaux de l'U.A.L II confia à l'auteur de ces lignes, en octobre 1948, la tâche de remettre en activité le secrétariat de l'U.A.L

Grâce à l'administration communale de Bruxelles, des locaux purent être obtenus au Palais d'Egmont et en janvier 1948 sortait de presse le premier numéro d'un Bulletin mensuel.

Aux problèmes de la réorganisation de la documentation et des services administratifs s'ajoutaient d'autres problèmes plus difficiles. Une nouvelle situation était créée en raison de l'octroi, par la Charte des Nations Unies, d'un statut consultatif aux Organisations Internationales non Gouvernementales (O.I.N.G.) et de la création d'un Comité intérimaire des organisations non gouvernementales, dont le Président était M. Howard Wilson, directeur de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale.

A Genève, Paris et New York, certaines personnes dissimulaient mal et conservèrent assez longtemps une prévention tenace contre «l'Union de Bruxelles». Il fut suggéré que Bruxelles avait certes été un centre considérable de vie internationale avant 1914, mais ne l'était plus et que le siège de l'U.A.L devrait être installé dans une des trois grandes villes internationales que nous venons de mentionner.

Une importante réunion eut lieu à Bruxelles le 20 juillet 1949, à la suite des contacts pris dès avril 1949 à New York et à Genève avec les fonctionnaires des Nations Unies chargés des relations avec les O.I.N.G. et les dirigeants du Comité intérimaire, au sujet de la structure et du programme de l'U.A.L

A cette réunion tenue dans les bureaux de l'U.A.L au Palais d'Egmont, prirent part le Ministre d'Etat Paul van Zeeland, Président de l'U.A.L, M. Howard

Wilson, Président du Comité intérimaire des Organisations non gouvernementales, le Baron de Gruben, secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères de Belgique, Miss Anne Winslow de la Dotation Carnegie et M. Max Habicht avocat à Genève, en qualité d'experts du Comité intérimaire, M. Aake Ording, d'Oslo, ancien Directeur de l'Appel des Nations Unies pour l'Enfance, M. Jules Polain et nous-même. De commun accord, il fut estimé préférable de renoncer à refaire de l'U.A.I. une fédération d'associations internationales, de lui conserver néanmoins son titre et son programme de centre de documentation, d'étude, de service et de promotion des relations entre associations internationales, de laisser le soin de l'étude des questions techniques et administratives résultant des relations consultatives entre les Nations Unies et les O.I.N.G. aux Conférences des O.I.N.G. consultatives et au Comité permanent de liaison des O.I.N.G. consultatives qui allait être constitué.

Les dirigeants de l'U.A.I. exprimèrent leur intention de recruter des membres de toutes nationalités, choisis en large partie, mais non exclusivement, parmi les dirigeants d'associations internationales et élus en leur capacité personnelle.

Ils demandèrent à M. Aake Ording de se consacrer pendant quelques mois, en qualité de Vice-Président exécutif, au développement de la structure et du programme de l'U.A.I., en raison de l'intérêt qu'il avait manifesté dès 1948 pour la création d'un Centre international de service pour les O.I.N.G.

Un projet de nouveaux statuts de l'U.A.I. fut adopté par le Comité de direction de l'U.A.I. le 6 septembre 1950. Il tenait compte des nouvelles catégories de membres : membres individuels, ayant seuls droit de vote, dont le nombre fut limité à cent maximum, organisations affiliées, membres associés.

La première Assemblée générale d'après-guerre fut tenue le 5 février 1951 à Bruxelles. Elle adopta les nouveaux statuts (qui furent par la suite modifiés le 10 juin 1955 et le 10 mai 1965), procéda à l'élection d'une cinquantaine de nouveaux membres de diverses nationalités ainsi qu'à la nomination de nouveaux membres du Comité de direction, en la personne de Léon Jouhaux, de Sir Ramaswami Mudaliar et de Sir Harry Gill.

Cette Assemblée générale marqua la fin de la période de première réorganisation de l'U.A.I.

Elle se trouvait consolidée par le fait que l'U.A.I. venait de surmonter un danger assez sérieux, à savoir le projet émanant du Secrétariat des Nations Unies d'entreprendre la publication d'un Annuaire des Organisations Internationales, alors que l'U.A.I. avait elle-même repris cette ancienne activité de son programme et allait sortir de presse, en juin 1950, sa nouvelle édition. C'était risquer de se retrouver dans la situation que l'U.A.I. avait connue à la suite de l'initiative analogue prise par la Société des Nations. La menace fut cette fois écartée. En effet, M. Walter Kotschnig, représentant des Etats-Unis au Conseil Economique et Social, proposa une résolution, qui fut appuyée par le délégué de l'Inde, Sir Ramaswami Mudaliar, et adoptée dans la Résolution 334 (XI) par le Conseil Economique et Social des Nations Unies le 20 juillet 1950. Elle rend d'abord hommage à l'œuvre et à l'Annuaire de l'U.A.I. puis «exprime l'espoir que le Secrétaire Général fournira à l'Union des renseignements aussi

nombreux et une coopération aussi large que possible; décide de ne pas donner d'autre suite, pour l'instant, au projet de publication, par les Nations Unies, d'un répertoire des organisations non gouvernementales.»

L'U.A.I. connut à la même époque le danger de voir l'Unesco faire double emploi avec son Annuaire par la publication d'un Répertoire des Organisations scientifiques internationales, qui englobait en réalité près de 400 institutions. Heureusement, la seconde édition, en 1953, fut la dernière.

Pour compléter rapidement cette question de l'établissement des relations de l'U.A.I. avec les Nations Unies, ajoutons que le 18 septembre 1951, l'U.A.I. fut admise au bénéfice des relations consultatives avec le Conseil Economique et Social.

Le statut consultatif avec l'Unesco lui fut octroyé en 1952 et plusieurs contrats apportèrent par la suite l'aide de l'Unesco pour des travaux bibliographiques ainsi que pour une étude sur les O.I.N.G.

Deux autres prises de position de principe confirmèrent et consolidèrent les bonnes relations avec les Nations Unies.

A sa 16<sup>e</sup> session (1953), le Conseil Economique et Social a accueilli la recommandation suivante du Comité du Conseil chargé des Organisations Non Gouvernementales : «Le Comité a été unanime à reconnaître la valeur et l'utilité de l'Annuaire publié par l'Union des Associations Internationales. Les membres ont émis le vœu que l'œuvre de l'Union soit de mieux en mieux connue du public comme des Etats Membres et que sa continuation soit assurée» (Un Doc. E/2489).

Ensuite, traitant de la résolution 128 B (VI) du 10 mars 1948 du Conseil Economique et Social demandant l'établissement d'une liste des institutions intergouvernementales en vue d'un examen par le Conseil d'un éventuel double emploi et d'une éventuelle dispersion des efforts de ces institutions, le Secrétaire Général des Nations Unies, dans une note du 17 novembre 1955 (E/2808), proposa que le Conseil, s'il décide d'entreprendre comme dans le passé un examen général de la structure des organisations intergouvernementales, prenne comme document de base l'Annuaire des Organisations Internationales.

Les relations de l'U.A.I. avec les autres organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales se développèrent harmonieusement.

Plus d'une centaine d'articles rédigés par elles furent publiés dans sa revue mensuelle, appelée successivement «Bulletin mensuel de l'Union des Associations Internationales» 1949 à 1950, «Bulletin O.N.G.» (1951 à 1953) et «Associations Internationales» (depuis 1954), qui passa de 16 à 64 pages et parfois plus et devint illustrée à partir de janvier 1954.

Sans vouloir évidemment indiquer ici toutes les publications publiées par l'U.A.I. signalons simplement le lancement de nouvelles séries autres que l'Annuaire des Organisations Internationales et la Revue mensuelle.

En 1953, parution de la 1<sup>re</sup> édition du Répertoire des Périodiques publiés par les Organisations internationales; en 1956, parution de la première édition de la Bibliographie sélective de l'Organisation internationale et du premier fascicule de la collection des «Documents pour servir à l'étude des relations internationales non gouvernementales»; en 1960, parution du premier fascicule de la collection «La Science des Congrès internationaux»; en 1961, le premier tome de la Bibliographie des comptes rendus de congrès internationaux; en 1969, publication du premier document d'une série de «U.A.I. Study Papers».

Une mention spéciale, car elle illustre certains dangers, doit être faite du Calendrier des futures réunions internationales, publié par l'U.A.I. dès sa fondation et repris dès janvier 1949.

En effet, une initiative malencontreuse de la Library of Congress, de Washington, fit du tort à l'U.A.I. et aurait pu à la longue l'amener à supprimer la publication de son Calendrier des futures réunions internationales, malgré les connexions de ce travail avec la production de l'Annuaire des Organisations internationales, de la Bibliographie des comptes rendus de congrès et de la revue.

En juin 1959, cette institution fit en effet paraître le premier numéro de la World List of Future International Meetings, calendrier analogue à celui de l'U.A.I. La décision fut prise sans contacts préalables avec l'U.A.I., malgré des rapports antérieurs qui avaient été excellents. Heureusement, cette publication cessa avec le numéro de septembre 1969, sans d'ailleurs que l'U.A.I. en ait été, cette fois encore, informée au préalable.

Le point de vue de l'U.A.I. au sujet de cette initiative est expliqué dans le commentaire suivant publié dans sa revue en novembre 1969 :

«Nous avons exprimé la crainte que d'autres initiatives nationales analogues ne conduisent à un véritable désordre de l'information en cette matière et que celle-ci ne soit tributaire de décisions purement nationales, qui n'ont rien à voir avec les principes d'une documentation internationale, et tout particulièrement le besoin de continuité ainsi que la sauvegarde d'une parfaite indépendance des contingences nationales. »

Nous résumerons plus loin quel fut en dehors de l'activité de publications, le programme de travail de l'U.A.I., dont le siège fut établi de 1949 à 1956 au Palais d'Egmont et depuis 1956, 1, rue aux Laines. Indiquons simplement ici qu'après la 1<sup>re</sup> Assemblée générale d'après-guerre, tenue à Bruxelles le 5 février 1951, les suivantes eurent lieu à Bruxelles le 8 septembre 1952, au cours de laquelle le Sénateur Etienne de la Vallée Poussin fut élu Président, à Paris le 8 mars 1953, à Paris les 9 et 10 juin 1955, à Bruxelles les 3 et 4 septembre 1958, à Lausanne le 14 mars 1960, à Rome le 16 novembre 1962, à Bruxelles le 10 novembre 1964, à Copenhague le 30 mars 1966, au cours de laquelle M. F.A. Casadio fut nommé Président. La suivante a eu lieu à Barcelone le 6 mai 1970.

Accompagnées d'échanges de vues entre associations internationales sur des points d'intérêts communs pour celles-ci, elles marquèrent les étapes du développement — sans problème politique et sans secousse — d'une institution et d'un programme orientés vers une action positive de centre de documentation, d'étude, de services et de promotion, couvrant le domaine précis et déjà assez vaste des organisations, réunions et publications internationales.

Au cours des deux dernières années se posa le problème de l'utilisation d'ordinateurs et de la naissance prochaine d'une troisième catégorie d'organisations internationales, celle des sociétés transnationales à but lucratif.

Beaucoup d'attention et de temps furent donnés à l'examen et à la préparation d'une modernisation des méthodes de travail et d'une adaptation des structures et programmes de l'U.A.I., qui tiennent compte des besoins et des dimensions nouvelles de la vie internationale.

L'année 1971 verra le début d'une quatrième période dans la vie de l'U.A.I. comme l'indiquent les articles de M. Robert Fenaux et de M. Anthony Judç insérés dans ce même fascicule.

### III. LES ECHECS

Etant donné le rôle assez extraordinaire joué par l'U.A.I. pendant une période qui marquera l'histoire, car elle fut celle de l'organisation initiale d'une civilisation nouvelle basée sur les institutions internationales, nous pensons intéressant de rechercher quelles furent, entre son congrès de 1910 à Bruxelles et de 1924 à Genève, dans le cadre des buts généraux de l'U.A.I. rappelés au début de cet article, les objectifs qui furent marqués d'un échec.

Nous ne pouvons ici qu'en donner une énumération, sans guère d'explication et de commentaires, faute de place. Nous mentionnerons ces objectifs autant que possible par la citation d'un texte rédigé par Henri La Fontaine ou Paul Otlet, qui furent sans conteste les véritables auteurs de ces projets, en un temps où il n'existait pas de Société des Nations, d'Ecole internationale, de World Trade Center, ni même de Palais des Congrès ou de Centre d'étude de Relations internationales, dont le plus ancien, le Royal Institute of International Affairs, de Londres, fut fondé en 1920.

#### 1. La double Société

«Les relations et les intérêts humains étant groupés par circonscriptions territoriales (Etats) ou par similarité d'objets et de fonctions (Associations), l'Organisation Internationale, pour en tenir compte, doit être double :

- 1° L'organisation des Etats entre eux: après avoir groupé les intérêts ayant pour base le territoire qu'ils administrent (intérêts nationaux), ils doivent concevoir et régler leurs intérêts entre eux en se considérant comme membre de la Société des Nations;
- 2° L'organisation des Associations Internationales, entre elles : après avoir groupé et fédéré, chacune dans leur domaine, les intérêts de même spécialité\* du monde entier (intérêts universels), elles doivent envisager les relations: entre tous les intérêts et toutes les fonctions et constituer entre elles une confédération, l'Union des Associations Internationales;

Ces deux organisations, tout en étant distinctes l'une de l'autre, doivent multiplier leurs relations et faire converger leurs efforts vers une organisation unique qui réalise l'équilibre des forces en présence, en donnant à chacune une part

proportionnelle de représentation et de pouvoir dans l'exercice des fonctions essentielles à la gestion des grands intérêts collectifs : délibération et législation, juridiction et arbitrage, exécution et administration. Une Constitution ou Charte mondiale doit en être l'expression.» (Publication U.A.L, n° 56, 1913, p. 11).

## 2. L'Université internationale

Le mot avait été lancé en 1911 dans une brochure sur l'Office central en un chapitre intitulé «L'Organisation d'un enseignement international».

«L'Université Internationale a pour objet d'unir dans un mouvement de haut enseignement et de haute culture universelle, les Universités et les Associations Internationales. Elle doit permettre à un certain nombre d'étudiants de parachever leur formation par l'initiation aux aspects internationaux et comparés de toutes les grandes questions.» (Publication U.A.L, n° 98, 1921, p. 71).

La première session eut lieu à Bruxelles du 5 au 20 septembre 1920. Cinquante professeurs de 11 pays y donnèrent, à une centaine d'étudiants de plus de dix pays, 106 heures de leçons réparties en 53 cours et conférences; la Société des Nations et 13 Associations internationales y avaient une chaire spéciale.

Pendant la deuxième session qui eut lieu du 20 août au 5 septembre 1921, 69 professeurs traitèrent 76 sujets en 174 leçons et conférences.

A cette date, l'Université Internationale constituait un organisme autonome ayant comme membres 15 universités adhérentes, 346 professeurs d'universités adhérents appartenant à 23 pays et les associations internationales, qui occupaient 23 chaires à la session de 1921.

Pratiquement, l'Université Internationale cessa son activité, après la troisième session, tenue également à Bruxelles, du 20 août au 3 septembre 1922 (90 leçons par 60 professeurs de 16 pays), malgré une quatrième session en 1927.

## 3. La Bibliothèque internationale

«On a indiqué plus haut l'étendue et l'importance de l'enquête permanente que l'Office central a organisé en ce qui concerne spécialement les faits de la vie internationale. Une pareille enquête ne peut se concevoir que si elle peut s'appuyer sur une documentation minutieuse.

Une telle documentation a nécessité la création d'une Bibliographie de l'Internationalisme, d'un Répertoire de dossiers documentaires et d'une Bibliothèque de l'Internationalisme. Celle-ci non seulement contiendra toutes les publications émanant des groupements internationaux, mais toutes celles qui tendent à résoudre ou à faciliter la solution des problèmes présentant un caractère international.» (Publication U.A.L, n° 15, 1911, p. 11).

Cet objectif connut un début de réalisation, comme le rappelle le Mémoire du Secrétaire Général de la Société des Nations, daté de 1921 et cité plus haut.

«De 1897 à 1910, l'Office International de Bibliographie a réuni quatre Conférences internationales de bibliographie et publié un véritable code, dont les prescriptions ont été adoptées par un millier d'établissements publics ou privés de divers pays.

Le point de départ ainsi assuré, MM. La Fontaine et Otlet ont créé à Bruxelles un ensemble d'œuvres nouvelles, véritable centre de documentation internationale. Le Répertoire Bibliographique universel compte aujourd'hui plus de douze millions de fiches. Les Archives Internationales comprennent à l'heure\* actuelle plus d'un million de pièces; alimentées régulièrement, elles constituent une véritable encyclopédie documentaire de la vie internationale contemporaine surtout dans les domaines scientifiques, technique et sociologique. La «Bibliothèque Internationale» qui groupe plus de soixante bibliothèques, appartenant à diverses institutions internationales établies à Bruxelles, riche aujourd'hui de plus de cent mille volumes, centralise la plupart des publications d'intérêt international. »

## 4. Le Musée international

«Le Musée international a pour but de montrer les progrès accomplis en toutes matières dans le domaine de l'organisation internationale et l'importance au point de vue scientifique et social des grands faits qui se rattachent à cette organisation. »

«Si l'on songe que toutes les idées, toutes les institutions, tous les outils, tout ce que les hommes ont pensé, formulé ou réalisé peut donner lieu à une représentation muséographique, tracée à un point de vue international et comparé, il est aisé de concevoir l'ampleur qu'il est possible de donner au Musée international. Il appartiendra à chaque association ou organisme international de constituer, dans le grand ensemble collectif, la partie comprise dans son propre domaine.» (Publication U.A.L, n° 15, 1911, pp. 51 et 53).

Une exposition temporaire fut organisée à l'occasion du 1<sup>er</sup> Congrès mondial des Associations internationales de 1910, où fut illustré par des tableaux graphiques et statistiques le progrès dans tous les domaines de l'organisation internationale et les nécessités qui l'ont fait naître. Elle donna naissance à un Musée international, qui occupait en 1920 une quarantaine de salles et contenait environ 14.000 pièces et documents. Il se divisait en cinq parties : a) historique; b) géographique; c) scientifique et technique; d) des méthodes; e) d'aperçu d'ensemble de la vie internationale.

Un nombre assez important de gouvernements contribuèrent aux sections nationales contenues dans la partie géographique du Musée. En plus de catalogues généraux du Musée, il fut publié un catalogue du musée administratif international en 1910; de la section de bibliographie et de documentation en 1912; de la section du bien-être de l'enfant en 1914; des documents sur le musée international de l'enseignement en 1913; sur la création d'un musée technique (1914).

Au Congrès de juin 1913, il fut indiqué que de juin 1912 à mai 1913, le nombre de visiteurs du Musée international s'était élevé à 10.487.

## 5. Le Palais Mondial. La Cité internationale

Parmi les résolutions adoptées en 1913 par le 2<sup>e</sup> Congrès mondial des Associations internationales, auquel prirent part, rappelons-le, les délégués de 169 associations internationales, soit près de la moitié du nombre total, ainsi que des représentants de 22 gouvernements, figure entre autre la résolution suivante: «Il y a lieu de développer sur la base de la coopération, de la neutralité et de l'utilité pratique, le Centre International, ses services, réunions, travaux, publications et collections, selon les lignes du plan arrêté par l'Office Central et qui a déjà reçu un large commencement d'exécution : bureaux des associations, bibliothèque, bibliographie, archives, musée, étude et enseignement, services communs de librairie, de traduction et de secrétariat.

Le Centre International est divisé en sections nationales, et en sections spéciales ou comparées.

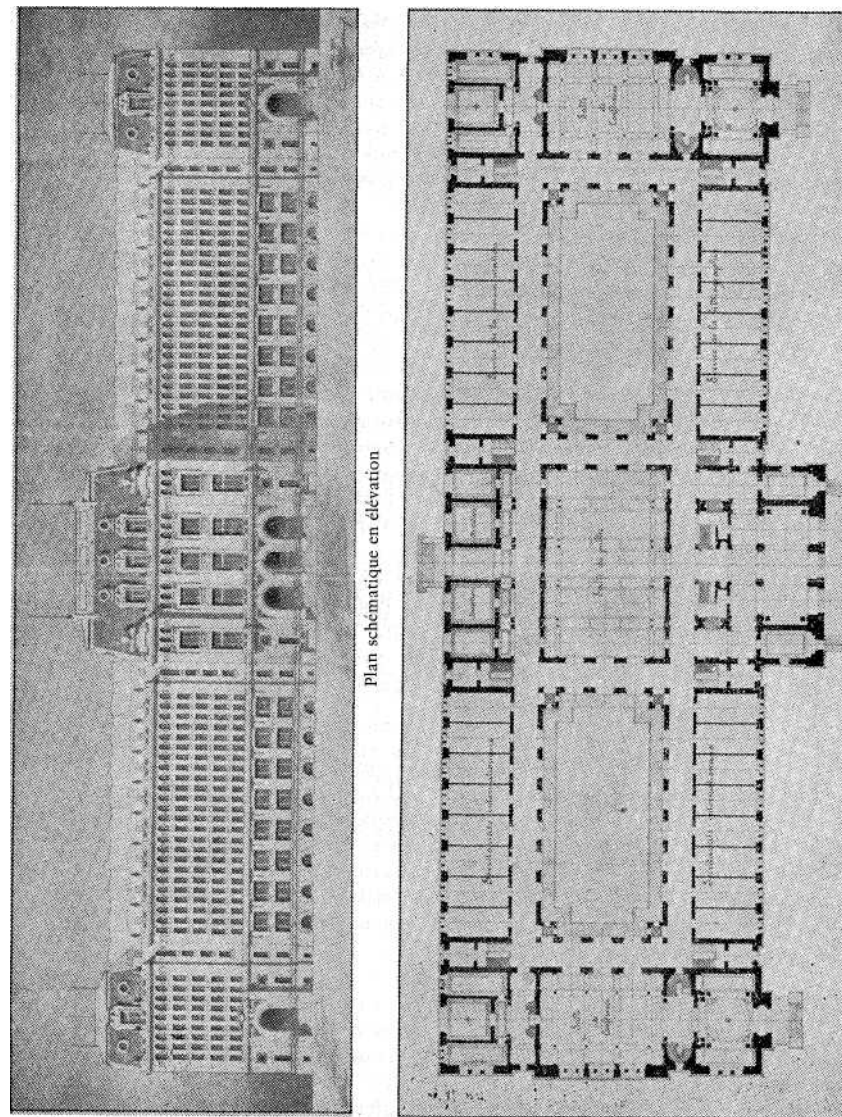
Il y a lieu d'installer les services et collections du Centre International dans un Palais digne de l'importance des Associations qui l'ont créé par leurs efforts et pouvant devenir le point de départ du groupement d'autres édifices internationaux (Cité internationale). Il doit être fait appel à cet effet, à l'aide des Gouvernements et du Mécénat en même temps qu'à celui des Associations.» (Publication U.A.I., n° 56, 1913, p. 35.)

Le Président du Congrès, le Ministre d'Etat Cooreman, qui fut aussi le Président du 1<sup>er</sup> Congrès international des Sciences administratives, avait dans son discours d'ouverture déclaré en abordant ce point : «En définitive, Messieurs, le Palais Mondial serait, par destination la maison commune de toutes les Associations Internationales; cette maison hospitalière serait donc de caractère international, d'intérêt international, d'utilisation internationale. Ne semble-t-il pas, dès lors, équitable et rationnel que la contribution financière à son établissement, à son aménagement et à son entretien soit également international ?

Ah ! Messieurs, vous savez ce que coûtent aux nations les œuvres de la défiance et de la guerre; vous savez combien les peuples aspirent à l'allègement des charges ruineuses et des lourdes prestations qui les accablent. Vous savez aussi les exigences de la situation actuelle et les graves difficultés qui se dressent devant l'action pacifiste. Ne serait-il donc pas réconfortant pour la conscience publique universelle, de voir les législateurs et les gouvernements se rencontrer de pays à pays et concourir à l'édification de ce Palais Mondial destiné à devenir le foyer de l'œuvre de concorde, de rapprochement et de coopération qu'est l'Union des Associations Internationales !

Il est superflu d'ajouter que pour s'asseoir à ce foyer, nul, ni individu, ni gouvernement, ni pays, n'aurait à abdiquer en quelque mesure que ce soit, sa personnalité, son indépendance ou sa liberté. Le foyer serait assez large pour abriter tout ensemble l'autonomie de chacun et la solidarité de tous. » (Publications U.A.I., n° 56, 1913, p. 36).

En fait, le projet était déjà ancien et avait été stimulé en 1907 par l'offre d'Andrew Carnegie de construire le Palais de la Paix à La Haye.



Avant-projet de palais mondial des associations internationales que le Gouvernement Belge avant la première guerre mondiale se proposait de construire au Mont des Arts, à Bruxelles. Le détail du projet prévoit aux deux extrémités deux grandes salles de conférence, au centre une salle pour le public et sur les deux longs côtés du rectangle les locaux pour les associations internationales ainsi que pour des services communs de la documentation et de la bibliographie

Le 21 décembre 1907, inaugurant les nouveaux locaux de l'Office central au *3bis*, rue de la Régence à Bruxelles, le Baron Descamps, Ministre des Sciences et des Arts de Belgique, ancien Président et rapporteur du Comité sur l'arbitrage de la 1<sup>re</sup> Conférence de la Paix de 1899 à La Haye, confirmait dans un discours le projet de construction par le Gouvernement belge des futurs Palais du Mont des Arts et la mise à la disposition par lui des locaux destinés aux institutions internationales dans ce complexe qui devait avoir l'importance du Palais de Justice et dont la maquette et les plans étaient déjà établis.

Une certaine rivalité comme «Capitale internationale» se dessinait entre La Haye, Bruxelles et Berne qui étaient en 1907 les trois principales villes-hôtes des organismes internationaux, malgré les déclarations sur la nécessité d'une «concentration fonctionnelle» plutôt que d'une «concentration matérielle».

Nous ne pouvons retracer toutes les phases des efforts obstinés accomplis, principalement par Paul Otlet, pour faire aboutir le projet d'un Palais mondial et celui d'une Cité internationale extraterritoriale «capitale intégrale de la Société des Nations,... cité nouvelle créée de toute pièce qui remplisse, dans la vie universelle, la fonction même que Washington assigna à la ville qui porte son nom, quand il en jeta le fondement dans le district fédéral de Colombie», écrivait-il en 1919. (Publication U.A.I., n° 88, 1919, p. 27).

Dans cette même brochure de 1919, vingt ans avant que Mussolini fit bâtir le Palais des Congrès de Rome, le premier de l'espèce, Paul Otlet suggérait la construction dans le cadre du «Centre intellectuel mondial au service de la Société des Nations», d'édifices permanents «toujours prêts à recevoir des grandes réunions et outillés de manière à réduire les frais qu'elles entraînent, à les rendre plus régulières et efficaces».

De 1912 à 1932, ces projets, centrés d'abord sur Bruxelles, puis Genève, puis Anvers, donnèrent lieu à la publication par l'U.A.I. de dix-sept brochures. Elles contiennent des plans détaillés établis par ailleurs par des architectes de grande valeur de divers pays, tels Hendrik Andersen et Hébrard (A World Communication Center à Bruxelles) en 1912, Francotte (Le Palais de la Ligue des Nations et le Palais des Associations internationales dans le Parc de la Woluwe, à Bruxelles), en 1920, Le Corbusier et P. Jeanneret (Mundaneum à Genève, en collaboration avec Paul Otlet) 1928.

Une ébauche de Palais mondial comprenant cent salles, exista pendant quelques années à Bruxelles au lendemain de la première guerre mondiale. Situé au Parc du Cinquantenaire, dans un bâtiment couvrant plus d'un hectare de superficie, édifié en 1880 lors du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Belgique, et complété pour son 75<sup>e</sup> anniversaire, ce Palais hébergea les différents services et les «établissements» de l'U.A.I. mentionnés plus haut, ainsi que le siège de plusieurs autres associations internationales.

## 6. Office de compensation

Une tentative, appartenant celle-ci à la troisième période, peut être rapidement mentionnée ici parmi les échecs.

Malgré le désir des dirigeants de l'U.A.I. d'en limiter le programme aux réalisations possibles, il apparut souhaitable en 1950 de trouver un système pour résoudre les difficultés que les associations internationales non gouvernementales rencontraient pour leurs mouvements de fonds en cette époque de restrictions de change.

La constitution d'un Office de compensation pour le transfert de fonds des O.I.N.G., par l'ouverture d'un compte spécial de l'U.A.I. à la Banque des Règlements Internationaux, à Bâle, sembla être une solution possible.

Un accord de principe pour l'ouverture d'un tel compte fut obtenu de la B.R.I. et en date du 4 mai 1951 une circulaire, accompagnée d'un questionnaire, fut envoyée par l'U.A.I. à toutes les associations internationales. Le temps de poursuivre la mise au point du système, qui nécessitait l'accord préalable des autorités de chaque pays, les restrictions de change s'atténuèrent et le projet fut abandonné.

Pour les institutions comme pour les individus, les échecs et les revers sont souvent formatifs et parfois à mettre à leur actif.

Ils peuvent être dus au choix d'un objectif erroné, prématuré, dépassé, démesuré ou dus aussi à des méthodes inappropriées, à des conflits personnels et plus souvent encore à une insuffisance de moyens matériels.

Comme ce fut le cas pour la 3<sup>e</sup> Conférence de la Paix prévue à La Haye en 1915 et le 3<sup>e</sup> Congrès mondial des Associations internationales prévu à San Francisco en 1915 aussi, la guerre de son côté frappe les institutions comme les individus. Quels que furent les motifs des échecs en ce qui concerne les projets que nous venons de rappeler, ces derniers nous font sans doute admirer encore davantage la vision de l'organisation internationale que les fondateurs de l'U.A.I. eurent, il y a soixante ans.

## IV. LES REALISATIONS

Dans la vie, il y a les choses visibles et les choses invisibles, qui sont souvent les plus importantes.

Pour l'U.A.I., comme pour beaucoup d'institutions, des dizaines de pages ne suffiraient pas si l'on voulait en relater en historiographe les réalisations, mot pris dans le sens des activités effectives, terme lui-même qui devrait d'ailleurs couvrir aussi les objectifs irréalisables, qui sont eux-mêmes une chose différente des revers ou des échecs.

En effet, comme les parents poursuivent l'objectif irréalisable de conduire leurs enfants à l'état de perfection ou comme un jardinier travaille, sans jamais en avoir terminé, à transformer la nature pour la discipliner dans un bel ordonnancement général, l'U.A.I. a consacré beaucoup d'efforts et de temps à faire progresser l'ordre social, à agir sur un processus.

On peut certes indiquer des réalisations tangibles, donner des titres et des noms, des dates et autres chiffres. En effet, l'U.A.I. a publié avant 1915, en plus des 3.200 pages de sa revue «La Vie Internationale», exactement 94 livres et brochures totalisant 10.147 pages; entre les deux guerres, 59 livres et brochures totalisant 2.225 pages; depuis sa reprise d'activité en octobre 1948 jusqu'à fin 1969 : 68 ouvrages totalisant 19.874 pages, en plus des 15.286 pages de sa revue «Associations Internationales», avec tout ce que cela suppose d'objectifs précis, de réunions de tous genres et de collaboration extérieure, sans parler d'un travail d'équipe au niveau de la production.

Mais nous ne chercherons pas à dresser un bilan comptable des réalisations de l'U.A.I., bilan qu'il serait fastidieux d'établir et de lire. Nous tâcherons de présenter en quelques lignes une évaluation de son action pour le progrès de l'ordre social, de son action sur un processus.

Ce mot rappelle l'image contenue dans une pensée de Paul Claudel : «Etre comme un homme qui avec un cierge allume toute une procession». Elle pourrait être appliquée à l'U.A.I. !

1. »Although the peace conference of 1919 and the Covenant of the League of Nations gave no official recognition to the purposes of the Union of International Associations, one of the founders of the organization, Henri La Fontaine of Belgium, eloquently urged the First Assembly of the League to provide facilities for information and centers of collaboration for exchanging the intellectual work of all nations.

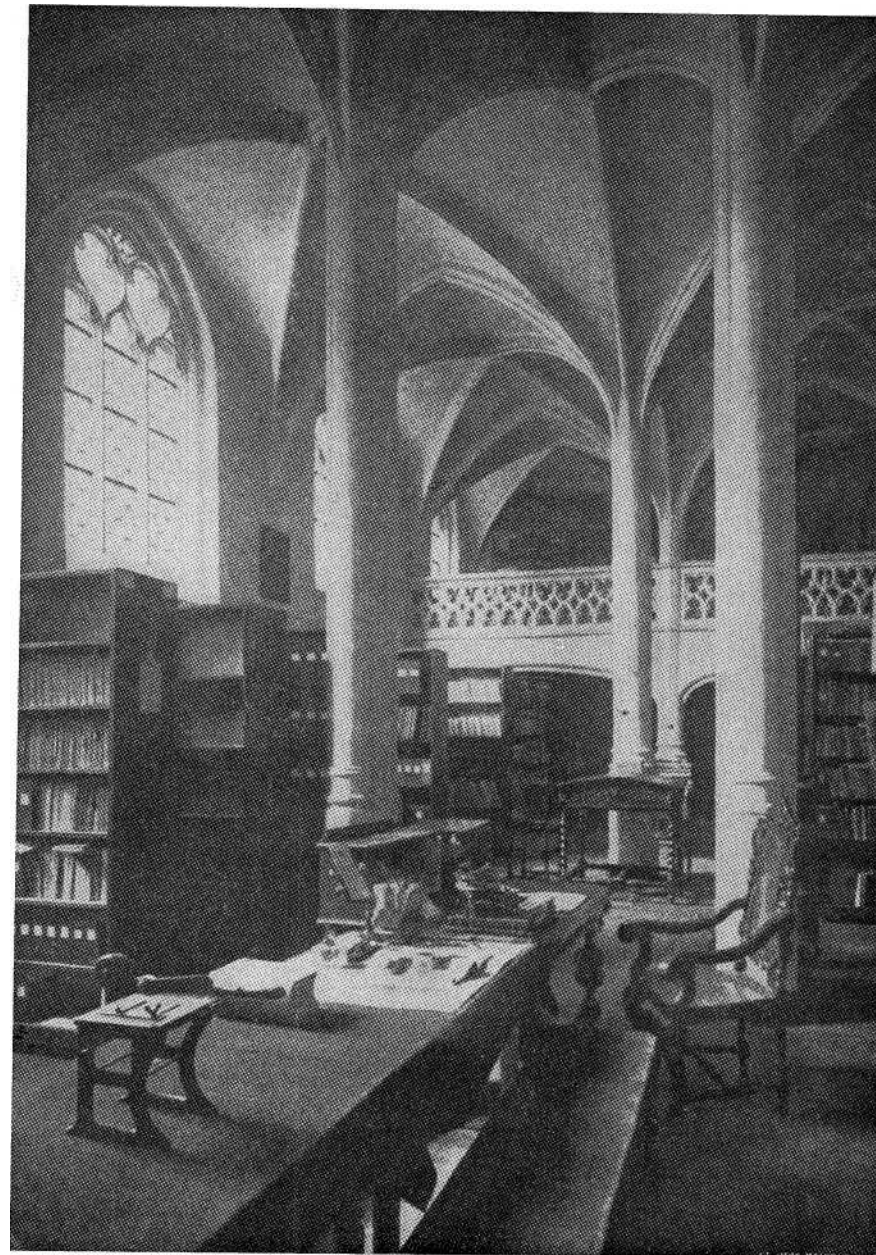
Impressed by this argument, the Assembly turned the matter over to the Council, and on May 15th 1922 the Council appointed a twelve-man committee (later increased to fifteen) entitled the Intellectual Co-operation Committee».

Cette citation tirée du livre de Gérard J. Mangone, *A Short History of International Organization* (1954), p. 239, illustre un premier groupe de réalisations, à savoir les suggestions ou recommandations faites par l'U.A.I. agissant comme précurseur, dans des secteurs où il n'existait pas encore de coopération organisée.

Ces recommandations ont souvent visé, surtout avant 1914, la création des institutions nécessaires, qui une fois créées perdent parfois vite le souvenir de ceux qui leur ont préparé la voie. On pourrait en donner de multiples exemples. Elles ont dans d'autres cas visé la prise en considération d'une situation déjà existante et dont les instances intéressées n'étaient guère conscientes.

Un exemple assez récent : celui des congrès internationaux dont l'importance a dû être soulignée par l'U.A.I., dans de nombreux écrits et réunions, entre 1950 et 1960, avant de susciter une attention — devenue à présent presque exagérée — de la part des Etats et des municipalités comme de groupements professionnels et économiques.

Un exemple analogue, mais celui-ci encore en cours d'acheminement : l'attention que l'U.A.I. depuis plusieurs années tâche d'attirer sur l'importance, même économique, que représentent, pour les pays-hôtes, les sièges des organisations



Les archives documentaires encyclopédiques installées dans la Chapelle de Nassau au Mont des Arts

à Bruxelles en 1912

internationales non gouvernementales. La plupart des gouvernements et des municipalités croient encore qu'ils constituent une charge; dans quelques années, ils s'efforceront de les attirer par tous les moyens, comme il est fait actuellement pour les congrès internationaux. Alors, nous verrons fluer sur le plan des constructions matérielles, de belles maisons internationales, à côté des palais des congrès et sur le plan des constructions juridiques, les législations favorables à la personnalisation civile des organisations internationales non gouvernementales, ces hors-la-loi internationaux.

Bien entendu le but de P.U.A.I. dans une telle action de promotion — et ceci précise encore ce qu'elle réalise et cherche à réaliser— est de contribuer à doter les associations internationales de l'outillage nécessaire à leurs travaux.

2. Un second groupe de réalisations est constitué par l'aide que P.U.A.I. fournit pour l'étude des relations internationales, après avoir eu en bonne partie le mérite de l'avoir suscitée.

«In its immediate consequences the most important contribution made by the Union of International Associations was probably the impetus it gave to the proper documentation of international studies», écrivait en 1963 le Professeur F.S. Lyons, de l'Université de Dublin dans son livre «Internationalism in Europe 1815-1914 (p. 206).

Précisons que depuis 1948, P.U.A.L. a voulu se limiter à l'organisation internationale proprement dite.

Nous pourrions citer de nombreux témoignages récents concernant l'utilisation et la valeur des publications de P.U.A.I.

Au sujet du *Yearbook of International Organizations*, la revue *International Affairs* écrit : «This is the only reference book giving reliable and up-to-date information on both inter-governmental and non-governmental international organization»; *le Monde Diplomatique*: «L'ouvrage se recommande à tous les spécialistes de la politique internationale»; *Yearbook of World Affairs* : «A god-send to administrators and their secretaries»; *Die Tat* : «Dem Journalisten und Politiker ist das «Yearbook» ein unentbehrliches Nachschlagewerk»; *International Associations of Universities Bulletin* : «Les milieux universitaires apprécieront particulièrement la vaste documentation qui concerne les organisations internationales des innombrables disciplines scientifiques»; *International Council of Scientific Unions Bulletin* : « Indispensable for ail concerned with international work»; *Ergonomics* : «Every embassy, foundation, research council, library, and agency of Government concerned with international affairs should have at least one copy of the Yearbook for ready reference and a second copy for leisure moments».

Au sujet du Calendrier des futures réunions internationales, la revue *Professional Engineer* déclare : «A must for any good industrial library» et *The Indian and Eastern Engineer* écrit : «The subject and geographical indexes which are provided in the volume offer fascinating dues as to variety of interests which are catered for at international meetings, as well as to their world-wide distribution».

Au sujet de la Bibliographie sélective sur l'Organisation internationale, l'appréciation du *Bulletin des Bibliothèques de France* est la suivante : « Un ouvrage de références indispensable pour l'étude de l'organisation internationale».

Nous nous excusons de ces citations, prises parmi tant d'autres, mais après avoir indiqué plus haut le nombre impressionnant d'ouvrages publiés par P.U.A.I., il convenait d'indiquer aussi que la qualité de ces ouvrages était appréciée, comme le montre encore le fait que les 9/10<sup>e</sup> du budget de P.U.A.I. sont à présent assurés par ses publications.

Cette première forme de réalisation en matière d'étude de l'organisation internationale, que représentent la production et la diffusion des ouvrages de référence nécessaires à cette étude requiert un labeur considérable et on ne pourrait assez reconnaître la compétence et le dévouement de ceux qui en rassemblent les matériaux et les rédigent.

Aussi, nous voudrions dire combien il est nécessaire que chacun participe, soutienne et même protège ce travail de documentation et d'information.

En effet, il devient temps de réagir contre trop de contrefaçons des ouvrages de références de P.U.A.I. Leurs auteurs, c'est-à-dire leurs éditeurs poursuivent uniquement des buts mercantiles à bon compte, car il est certes facile d'insérer dans des annuaires auparavant limités à la liste des établissements culturels ou d'enseignement, dans des répertoires administratifs nationaux ou autres annuaires, des notices sur les organisations internationales, en se servant du *Yearbook of I.U.A.L.*, ou de publier des calendriers de congrès en pillant celui de l'U.A.L. Pour l'avenir, on sait le travail en cours pour doter l'U.A.L. de la capacité offerte par les ordinateurs, qui permettront des prestations d'informations-nouvelles et considérables. L'article signé par le responsable du projet, M. Anthony Judge, nous dispense d'en dire plus ici,

3. En plus de l'inventaire permanent des organisations internationales et de leurs activités, le programme de l'U.A.L. comprend leur étude.

Celle-ci a largement porté, nous le verrons dans un instant, sur les problèmes juridiques, administratifs et techniques communs aux organisations internationales non gouvernementales.

Mais elle a porté aussi sur la théorie générale de l'organisation internationale, sur sa sociologie, comme le montre suffisamment les premières pages de notre article. Ces dernières années, à côté d'études sur la structure et le fonctionnement des organisations internationales, des travaux ont été faits sur leur classification, sur leur rôle dans la société, sur les relations entre les institutions intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales, sur l'avenir de ces dernières.

En 1956-1957, l'U.A.L. avec l'aide financière de PUnesco a créé un groupe d'étude pour l'établissement d'un plan d'évaluation des organisations internationales non gouvernementales dont elle a publié le rapport rédigé par le Professeur Jean Meynaud.

Un effort a été consacré à la réforme de l'enseignement universitaire sur les relations internationales. La question de la participation nationale à l'activité des O.I.N.G. a retenu également son attention et tout particulièrement le problème de la participation des jeunes Etats africains.

A ce sujet, Roger Savary, Secrétaire Général de la Fédération internationale des producteurs agricoles, écrivait en 1961 «Les années 1960 verront un élargissement extraordinaire des activités de coopération internationale dont l'accession des nations africaines à l'indépendance vient de changer brusquement l'échelle. Mais la participation des gouvernements des nouveaux Etats aux travaux des instances internationales officielles précède actuellement celle de leurs élites aux échanges si fructueux et si nécessaires qu'assurent les associations internationales privées. Ce phénomène d'organisation accélérée à l'échelon gouvernemental qui n'est pas encore soutenu par des contrats approfondis entre citoyens des pays intéressés est à l'opposé des développements qui ont conduit à l'épanouissement de la collaboration internationale parmi les peuples dont l'évolution économique est plus ancienne... La recherche d'une solution de ces difficultés alourdira encore la tâche de l'U.A.I.» (Associations internationales, janvier 1961, p. 32).

Nous ne nous étendrons pas sur ce type de réalisation de l'U.A.I., qui englobe à présent l'étude des sociétés transnationales comme troisième catégorie d'organisations internationales, car il est traité dans d'autres articles.

Il nous paraît néanmoins nécessaire de faire trois remarques.

Primo, les relations déjà établies entre l'U.A.I. et certaines universités révèlent des perspectives très intéressantes mais impliquent aussi un supplément de travail pour l'U.A.I.

Secundo, les relations pourraient être développées entre l'U.A.I. et les centres nationaux de relations internationales, surtout le jour où ces centres étudieront non seulement les aspects politiques et juridiques de la vie internationale mais aussi ses aspects sociologiques et administratifs.

Tertio, pour étendre son programme d'étude, le mener en coopération avec les universités et les centres d'étude de relations internationales et exploiter les données que pourra fournir son futur service d'information par ordinateur, il faudrait que l'U.A.I. dispose d'autres ressources.

A la fin de 1950, le Docteur René Sand écrivait : «La science et la technique de l'internationalisme, la politique internationale, l'économie internationale, l'assistance internationale, l'hygiène internationale attendent pour se développer sur un terrain solide, la constitution d'une sociologie, d'une psychologie et d'une biologie internationales dont nous ne possédons même pas les rudiments. L'U.A.I. a une grande tâche à remplir à cet égard».

4. Par des initiatives diverses, études, réunions, publications, recommandations, l'U.A.I. a aidé les organisations internationales non gouvernementales à perfectionner leurs outils de travail. Cette action, que chaque organisation ne peut mener seule ou qu'il serait ridicule que chacun refasse pour son compte, remonte

à l'origine de l'U.A.I. et se poursuit toujours. Un des premiers objectifs visés par l'U.A.I. fut d'obtenir un statut juridique international pour les O.I.N.G. Un projet de convention internationale a été élaboré par l'U.A.I. en 1910. En 1959, un nouveau projet fut présenté à l'Unesco et la collaboration de l'U.A.I. a été récemment apportée au Conseil de l'Europe, qui envisage la possibilité d'établir un statut pour les O.I.N.G. sur le plan européen.

Rappelons à ce sujet que la loi belge du 25 octobre 1919 accordant la personification civile aux associations internationales scientifiques — la seule législation au monde concernant uniquement les O.I.N.G. et dont nous avons pu après quatre années d'efforts obtenir l'élargissement du champ d'application par la loi du 6 décembre 1964 — est due aux efforts déployés dès 1906 par les fondateurs de l'U.A.I., qui souhaitaient en voir internationaliser dans la suite le champ d'application par le jeu de l'article 9 de cette loi.

Un autre exemple, dans un genre tout différent, est le Code de signalisation des langues par les couleurs, étudié et proposé par l'U.A.I. pour faciliter le repérage des documents de travail des congrès internationaux.-

Au sujet de ceux-ci, on peut citer les cinq congrès internationaux sur l'organisation des congrès, convoqués de 1959 à 1970. Parmi nos publications et les articles publiés dans «Associations Internationales», beaucoup ont un caractère technique, tels les Manuels portant sur l'organisation des congrès et le Manuel administratif des O.I.N.G., en préparation. Des études ont été faites sur les types de structures, de publications, les méthodes de diffusion des résultats obtenus par les activités des O.I.N.G., etc.

Un programme spécial a été entrepris ces dernières années au sujet du personnel des organisations internationales non gouvernementales, en vue de les intégrer dans une véritable carrière de la fonction internationale privée.

Une étude aboutissant sur des recommandations pratiques a été faite il y a deux ans, en ce qui concerne un système international de pension complémentaire pour le personnel des O.I.N.G.

Un premier séminaire pour la formation des cadres des O.I.N.G. a été tenu à Turin en octobre 1969.

Le Docteur John Rees, Directeur de la Fédération Mondiale pour la Santé Mentale, écrivait en 1958 : «Je vois dans l'Union des Associations Internationales un organe régulateur et technique dans le domaine international. Ses publications et ses réunions ont apporté à la réalisation de cette tâche une large contribution. Aucune autre qu'elle ne s'y attelle».

5. Les activités de centre de service mériteraient d'être mentionnées, car les demandes de renseignements, de conseils et d'aide de tous genres accaparent une fraction assez importante du temps de l'U.A.I. Elles vont depuis le coup de téléphone jusqu'au séjour de plusieurs semaines de chercheurs ou d'étudiants. Elles émanent de toutes les sources possibles, officielles ou privées, internationales ou nationales, scientifiques ou lucratives. Elles donnent lieu à des prestations tout aussi diverses, de la lettre de réponse, à l'entretien de plusieurs heures ou au contrat précisant un travail de près d'un mois.

Il serait souhaitable de pouvoir étendre encore davantage les prestations de clearing house, d'intermédiaire. Nous songeons plus particulièrement au rôle que l'U.A.I. pourrait jouer pour faire connaître aux professeurs et aux étudiants des universités qui cherchent des sujets de thèses ou de mémoires, les questions que les associations internationales souhaitent voir étudier et pour lesquelles elles ont la documentation mais pas les collaborateurs universitaires voulus.

6. Avant de conclure cette esquisse déjà trop longue sans doute des activités effectives de l'U.A.I., il nous faut parler d'une dernière réalisation, la plus importante selon nous, quoiqu'elle appartienne surtout au monde des choses invisibles.

Il s'agit de la consolidation — et nous pouvons même dire la défense — du secteur privé international, lequel sera peut-être lui-même de plus en plus le support des secteurs privés nationaux.

Le fond du problème est suffisamment exposé dans l'article de M. E. de la Vallée Poussin et par ce que nous avons rappelé en tête de notre propre article au sujet des buts généraux de l'U.A.I.

Par tout son travail de documentation, d'étude, de service et de promotion, et ce tout au long des soixante années écoulées, elle a cherché à faire mieux comprendre et apprécier l'étendue et la valeur du secteur privé international, à étudier aussi ses faiblesses et à développer son efficacité, à accroître l'utilisation de la compétence technique et de la force d'opinion que possèdent les O.I.N.G., à souligner le rôle complémentaire des secteurs publics et privés et à promouvoir leur collaboration.

De plus, des publications spéciales ont été éditées à cet effet par l'U.A.I., telles en 1960 «La Coopération internationale et Nous» par M. Louis Verniers, parue en quatre langues; en 1962 «Freedom of Association. A study of the rôle of international non-governmental organizations in the development process of emerging countries», par James E. Knott.

Un projet de panneau visualisant l'apport des O.I.N.G. aux travaux des Nations Unies a été préparé pour celle-ci par l'U.A.I. en décembre 1959 avec l'aide du dessinateur Jacques Londot.

L'U.A.I. a provoqué et contribué à l'élaboration de mémoires et de thèses universitaires sur les O.I.N.G. ainsi qu'à la mention de ces dernières dans les études sur l'organisation internationale.

On peut dire qu'aujourd'hui tout livre nouveau ayant trait à la vie internationale fait état des informations et statistiques publiées par l'U.A.I. et souvent aussi de son point de vue sur le rôle des O.I.N.G., dont de tels ouvrages ne parlaient plus guère entre 1925 et 1960.

## V. CONCLUSIONS

Sans l'action ancienne et récente de l'U.A.I., les organisations internationales non gouvernementales n'occuperaient pas, dans leur ensemble, la place qu'elles

# LA CHARTE DES INTÉRÊTS INTELLECTUELS & MORAU>

## MEMORANDUM

adressé à

MM. les Délégués de la Conférence de la Paix, à Paris

par

l'Union des Associations Internationales



**BRUXELLES-PARIS**

Février 1919

tiennent aujourd'hui dans les préoccupations des chercheurs aussi bien que des responsables de la vie publique internationale.

Si l'U.A.I. n'existait pas, il faudrait la créer. Comme elle existe, il faut qu'elle obtienne les moyens nécessaires à son travail actuel et aux impératifs futurs. Pendant longtemps, beaucoup d'associations internationales n'ont pas plus compris elles-mêmes que certains penseurs de l'extérieur, ce qu'elles avaient de commun qui pouvait nécessiter l'existence d'un organisme comme l'U.A.I. Beaucoup considéraient qu'il n'y avait pas de commun dénominateur et de raisons de coopérer entre des associations poursuivant des buts différents, dans des disciplines ou des secteurs différents.

Ce stade est maintenant presque dépassé et tout le monde est conscient qu'il en est pour le groupe que constituent les associations internationales, comme il en est pour les autres groupes, ceux des travailleurs manuels, des industriels, des commerçants, etc. : un groupe qui a une fonction déterminée dans la société humaine, une méthodologie, un avenir commun malgré la diversité interne des productions de ses membres. Ne faut-il pas voir plus loin encore devant les perspectives et les évolutions possibles de l'internationalisme du monde, les structures et les circuits qui vont peut-être se développer ?

À la croisée des chemins entre l'individu, le pouvoir des grandes bureaucraties internationales de la Société des Etats et la puissance des gigantesques entreprises transnationales, les associations internationales non gouvernementales — forces ouvrières ou classes moyennes de la coopération internationale — ne seront-elles pas, avec le soutien nécessaire des Etats, des sociétés transnationales et des fondations, les forces innovatrices d'un progrès dont l'environnement doit rester humain ?

Comme le souligne le document de travail de la Conférence des Associations internationales tenue par l'U.A.I. à Genève les 8 et 9 septembre 1924 :

«D'une manière générale, les Associations internationales ont à remplir, dans la vie internationale, le même rôle que les Associations nationales dans les sphères intérieures des pays...

»La vie internationale est tout autre chose encore que les tractations diplomatiques et les compétitions souvent dangereuses des puissances. C'est aussi l'immense activité des hommes, des groupes, des nations, activité qui ne saurait être contenue à l'intérieur des frontières politiques...

»De tous temps, le progrès a été dû à l'action convergente de trois forces : les individualités puissamment douées qui découvrent et qui créent; les libres groupes qui organisent et qui entraînent; les autorités officielles qui, agissant par le moyen de leurs administrations, généralisent les mesures et les imposent. Il semble que toute civilisation qui voudrait se passer de l'une de ces trois forces subirait une diminution.»

## DEUX PIONNIERS DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET DE LA PAIX UNIVERSELLE: HENRI LA FONTAINE ET PAUL OTLET

par Jean BAUGNIET,

*Président de la Commission nationale belge de l'Unesco, Président d'honneur de l'Association internationale des Universités.*

Leurs vies se sont tellement confondues dans une collaboration de plus de cinquante années qu'il est impossible de les dissocier.

Henri La Fontaine, né à Bruxelles le 22 avril 1854, était l'aîné de quatorze ans de Paul Otlet, né à Bruxelles le 23 août 1868. Tous deux font leurs études de droit et obtiennent leur diplôme de docteur en Droit, La Fontaine en 1877,



Henri La Fontaine 1854-1943

Otlet en 1890. Tous deux s'inscrivent au Barreau de Bruxelles, sous l'égide du grand juriste belge Edmond Picard. La Fontaine va mener l'exercice de sa profession d'avocat, tout en collaborant aux Pandectes belges que vient de

fonder son patron. C'est de cette époque que datent ses traités sur *les droits et obligations des entreprises des travaux publics* (1885) (ouvrage qui fait encore autorité) et sur *les Contrefaçons* (1888).

La bibliographie va unir les deux hommes : féru d'alpinisme, Henri La Fontaine publie en 1889, *un projet de bibliographie universelle des ascensions alpines*, suivi en 1891 d'*un essai de bibliographie de la paix*, tandis qu'Otlet, dès 1891, en collaboration avec quelques-uns de ses confrères du barreau où il vient d'entrer, met sur pied *le sommaire périodique des revues de droit*.



Paul Otlet 1868-1944

C'est à cette équipe qu'Henri La Fontaine se joint et son nom, à partir de 1895 reste accolé à celui de Paul Otlet. Les deux amis commencent une collaboration qui se poursuivra jusqu'à la mort. C'est la création de *VOffice international de bibliographie*, dont un arrêté royal du 12 septembre 1895 consacre la naissance et de *Ynstitut International de Bibliographie*, le premier élaborant les répertoires bibliographiques, le second étudiant les méthodes les meilleures.

Une *Conférence internationale de bibliographie* se réunit à leur initiative en 1895 et décide la fondation d'une *Union bibliographique internationale*, qui devait assurer la publication du Répertoire bibliographique universel qui, en utilisant

les méthodes de l'œuvre de Melvil Dewey, perfectionnées et complétées de l'accord de l'auteur américain, devait affirmer et généraliser la classification décimale universelle.

Henri La Fontaine, appelé en 1893 à enseigner le droit international à l'Université nouvelle qui vient de se créer, entre au Sénat en 1895; il y siègera jusqu'en 1912, après avoir occupé la vice-présidence pendant de nombreuses années.

Les questions de droit international et de politique internationale l'intéressent et le pacifisme l'étreint.

En 1899, il avait fondé la *Société belge pour Varbitrage de la Faix*, qui organisa en 1894, à Anvers, un Congrès *international de la Faix*. La première conférence de La Haye de 1899 avait ouvert la voie à l'arbitrage international et il n'est point de manifestation en sa faveur à laquelle La Fontaine n'ait participé.

C'est cette activité que devait consacrer, en 1913, l'attribution du Prix Nobel pour la Paix. Dès 1901, il avait publié une histoire des arbitrages internationaux et par sa participation aux congrès de la Paix et aux conférences de *VUnion interparlementaire*, n'avait manqué aucune occasion de propager ses idées pacifistes.

L'établissement de plus en plus fréquent des associations internationales à Bruxelles et le développement de ces organisations non gouvernementales incitent les deux amis à créer, en 1910, *YUnion des Associations Internationales* dont l'essor n'a cessé de croître au cours des années. C'est à l'initiative des fondateurs de celle-ci que la législation belge, qui se refusa jusqu'en 1921 à doter les associations sans but lucratif de la personnalité civile, crée par la loi du 25 octobre 1919 les associations internationales à but scientifique, donnant ainsi aux nombreuses associations qui avaient fixé leur siège dans notre pays, la possibilité de bénéficier du privilège de la personnalité juridique. C'était l'heureux aboutissement de propositions de loi déposées à plusieurs reprises depuis 1906.

Henri La Fontaine et Paul Otlet soulignaient en 1912 l'intérêt de la fédération des organismes internationaux, fondée sur la coopération et la coordination.

«La coopération a pour base, d'une part, la division du travail et la répartition des tâches, d'autre part, la concentration des résultats du travail ainsi organisé. La coordination a pour base des programmes d'ensemble, des buts collectifs arrêtés de commun accord et des ententes sur les meilleurs moyens pour les réaliser». (*La vie internationale et Veffort pour son organisation*, dans *La Vie internationale*, 1912, p. 22).

Voilà soixante ans déjà que ces visionnaires avaient aperçu que «la vie internationale sollicitait de toute part l'attention de notre temps» et que «les hommes mènent, en réalité, une existence internationale; leur vie, peut-on dire, est imprégnée d'internationalisme, qu'il s'agisse des idées auxquelles ils doivent leur formation intellectuelle, des produits qu'ils consomment, des marchés auxquels ils destinent le fruit de leurs travaux. Ils commencent à entrevoir très

nettement la possibilité de superposer une structure mondiale aux structures sociales, qui dans les temps modernes ont abouti à celle de l'Etat, après avoir été celles de la Famille, de la Cité, du Comté et du Duché» (Loc. cit., p. 10).

Rien d'étonnant, dès lors, que pendant la première guerre mondiale, les deux amis, séparés par les événements, l'un aux Etats-Unis, l'autre en Suisse et en France, aient, l'un et l'autre, mené campagne pour la création d'une organisation politique internationale. C'est dès octobre 1914 que Paul Otlet publie un projet de «traité de paix générale basé sur une charte mondiale déclarant les droits de l'Humanité et organisant la Confédération des Etats» où il préconise l'organisation d'une Société des Nations. Il précise ses pensées dans «Les problèmes internationaux et la guerre», ouvrage paru en 1916 dans lequel il propose l'établissement d'un pouvoir spirituel doté d'organes exécutifs mondiaux. Il fait partie du groupe des promoteurs, à Paris, de la Ligue pour une

Henri LA FONTAINE rédigeait jour par jour un Journal sur fiches de l'emploi de son temps. En voici quelques-unes datant de son séjour à la Société des Nations en 1920

1920. 11. 15

À l'Hotel des Délégations. En route pour la Salle de la Réformation. Temps merveilleux - vient bien. Vive animation. Une école paneuropéenne portant les 41 drapeaux des Etats. Dans le parc un vieillard assis ignore qu'à deux pas la foule sympathise avec un événement de portée universelle. Salle froide et sévère. Vu Nitobe, Kaeckenbeek, Rolin, Hofer, Rappart, Eric Drummond, Adatschi, Branting, Privat, Bourgeois, Tittomi (courte conversation). Discours Motta excellent. Réponse Hymans. Choix du Président: Hymans élu. Déjeuner à l'Hotel.

Séance de l'après-midi: manifestation Rousseau, télégramme Wilson; questions de procédure jusqu'à 18.30. Réception par le Ministère de Belgique: vu M. Bantuy, Kaeckenbeek. Dîner: Melot et Rolin. Réception au foyer du théâtre vu Favre, Poulhommex, Halck, Louis Wilson, Paderewski, Koo, Pictot, Cartier, Motta, etc..

Les bruns et les jaunes, leur importance et leur rôle éminent.

1920. 11. 16

L. à Ninie. Albert Thomas. De Rabeurs. Toujours la procédure: publicité des commissions, amiables arguments de Tittomi (traditions séculaires, nécessité d'aller vite parce que trop de délégués occupent des fonctions importantes), les douze vice-présidents! Dejeuné. V. de Vanardian et de Moriaud (Arménie). L. à Poll, Moch - Fin de la procédure. Réunion de la délégation belge chez Hymans (participation aux commissions) Dîner chez Albert Thomas (Benes, Branting, Viviani, Motta): vieilles histoires, pas de discours en apparence fondés.

\*d' c~)

Société des Nations, basée sur une constitution internationale; en mai 1915, il publie le projet de constitution et l'année suivante «La constitution mondiale de la Société des Nations», expose de façon très détaillée les bases sur lesquelles il conviendrait de fonder la nouvelle organisation.

Dans le même temps, Henri La Fontaine, aux Etats-Unis, avec l'aide de la «World Peace Foundation», publie son essai sur le pacifisme constructif, intitulé «The great Solution», proposant les statuts d'une organisation internationale des Etats, prévoyant une administration internationale, des conférences périodiques de délégués des Etats, en y incorporant une juridiction internationale, développant celle que la Conférence de la Paix de 1907 avait suggérée. Conscient que cette charte devait avoir pour l'humanité tout entière une importance aussi grande que celle que la Magna Charta avait eue dans la vie nationale de l'Angleterre, en assurant l'ordre public dans la Société des Etats, il lui donnait le nom de «Magnissima Charta». Si le latiniste eût préféré le superlatif «maxima», il n'en reste pas moins que le projet était audacieux et devait préparer les peuples anglo-saxons à l'idée de la création d'une Société des Nations.

Ainsi, des bonian, Lamas (Buenos Ayres) - V. du deux côtés de Commission 2. - Commission 3 (Débat sur les pouvoirs décisifs de l'Assemblée). - Dîner Paderewski (le<sup>me</sup> Chapuisat, N. -

L'Atlantique, en plein milieu de la tourmente, les deux amis poursuivent leur idéal commun de la paix universelle dans la constitution d'une Société des Nations.

Mais leurs préoccupations allaient aussi aux institutions intellectuelles qu'ils auraient souhaité voir placées sous le contrôle direct de la Société des Nations, «gardienne du patrimoine de culture commun à tous les peuples».

En novembre 1920, Otlet et La Fontaine proposent un plan d'organisation internationale du travail intellectuel au sein de la Société des Nations. C'est ainsi que naît la Commission de coopération intellectuelle pour les travaux de laquelle Otlet présente une note introductive. Une partie de ce plan sera réalisée par la création à Paris de l'Institut de coopération intellectuelle de la Société des Nations. Les deux amis eurent le privilège et l'honneur de recevoir tous les membres de la Commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations, en mars 1923, à Bruxelles, au Palais mondial. Entre-temps, ceux qui furent parmi les promoteurs de l'organisation internationale avaient poursuivi en Belgique leurs activités sur le plan des associations internationales.

Ayant obtenu du gouvernement la disposition d'un des halls du Palais du Cinquantenaire, ils y installent en septembre 1920 toutes les organisations qu'ils avaient créées : l'Institut et l'Office international de Bibliographie, la Bibliothèque internationale, le Musée international de la Presse, l'Union des Associations internationales. L'ensemble reçoit le nom de Palais mondial (*Mundaneum*) qui devait comprendre aussi un grand musée de caractère documentaire destiné à donner une vision d'ensemble des civilisations et des activités humaines. L'absence de moyens matériels ne permettra pas de réaliser ce projet et les essais modestes auxquels durent se limiter les fondateurs ne leur valurent que dérision et incompréhension malveillante du gouvernement et du public.

Leur science et leurs connaissances, ils les diffusent par leur enseignement.

Dès 1896, Henri La Fontaine donne à l'Université nouvelle, née de la contestation à l'Université libre de Bruxelles, le cours de Droit des gens, charge qu'il conservera jusqu'en 1914. Après la première guerre mondiale, l'Institut des Hautes Etudes de Belgique, qui survit à l'Université nouvelle, lui confie le soin de faire des leçons sur la Société des Nations; Henri La Fontaine étudie les aspects du droit international nouveau (1920-1921) et met au point et crée un cours de droit mondial qu'il enseigne jusqu'à la veille de la deuxième guerre mondiale, étudiant les structures nouvelles et l'évolution de la communauté mondiale envisagée au point de vue juridique, intellectuel, moral et économique.

De son côté, Paul Otlet se verra confier, dès 1910, un enseignement sur l'organisation de la vie internationale, développant, d'une part, ses conceptions sur l'économie intellectuelle, l'universalisme et les aspects nouveaux des problèmes internationaux et, s'attachant d'autre part, aux questions d'encyclopédie et de synthèse des sciences et à l'organisation internationale des travailleurs intellectuels.

C'est en 1920 également que La Fontaine et Otlet fondent la quinzaine universitaire internationale qui devait bientôt se transformer en Université internationale, réunion d'une élite de professeurs et d'étudiants de tous les pays, élément de cette cité mondiale dont ils rêvaient. Les étudiants étaient associés à ce

projet et il me souvient que le 28 août 1921, sur le Plateau de la Woluwe, au nom de la Confédération internationale des Etudiants, dont le siège était également au Palais Mondial, je remerciais le propriétaire du domaine de Val Duchesse de l'accueil qu'il nous faisait et des espérances que nous avions de voir s'élever sur ce plateau la Cité internationale, ensemble d'édifices et de pavillons qui devait abriter les organisations internationales autour d'institutions centrales pouvant régler la vie politique, économique, sociale et intellectuelle des peuples autour du *NLundaneum*.

Ce ne fut malheureusement qu'un rêve qui ne se réalisa pas plus à Bruxelles qu'à Anvers, sur la rive gauche de l'Escaut, ou à Genève, malgré l'intérêt qu'y porta le grand architecte Le Corbusier.

Les années suivantes apporteront aux animateurs de l'Union des Associations internationales bien des déceptions et des difficultés. La reprise par l'Etat des halls du Cinquantenaire oblige La Fontaine et Otlet à émigrer, eux, leurs collaborateurs, leurs collections, leurs archives et leur documentation, dans des locaux de fortune et à poursuivre leur œuvre dans des conditions matérielles pénibles.

L'occupation allemande devait encore aggraver le désastre par la destruction par l'administration militaire de 63 tonnes de publications périodiques.

Jamais, cependant, le découragement n'abattit les deux amis.

La mort devait frapper Henri La Fontaine le 14 mai 1943. Dans sa maison du square Vergote, ses collaborateurs et amis se groupèrent autour de Paul Otlet et de Mlle La Fontaine pour apporter un dernier hommage au grand champion de la coopération internationale et de la paix universelle : un an plus tard, le 10 décembre 1944, c'était le tour de Paul Otlet de quitter le monde qui avait si peu compris ce précurseur de l'organisation internationale, qui avait consacré le meilleur de son intelligence et de sa fortune à faire progresser la coopération internationale.

L'œuvre que les d'eux pionniers ont laissée est immense : non seulement leurs idées de l'organisation politique et intellectuelle des nations ont trouvé un commencement de réalisation dans la Société des Nations, et ensuite dans l'Organisation des Nations Unies et de l'UNESCO, mais leurs créations : l'Institut international de Bibliographie, de développement de la classification décimale, l'invention de la microfiche et du micro film, le groupement des organisations internationales non gouvernementales en l'Union des Associations Internationales, resteront des témoins vivants de ces hommes de génie, pour nos générations et celles de demain.

La Belgique doit se souvenir de ces deux grands citoyens.

## LES PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

par Robert FENAUX, *Ambassadeur de  
Belgique honoraire.*

« Aller à l'idéal et comprendre le réel. »  
JAURES.

*« Les organisations internationales privées expriment le mieux les rapports d'intérêts, d'idée, de goût entre les groupes sociaux des différents pays. Ce sont elles qui traduisent le mieux l'internationalisation de la vie contemporaine. Ces organisations non gouvernementales poussent à la coopération internationale et ont souvent préparé, par leur action, la création d'organisations étatiques. Elles témoignent d'un développement extrêmement rapide des contacts internationaux dans les domaines les plus divers; elles sont l'expression d'une véritable opinion internationale, essentiellement dans les démocraties occidentales. » Pierre GERBET. « Les organisations internationales. »*

*« Vœuvre des organisations non gouvernementales dans beaucoup de domaines a précédé et stimulé celle des Gouvernements. Il était inévitable que cette coopération entre les organisations privées*

*une fois de plus la valeur que l'Organisation des Nations Unies attache à l'effort que vous poursuivez jour après jour pour développer la compréhension et la coopération internationale... L'Organisation des Nations Unies a besoin de votre aide et compte sur elle. »*

PP. SPINELLI.

*(Déclaration du Directeur de l'Office européen des Nations Unies, représentant le Secrétaire Général à la Conférence des organisations internationales correspondantes de V.U.A.L. réunie à Bruxelles le 3 septembre 1958.)*

*« Il faut associer au problème de la paix V.U.A.L., organisme de recherches scientifiques qui étudie les activités de toutes les organisations internationales existantes. » Professeur KOVALSKY (U.R.S.S.) Rapport à l'Unesco.*

Notre siècle en quête d'une civilisation de l'universel semble marqué par un double trait de complexité et de solidarité.

Complexité des choses et solidarité des êtres. Les activités humaines fudent de toutes parts dans un globe de plus en plus étréci et compact. L'informatipn fait le tour du monde à la vitesse du son et l'apparition de l'arme absolue a donné à chacun, blanc ou noir, riche ou pauvre, croyant ou agnostique, l'appréhension d'un seul et même destin. Témoin la signature cette année du Traité nucléaire de non-prolifération, par quatre-vingt douze nations.

Sans doute les anciens murs de la cité demeurent, mais ils ne sont plus l'enceinte d'une société fermée d'un autre âge. Le mot international lui-même, à peine né, est déjà vieilli. Néologisme, disaient encore les dictionnaires contemporains de Littré en définissant le concept des relations « de nation à nation ». Les précurseurs et les poètes de l'internationalisme, dont Lange et Schou ont dit les démarches hardies et généreuses <sup>i</sup>), avaient pressenti les dépassements de notre temps, mais sans en imaginer l'allure ni l'ampleur.

Lange et Schou. *Histoire de l'Internationalisme*. 3 Tomes.

## L'âge de la solidarité

Paul Hymans, mon vieux maître, disait dès 1901 d'un mot pénétrant : « Nul ne peut vivre de soi, ... nul ne peut vivre pour soi ... L'idée de solidarité planera sur le siècle. Qui ne le comprendra pas ou prétendra se soustraire à son empire sera destitué ». Mais ce politique clairvoyant, qui allait devenir vingt ans plus tard le premier président de la Société des Nations, pensait alors à son pays la Belgique et à l'Europe environnante.

Car l'Europe était hier le monde organisé, avec ses prolongements d'outre-mer : le continent américain et les empires coloniaux d'Asie et d'Afrique. C'était ce temps bourgeois que Siegfried a si bien décrit dans « L'âme des peuples » : « Le XIX<sup>e</sup> siècle se croyait de bonne foi nationaliste et impérialiste ..., en réalité il était internationaliste et libéral ». Oui, mais en ce sens privilégié que « la race blanche occidentale, disons européenne, avait réalisé sous sa direction, une forme d'unité mondiale qui rappelait celle de l'Empire romain. Dès qu'on sortait d'Europe, on entrait de plain-pied dans une sorte de République mercantile internationale fonctionnant sous l'égide britannique et dans laquelle tous les Blancs quels qu'ils fussent bénéficiaient en fait des mêmes droits ... L'atmosphère était celle de l'échange et presque du Mbre-échange ».

Age d'or (et d'argent) d'une race et d'une classe favorisées dont l'aisance s'est largement épanouie. Un demi-siècle de séismes politiques et sociaux a secoué cet univers de bourgeois contents de soi et des autres, selon le mot de Joubert, et dressé une autre société. Je pense à un concours d'événements bouleversants : ici le suffrage universel, ailleurs la révolution des masses, partout la revendication populaire, et au plan international l'affranchissement des colonies, l'abaissement momentané d'une Europe divisée, la superpuissance des Etats-Unis et de l'U.R.S.S., l'ascension du Japon et l'incandescence de la Chine.

Le monde d'hier et d'aujourd'hui

De nos jours, la vie internationale s'est ouverte des perspectives universelles. Tous les chemins ne mènent plus à Rome, pour la foi et la morale, à Paris pour l'esprit et les lettres, à Londres pour la diplomatie et les affaires, à Berlin pour la puissance militaire. Le monde moderne s'est émancipé de cette vieille Europe-là, mais tout en gardant avec elle, par la force des choses, des rapports d'intérêt commun, qui importent à notre propos.

Le tableau actuel de l'organisation internationale des Etats reflète cette transformation. L'O.N.U. a établi son siège à New York et ses centres régionaux rayonnant d'activités économiques et sociales, à Bangkok, à Addis-Abeba et à Santiago du Chili, mais Genève a retrouvé la plénitude de sa fonction internationale.

Le centre de gravité du système capitaliste mondial est aux Etats-Unis, où l'on trouve le Fonds monétaire et la Banque internationale, mais les institutions spécialisées de la coopération internationale sont à Paris pour l'éducation, la science et la culture, à Rome pour l'alimentation et l'agriculture, à Genève encore pour le Travail et la Santé, à Vienne pour l'Energie atomique.

L'U.R.S.S. et son système socialiste participent activement à l'organisation universelle, mais dans le sens restrictif de la «coexistence pacifique» qui implique des cloisons, des distances, des méfiances. Enfin la Chine de Pékin est encore tenue en dehors du jeu alors qu'on s'accorde généralement à reconnaître le dommage de cette exclusion pour la sécurité collective.

Au plan des régions, l'Amérique et l'Afrique ont réglé leurs relations continentales à des degrés différents et les deux fractions de l'Europe, celle de Strasbourg et celle de Moscou, se sont groupées en communautés. Des alliances régionales organisées complètent ce diagramme intergouvernemental.

#### Les associations internationales

Dans un autre ordre d'institutions d'initiative privée, en marge des Etats, le monde s'est couvert d'un immense réseau d'organisations non gouvernementales. On a lu en épigraphe que M. Spinelli, porte-parole de l'organisation mondiale intergouvernementale, a rendu aux organisations non gouvernementales l'hommage dû à l'antériorité de leur œuvre de coopération qui, dans beaucoup de domaines, «a précédé et stimulé celle des gouvernements» tant sur le plan national que sur le plan international.

Ici encore, par la vertu et l'acquis d'un génie créateur, c'est en Europe que les mailles du tissu des institutions internationales sont le plus serrées : à part New York, en effet, les grands centres de ces institutions sans but lucratif sont à Paris, à Londres, à Bruxelles et à Genève. Il s'agit là d'une tradition qui se perpétue comme elle est née : spontanément, du principe mâle de la libre entreprise.

Au grand métier des valeurs spirituelles et temporelles, les hommes tissent chaque jour, sans répit, une trame de solidarité. Des fils cèdent, d'autres résistent à l'usure, mais telle la broderie de Pénélope, l'œuvre n'a ni cesse ni relâche. Des relations humaines se nouent et s'entrelacent dans un enchevêtrement étincelant de sociétés, de fédérations, de ligues, d'alliances, de syndicats, d'unions, d'instituts, de coopératives, de chambres, de clubs — aux objets les plus divers — qui associent étroitement des idées, des intérêts ou des désirs.

#### L'O.N.U. et les O.N.G.

L'organisation des Etats a constaté et reconnu la portée de l'organisation privée des associations internationales, en leur accordant un statut consultatif. L'article 71 de la Charte des Nations Unies prévoit que «le Conseil économique et social peut prendre toutes dispositions utiles pour consulter les organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions relevant de sa compétence». Une procédure de consultation a été établie — et récemment amendée — d'après des critères d'importance. Ayant eu l'honneur, vers les années 1950, de présider à New York le Comité des Nations Unies chargé des organisations non gouvernementales — en sigle les O.N.G. — j'ai pu me faire une religion personnelle de cet aspect nouveau et essentiel d'une coopération internationale qui d'ailleurs se cherche encore.

Les assises intergouvernementales, assemblées, conseils, commissions et comités, sont des conférences diplomatiques de représentants généralement désignés par les Etats et responsables vis-à-vis de ces Etats. J'ai compris tout le contenu de cette prérogative de responsabilités en voyant à l'époque une importante fédération syndicale essayer de gêner l'action des délégués gouvernementaux. Prévention intolérable, qui ne fut du reste pas tolérée, mais qui eut peut-être pour fâcheuse conséquence de donner un mauvais départ à la consultation nécessaire de l'opinion internationale.

#### Les Etats communistes et les O.N.G.

En ce temps-là, les instructions des délégations communistes étaient systématiquement *contre* les organisations *non* gouvernementales d'obédience occidentale pour la plupart, un peu comme le pasteur de Coolidge était contre le péché. En l'espèce le péché était originel, dans le principe de *libres* associations qui pouvaient prétendre échapper au pouvoir des Etats, mais pas nécessairement aux influences de la puissance économique.

Depuis lors les Etats communistes ont assoupli sinon revu leurs attitudes à l'égard des organisations non gouvernementales. Devenus plus pragmatiques, leurs observations s'en prennent moins à la nature de ces organisations qu'à l'application et à la répartition du statut consultatif.

Moyennant cette pondération des tendances dans l'optique de la coexistence pacifique, des auteurs russes trouvent que les organisations non gouvernementales (les plus responsables d'entre elles en tous cas, celles de «catégorie spéciale») apportent une importante contribution d'information à la vie internationale. C'est l'avis exprimé dans la revue «Le droit et l'Etat soviétique» par M. Morozov, directeur du Département des organisations internationales à l'Institut d'économie mondiale et des relations internationales à Moscou. Pour ce haut fonctionnaire du Kremlin, il ne peut plus être question de «passer sous silence» de vastes entreprises internationales *non* gouvernementales qui organisent des congrès retentissants, traitent avec les gouvernements et les organes législatifs, négocient des accords, envoient des missions, tant et tant que ces entreprises apparaissent comme l'expression de l'opinion publique organisée.

#### Les O.N.G. et le droit

Or, les O.N.G. ne sont rien en droit international, sauf les dispositions de la Charte réglant leur participation aux travaux des Nations Unies, qui s'est étendue aux Institutions spécialisées et à l'organisation régionale des Etats <sup>(1)</sup>. M. Morozov le regrette en suggérant «l'accord concerté des Etats» pour octroyer

(1) «Les associations ne possèdent pas de statut juridique international. Hors la juridiction de l'Etat

aux O.N.G. se conformant aux principes de la Charte de l'O.N.U. «une même capacité juridique s'étendant au territoire de tous les Etats où ces organisations ont des sections locales».

Cette position d'un grand commis soviétique, qui n'est jamais à Moscou l'expression d'une opinion personnelle, me paraît importante. D'autant qu'elle coïncide avec des attitudes d'associations internationales d'idées communistes qui commencent à prendre des libertés critiques à l'égard des gouvernements de démocratie populaire. Il y a certainement là un signe d'évolution favorable aux objectifs de la coopération internationale.

### L'adhésion du tiers monde

En me félicitant de cette évolution, je pense à l'adhésion et à la participation si désirables du tiers monde à l'organisation non gouvernementale, à la jeune Afrique en particulier. Les Etats neufs passent plus ou moins tous par les rigueurs de l'autorité, souvent militaire. La liberté d'entreprise en est forcément gênée. De ce fait, les associations internationales : églises, syndicats, chambres de commerce ou services humanitaires comme les ligues de Croix-Rouge, rencontrent la méfiance, pour la raison suffisante qu'elles ont un reflet d'intérêt occidental. Ce soupçon peut et doit être levé par une coopération objective, car les organisations non gouvernementales peuvent apporter une aide morale et matérielle de première grandeur aux Etats en voie de développement.

### La coordination nécessaire

Mais tous ceux qui ont pratiqué l'organisation internationale savent bien qu'elle a un vice fonctionnel, celui des compartiments, de la dispersion des efforts et des ressources, du chevauchement des initiatives, du double emploi et, partant, un puissant besoin de coordination. Que de mesures ont été proposées à cette fin ! Je le dis d'expérience, ayant un jour été délégué par l'Unicef à Genève pour y plaider le dossier de la coordination nécessaire des activités de cette institution avec celles de l'Organisation mondiale de la Santé après des années de fâcheux tiraillements.

Le récent rapport Jackson sur le renforcement du dispositif d'exécution, publié par l'Organisation des Nations Unies, montre à ce propos la nécessité d'une rationalisation de l'action internationale, compte tenu à la fois de l'ampleur et de la diversité des tâches à réaliser dans le champ du développement et des moyens modiques dont on dispose. Les conclusions de M. Jackson valent pour l'organisation internationale privée et, soit dit en passant, on regrette que son enquête ne se soit pas étendue à ce secteur.

Nous abordons ici la raison sociale de l'U.A.I. dont on a déjà appris ci-dessus, dans l'exposé historique de M. Speeckaert, la source, le cours, les confluences et l'expansion. La profusion des activités internationales et transnationales est comparable au phénomène de la circulation dans une agglomération urbaine. Elle a besoin d'être réglée par un service d'ordre, d'orientation et de renseignements.

### La mission de l'U.A.I.

L'U.A.I. est préposée à cette mission *ad hoc*. Association des Associations, ordonnateur des autres organisations internationales, l'U.A.I. pourrait définir son dessein par ce joli mot de Rousseau : «Un bel ordre de tout, qui marque le concert des parties». Bureau d'état-civil en un sens, sorte de cadastre en un autre, l'U.A.I. tient registre d'identités, index d'activités, relevé de connaissances sur le mouvement de l'organisation internationale, gouvernementale ou non. C'est le conseil de l'U.A.I. qui incite à la création d'associations internationales nouvelles — ou en dissuade. C'est son verdict, son « dignus est intrare » dans l'Annuaire qui donne aux associations leur estampille d'authenticité.

« Qui fait quoi ? » dans les relations humaines est peut-être la grande énigme de notre époque : l'U.A.I. a vocation d'y répondre et s'est outillée à cette fin. Son information est le fait d'une documentation unique en perpétuel renouvellement. Mais tradition et réputation obligent. Aussi, l'U.A.I. a décidé, pour satisfaire aux exigences du temps, de mettre ses données à jour par un système intégré basé sur ordinateur. Par là, elle présentera toujours un tableau mondial complet — ensemble, détails et perspectives — des réalisations et projets à portée internationale et transnationale. Cette adaptation au siècle va la doter de puissants moyens collecteurs et diffuseurs de références. M. Anthony Judge, qui s'est penché en expert sur ce travail de modernisation, en expose les plans plus loin.

### L'agrément de l'O.N.U.

Centrale d'information, l'U.A.I. est tout naturellement devenue maison d'édition d'ouvrages de références et de matières touchant à l'organisation internationale.

En 1950, le Conseil économique et social des Nations Unies, saisi d'une proposition de publication d'un répertoire des organisations non gouvernementales, s'avisait que ce travail était accompli déjà par les soins de l'U.A.I. Dès lors une résolution invita le Secrétaire Général à fournir à l'Union «une coopération aussi large que possible» en vue de la publication d'un annuaire complet.

### Le Yearbook

Ainsi agréée par l'Organisation des Nations Unies comme centre de documentation et d'information, l'U.A.I. a pu donner l'imposant format que l'on sait à son Annuaire, ce «Yearbook» devenu aujourd'hui pour le monde entier la bible des données sur les activités internationales et transnationales dans leur plénitude.

L'entreprise est de conséquence, au point d'avoir procuré à l'U.A.I. ses moyens d'existence et donné l'impression que cette association c'est d'abord un grand livre. Un grand livre édité tous les deux ans et que les projets de la maison voudraient annuel, avec une version française. Treize éditions sont déjà sorties dont l'information s'étend à 4.300 organisations. Le tout complété par le volumineux répertoire des comptes rendus des Congrès internationaux («International Congress Proceedings»).

## La revue de l'U.A.I.

Mais si l'U.A.I. justifie sa raison d'être par ses services de documentation, d'information et d'éditions, elle est autre chose encore et davantage.

Il suffit pour s'en instruire de feuilleter la collection de sa revue mensuelle «Associations Internationales». La vie organique des associations internationales y apparaît sous tous ses aspects. Ainsi la fonction internationale privée, de date récente, pose une foule de nouveaux problèmes de principe, d'organisation, de cadres. L'U.A.I. recueille toutes études sur ces problèmes et souvent y procède elle-même. Cette recherche est systématique, et on pourrait avancer que la somme des publications de l'U.A.I. a valeur de jurisprudence dans un domaine encore embroussaillé.

L'U.A.I. aide à l'élaboration d'une véritable fonction internationale privée par une action suivie de recherches, de conférences, de débats, de séminaires, de publications et de démarches diverses portant sur tous les problèmes — juridiques, administratifs, techniques et autres — *communs* aux organisations non gouvernementales.

Un premier séminaire sur la fonction internationale privée s'est tenu l'an dernier à Turin sous les auspices du Centre international de l'endroit, en présence de représentants qualifiés de nombreuses organisations non gouvernementales. Cette manifestation suscita un vif intérêt et le sujet parut si riche de virtualités que les autorités italiennes ont offert de répéter le séminaire et même envisagé de l'instituer.

### Les services de PU.A.I.

Par la compétence qu'elle s'est acquise de la fonction internationale publique et privée, l'U.A.I. rend des *services* à une large clientèle d'organisations internationales d'Etats ou non gouvernementales, d'administrations nationales, d'établissements publics, de firmes privées ou de particuliers, notamment sous forme de divers travaux contractuels.

L'U.A.I. est un organe de contacts et de liaison avec tout l'appareil de la coopération internationale publique ou privée aux différents échelons, universel, régional ou nationale.

Une collaboration s'est instituée entre l'U.A.I. et la F.A.O. depuis près de dix ans. L'organisation pour l'alimentation et l'agriculture a fait appel aux services d'information de l'Union pour un grand nombre de sujets à l'ordre du jour de ses Conférences concernant l'organisation internationale.

Tels : le statut juridique des O.N.G., la définition de types d'organes statutaires et de réunions internationales, les méthodes de diffusion des résultats obtenus par les O.N.G. dans leurs activités, la structure et le fonctionnement des O.N.G., la formation des cadres des O.N.G., l'organisation d'un système de pension complémentaire pour le personnel des O.N.G.

Le Secrétariat de l'U.A.I. multiplie les connexions, accueille d'innombrables visiteurs venus de partout dans le monde et ses collaborateurs paient de leur présence aux manifestations organiques du mouvement international. Ce va et vient de démarches, de visites et de missions donne à l'U.A.I. une expérience extrêmement *dynamique* de la vie des associations internationales.

### Les Congrès

Une des activités les plus spécialisées de l'U.A.I. concerne les congrès au sens moderne du mot : des réunions de personnes qui délibèrent sur des intérêts communs, des études communes.

L'U.A.I. a lancé un programme de rencontres pour l'étude des congrès internationaux sous leurs multiples aspects : le phénomène sociologique, la structure administrative, l'entreprise économique et l'instrument de progrès humain.

L'U.A.I. qui a suggéré l'édification de palais des congrès, celui de Bruxelles entre autres, a mis au point une savante technique de ces manifestations internationales et ce secteur d'activités lui vaut d'être fréquemment consultée. Or les Congrès internationaux semblent promis à une prospérité croissante si l'on en juge par une progression continue qui, de 3.000 aujourd'hui, en annonce quelque 30.000 d'ici la fin du siècle.

Si l'on sait qu'un congrès mondial de quelque importance n'est pas loin d'apporter son demi-million de dollars au site d'accueil, on imagine aisément l'incidence économique de l'entreprise. De ce fait, de nouvelles carrières comme celle d'experts en organisation viennent s'ajouter aux carrières déjà courues d'interprètes et de traducteurs.

L'U.A.I. s'est donnée à tâche de contribuer à la formation de ce personnel de conférences. Son expérience acquise en matière de secrétariats internationaux lui vaut l'administration de plusieurs organisations. Un de ses projets à l'étude suggère de bâtir ou d'affecter à Bruxelles une *Maison Internationale* qui grouperait les secrétariats de plusieurs organisations internationales autour d'un foyer de services communs.

### Création d'un Centre d'étude

Un autre projet — imaginé et nourri par M. Speeckaert — vise à créer un Musée-Centre d'études de la coopération internationale, qui abriterait les archives de l'U.A.I., sa riche bibliothèque et sa documentation sans égale, accumulée de longue date. Ce centre d'étude serait accueillant à des professeurs, chercheurs, étudiants, stagiaires ou fonctionnaires internationaux de toutes nationalités qui s'adressent volontiers à l'Union pour leurs travaux de thèses ou d'enquêtes.

D'autre part, des expositions permanentes et temporaires mettraient en valeur l'histoire du mouvement international, son évolution depuis un siècle et demi et l'actualité de l'organisation internationale.

Les O.N.G. à but lucratif

Et voici qu'une nouvelle avenue s'ouvre à l'U.A.I. : les sociétés transnationales. Les quelque 2.600 associations qui gravitent aujourd'hui dans l'orbite de la coopération internationale sont de but désintéressé, non lucratif. Mais le monde des affaires, qui a pris une dimension planétaire, prétend à une organisation sans frontières. La Chambre de commerce internationale, une des principales des organisations non gouvernementales, a fait à son congrès d'Istanbul l'été dernier, la prévision d'une concentration rapide des affaires mondiales qui, pour les trois quarts de leur volume, ramènerait à quelque 300 sièges les grandes bases de la vie économique.

L'U.A.I. est invitée à se préparer à l'avènement de ces organisations non gouvernementales d'un nouveau genre dont il lui faudra étudier les critères d'inscription à l'état-civil de son Répertoire.

Symposia, colloques, congrès mondial

L'expansion de l'U.A.I. à la faveur de nouveaux moyens doit lui permettre de réaliser par étapes un plan d'importance essentielle pour l'avenir de l'organisation internationale non gouvernementale et en définitive d'intérêt universel. De nombreux problèmes communs à ces organisations doivent être mis sur le métier, en matière juridique, administrative ou technique. Les premiers intéressés sont les dirigeants de ces organisations : il conviendrait de les réunir en groupes restreints pour un travail préparatoire. Puis viendrait l'étape d'un véritable colloque sur le rôle actuel et futur des organisations et leurs relations dans la nouvelle société des nations. Un tel colloque pourrait grouper une centaine de personnes choisies parmi des personnalités diverses : hommes d'Etat ou d'entreprises, autorités syndicales, professeurs d'université, experts de la fonction internationale; aussi des dirigeants des organisations intergouvernementales, des centres nationaux d'études sur les relations internationales ou des grandes fondations.

Enfin un Congrès mondial des organisations internationales serait appelé à se prononcer sur les conclusions du colloque et à formuler ses recommandations.

Processus démocratique qui tiendrait à associer la compétence à la responsabilité et le bien commun aux convenances de chacun.

Objectif de paix

Au bout de ces efforts, il y a un acte de paix selon les fins de la Charte des Nations Unies. Un acte de paix auquel l'Unesco vient de convier l'U.A.I. en l'associant à son «plan d'action à long terme en faveur de la consolidation de la paix universelle et de développement de la coopération pacifique».

L'UNESCO a consulté à ce propos un groupe d'experts dont les travaux ont abouti à un rapport du Professeur Kovalsky (U.R.S.S.). «Il faut, dit ce rapport,

associer au problème de la paix l'U.A.I. organisme de recherches scientifiques qui étudie les activités de toutes les organisations internationales existantes».

Tenant compte de cette recommandation, M. Maheu, Directeur Général de l'Unesco, a déclaré dans son rapport au Conseil exécutif :

«L'Union des Associations Internationales annonce la création d'un centre d'informations par ordinateur qui pourrait collaborer avec l'Unesco en lui fournissant des données sur les organisations internationales, nationales et locales qui traitent de questions intéressant son programme en faveur de la paix (ex. : éducation pour la compréhension internationale, coopération avec la jeunesse, recherches de sciences sociales, recherches sur la paix, information du public, etc.). A cet effet, l'U.A.I. pourrait avoir besoin d'une aide financière de l'Unesco et de diverses autres formes de soutien» (3).

Où l'on voit, comme dirait Dumas, un organe générateur et coordonnateur de coopération internationale et transnationale d'initiative privée s'intégrer au mouvement international public en lui rendant un service capital d'information et de documentation.

Un stimulant du pouvoir responsable

Dans son ouvrage sur les organisations internationales, M. Pierre Gerbet consacre un chapitre aux organisations internationales privées.

Ces organisations, dont le nombre ne cesse de s'accroître, dit l'auteur, «expriment le mieux les rapports d'intérêts, d'idées ou de goût entre les groupes sociaux des différents pays. *Ce sont elles qui traduisent le mieux l'internationalisation de la vie contemporaine.* Ces organisations non gouvernementales exercent sur les gouvernements une influence très variable, souvent difficile à déterminer, mais non négligeable. *Elles les poussent à la coopération internationale et ont souvent préparé, par leur action, la création d'organisations étatiques* (4).

Et de conclure : «Le rôle dynamique et créateur des organisations non gouvernementales, qui ont souvent précédé les Etats dans la voie de la coopération et les ont incité à créer des organisations intergouvernementales, (c'est ainsi que l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs a suscité les premières interventions gouvernementales qui aboutirent en 1919 à la création du Bureau International du Travail) contribuera sans doute à amorcer cette évolution vers une atténuation de l'étatisme dans l'organisation internationale, vers une meilleure liaison entre les individus et la communauté internationale» (5).

Cette conclusion de philosophie politique, qui fait du cœur des associations internationales une sorte de pleine voix humaine capable d'influencer la

(3) Unesco Conseil exécutif. Quatre-vingt-troisième session. Point 4.1.1. de l'ordre du jour provisoire. Doc. 83 E.4, p. 4.

(4) Pierre Gerbet. *Les organisations internationales*. Presses Universitaires de France, p. 42.

(5) Pierre Gerbet. *Op. cit.*

conscience des hommes d'Etat responsables, et mieux encore de les presser à l'action, nous la retrouvons en filigrane dans la belle étude de M. Alfred Sauvy sur «l'opinion publique».

L'éminent sociologue français a mis en relief le fait de plus en plus évident qu'«il n'y a pas de démocratie sans information». Or l'opinion publique, spontanée ou dirigée, «s'est lourdement trompée à diverses reprises dans l'histoire contemporaine» et si l'erreur a été la règle il faut l'attribuer à l'indigence de l'information.

Partout, toujours, on retrouve l'impératif moral et politique d'une information complète et correcte. La raison d'Etat, la raison du plus fort seront de moins en moins admises, jusqu'à devenir intolérables, à mesure que l'opinion sera plus objectivement instruite.

Le péril mortel peut surgir d'un défaut de communications au sommet tragique d'une escalade. C'est la raison d'être du fameux téléphone rouge entre les deux super-puissances.

M. Sauvy cite une pièce du répertoire du Grand-Guignol, qui est une image saisissante de l'incompréhension. Un jeune sourd-muet avait été laissé seul un instant parmi les aveugles qui s'effrayèrent d'un bruit insolite. Le sourd-muet voyant des gestes hostiles crut devoir se défendre, avec cet épilogue qu'un des aveugles armé d'un couteau lui creva les deux yeux.

Moralité : «La société est ainsi faite. Elle ne peut vivre en harmonie relative que si entre les divers groupes et surtout entre les antagonistes existent les plus larges communications. Si ces communications sont bien établies l'opinion publique peut jouer un puissant rôle régulateur».

### Œdipe et le Sphinx

Les communications de l'opinion publique à travers les cloisons d'un monde de plus en plus interdépendent composent le réseau serré de ces organisations ou associations non gouvernementales qu'on nomme parfois abusivement *internationales* faute d'un terme adéquat qui en indiquerait les nouvelles dimensions <sup>(6)</sup>.

Mais, rançon du progrès des sciences, la malice de notre temps semble multiplier les énigmes à mesure qu'elle imagine les moyens mécaniques de les résoudre et, tel le Sphinx de la Fable, elle menace de dévorer les passants ignorants. Le personnage symbolique d'Œdipe qui brave ce péril me paraît une assez bonne illustration du destin de l'U.A.I.

Voir ci-après l'article de M. Anthony Judge sur une banque de données internationales.

## LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET L'ŒUVRE DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

par Marc SCHREIBER,

*Directeur de la Division des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies.*

L'irrésistible développement de la coopération internationale, un des traits distinctifs de notre époque, procède d'une prise de conscience, rendue plus impérieuse par les épreuves de deux guerres mondiales, de la solidarité vitale qui unit tous les membres de la communauté humaine, que ce soient les peuples ou les individus.

Les vertigineux progrès de la science et de la technologie et leurs effets sur la vie quotidienne de chacun d'entre nous rappellent avec force la nécessité de ce sentiment de solidarité entre les hommes, seule source féconde de solutions effectives aux problèmes de notre temps, notamment en ce qui concerne le respect des droits essentiels de l'homme.

Les organisations non gouvernementales, qui sont précisément fondées sur l'existence d'une communauté d'aspirations et d'intérêts et qui couvrent un champ d'activités humaines pratiquement illimité s'exerçant dans un cadre qui dépasse celui des frontières nationales, devaient naturellement se situer dans le courant de cette évolution.

Leur activité sur le plan international a précédé, voire favorisé, l'apparition des organisations interétatiques. Est-il besoin de rappeler que l'Union des associations internationales, mouvement d'initiative belge, qui fut le premier centre d'information et de coordination des O.N.G., date de 1910 ?

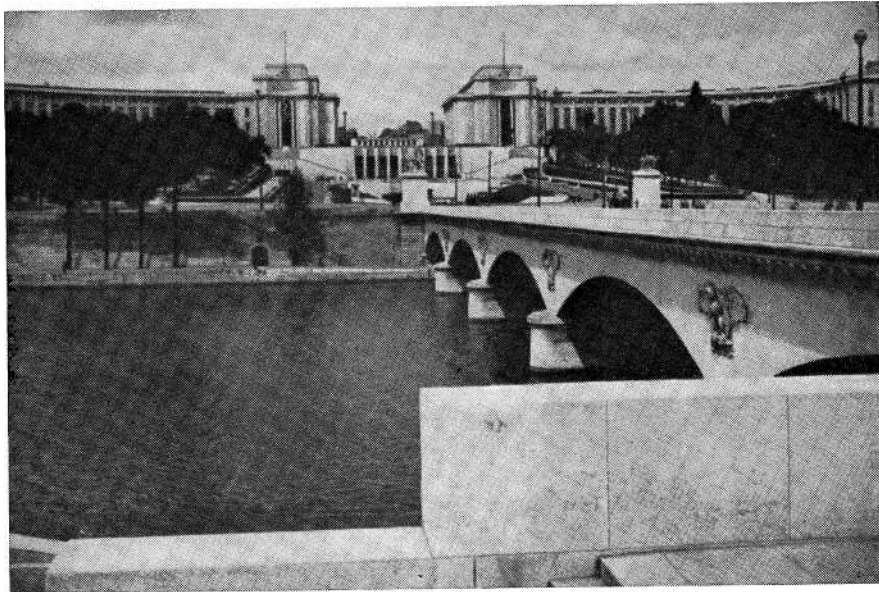
Toutefois, jusqu'à la création de l'O.N.U., cette action se déployait nécessairement en marge de toute organisation internationale de caractère public. Sans doute certains rapports s'établirent-ils entre les O.N.G. et la Société des Nations, mais ils gardèrent toujours un caractère officieux et *ad hoc*, sans être définis dans un texte organique, donnant aux O.N.G. un «statut» permettant une action reconnue et efficace.

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la Conférence de San Francisco, en 1945, allait innover en la matière, tant par rapport aux objectifs qui étaient assignés dans le domaine spécifique des droits de l'homme à la nouvelle organisation inter-étatique, qu'en ce qui concerne les obligations qui allaient être assumées dans ce domaine par les Etats membres et la contribution que les O.N.G. pouvaient apporter à l'action internationale envisagée.

Les O.N.G. n'ont pas été sans influencer sur la manière dont ces points ont été résolus dans la Charte des Nations Unies. Elles ont notamment contribué à l'adoption de l'article 56 qui définit pour les Etats une obligation interna-

tionale de promouvoir le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion par des mesures prises sur le plan national avec le soutien de la communauté internationale organisée à cet effet. On sait par ailleurs quel rôle déterminant ont joué, dans l'élaboration des dispositions de la Charte relative aux droits de l'homme, les représentants d'une quarantaine d'organisations et associations américaines qui avaient été admis à participer en qualité de «consultants» officiels de la délégation des Etats-Unis à la Conférence de San Francisco. Ils ont contribué, semble-t-il, en particulier par les contacts avec la délégation des Etats-Unis ainsi qu'avec d'autres délégations à la Conférence à

Le Palais de Chaillot à Paris où la Déclaration des Droits de l'Homme a été signée en 1948



L'adoption des deux articles qui constituent la base pratique de l'action de l'O.N.U. et de la participation des O.N.G. dans ce domaine, à savoir les Articles 68 et 71. L'Article 68, qui stipule que le Conseil économique et social instituera des commissions, notamment pour assurer le progrès des droits de l'homme, a permis la création de la Commission des droits de l'homme et de la Commission de la condition de la femme.

Quant à l'article 71, en prévoyant que le Conseil économique et social peut prendre toutes dispositions utiles pour consulter les organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions relevant de sa compétence, il a jeté les fondements de la collaboration qui allait s'instaurer et se développer sous des

formes variées. Les dispositions en question, est-il précisé dans cet article, pourront s'appliquer à des organisations internationales et, s'il y a lieu, à des organisations nationales après consultation de l'Etat membre de l'Organisation. Dès 1946, à la suite des demandes émanant de plusieurs O.N.G. tendant à obtenir la participation de leurs représentants aux travaux du Conseil économique et social, et conformément à l'Article 71 de la Charte, l'Assemblée générale recommandait en effet au Conseil de prendre, dès que possible, les dispositions qui conviendraient pour permettre aux O.N.G. à caractère international, national ou régional, à l'expérience desquelles il estimerait nécessaire de faire appel, d'apporter au Conseil leur collaboration à des fins consultatives. Un mécanisme de consultations fut en conséquence mis en place dès 1946. Les procédures, qui avaient à l'origine un caractère un peu rudimentaire, furent systématisées par le Conseil en 1950 dans sa résolution 288 (X). Elles ont fait l'objet depuis, en 1968, de nouvelles dispositions aux termes de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil qui constitue actuellement le texte régissant la matière.

Dans cette résolution, le Conseil considérant qu'il convenait de développer dans une mesure aussi large que possible les consultations avec les organisations non gouvernementales, a défini d'une façon détaillée les principes qu'il appliquerait dans l'établissement de relations avec les O.N.G. aux fins de consultations et les modalités qu'elles revêtiraient selon les catégories d'organisations. A cet effet, le Conseil distingue entre les organisations qui s'intéressent à la plupart de ses activités (celles-ci étant dotées du statut consultatif général de la catégorie I), les organisations dont la compétence particulière et l'action s'étendent expressément à quelques-uns seulement de ses domaines d'activité (celles-ci étant dotées du statut consultatif spécial de la catégorie II) et les organisations qui peuvent apporter en certaines occasions une contribution utile à ses travaux ou à ceux de ses organes subsidiaires (celles-ci n'étant pas dotées du statut consultatif, mais étant admises à figurer sur une liste). Le nombre des O.N.G. actuellement dotées du statut consultatif par le Conseil est, pour la catégorie I, de 16 et, pour la catégorie II, de 116; en outre, 40 O.N.G. sont inscrites sur la liste.

Les organisations auxquelles le statut consultatif a été accordé dans la catégorie II en raison de leur intérêt pour les droits de l'homme font l'objet d'une disposition spéciale. Il est stipulé que ces organisations devront avoir en la matière des activités internationales de portée générale ne se limitant pas aux intérêts d'un groupe de personnes en particulier, d'une seule nationalité, ou à la situation d'un seul Etat ou d'un groupe restreint d'Etats. Quant à l'admission au statut consultatif dans cette catégorie, il a été récemment souligné qu'une attention particulière sera accordée aux demandes émanant d'organisations qui ont pour but de combattre le colonialisme, *V'apartheid*, l'intolérance raciale et les autres violations manifestes des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Si l'on examine le détail des procédures de consultations prévues dans la résolution 1296 (XLIV) et dans celle qui l'a précédée, on doit reconnaître qu'elles confèrent aux O.N.G. les moyens effectifs de participer activement et dans une certaine mesure directement aux travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires, notamment la Commission des droits de l'homme et la Commission de la condition de la femme.

C'est ainsi que les organisations de la catégorie I, sous réserve de certaines conditions, peuvent proposer l'inclusion de questions à l'ordre du jour provisoire des commissions. En outre, les organisations des catégories I et II peuvent présenter, sur les questions qui sont de leur compétence particulière, des exposés écrits relatifs aux travaux de ces organes et elles peuvent également demander à se faire entendre par eux.

La contribution des O.N.G. à titre consultatif aux travaux des organes subsidiaires du Conseil peut même revêtir la forme d'une véritable collaboration aux études entreprises sur l'initiative de ces organes. Il est en effet prévu que, sous réserve des dispositions financières applicables, une commission peut recommander qu'une organisation spécialement compétente dans un domaine particulier entreprenne certaines études ou enquêtes, ou prépare certains documents pour cette commission.

Il est pareillement loisible au Secrétaire général de demander aux organisations de procéder à des études spéciales ou de préparer des exposés écrits spéciaux. Il est au demeurant d'une pratique fréquente que le Secrétaire général sollicite le concours des O.N.G. conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ou du Conseil et de ses commissions, pour mener à bien les études dont il est chargé par ces organes. Pour ne citer qu'un exemple récent, je mentionnerai qu'un grand nombre d'O.N.G. ont été associées à la préparation de l'étude entreprise en exécution de la résolution 2450 (XXIII) de l'Assemblée générale du 19 décembre 1968 sur les problèmes posés du point de vue des droits de l'homme par les développements de la science et de la technologie, dont le caractère se prête particulièrement bien à ce genre de consultations.

Il convient d'indiquer que, par ailleurs, les O.N.G. ont la possibilité de participer régulièrement au système d'examen des rapports périodiques institué dès 1956 et tel qu'il fonctionne maintenant sous le régime de la résolution 1074 (XXXIX) adoptée par le Conseil en 1965. En vertu de ce système, les Etats membres de l'O.N.U. ou des institutions spécialisées sont invités à soumettre des rapports suivant un cycle triennal couvrant, la première année, les droits civils et politiques, la deuxième année, les droits économiques, sociaux et culturels et la troisième année, la liberté de l'information. Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil, les O.N.G. dotées du statut consultatif sont invitées officiellement à soumettre des renseignements de caractère objectif. Un Comité spécial de la Commission des droits de l'homme est chargé d'étudier et d'évaluer les rapports et les autres renseignements reçus et soumet à la Commission des observations, des conclusions et des recommandations à leur sujet. Il convient de noter que lorsque dans les renseignements soumis par les O.N.G. il est fait mention d'Etats membres de l'O.N.U. ou membres des institutions spécialisées, les renseignements en question sont transmis auxdits Etats membres pour observations éventuelles. Le Secrétaire général communique ensuite les observations reçues des O.N.G., ainsi que les commentaires que l'Etat intéressé pourrait avoir faits à leur sujet, à la Commission des droits de l'homme, à celle de la condition de la femme, ainsi qu'à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

Les mécanismes de consultations que nous venons d'analyser brièvement permettent aux O.N.G. de jouer, dans le cadre institutionnel de l'O.N.U., un rôle

non négligeable dans la promotion internationale des droits de l'homme. Une question que les O.N.G., surtout celles disposant de grands moyens d'étude et de diffusion peuvent se poser est si, véritablement au cours des années, elles se sont suffisamment servi des moyens mis à leur disposition par les organes des Nations Unies aux fins d'une réalisation effective des objectifs de la Charte des Nations Unies et des instruments internationaux relatifs au respect des droits de l'homme.

Il est à peine besoin de rappeler la part qu'elles ont prise à l'élaboration de la Déclaration Universelle. Certains des auteurs de la Déclaration ont eux-mêmes reconnu la valeur des encouragements et de l'assistance que les délégations gouvernementales avaient reçus des représentants des O.N.G. M. René Cassin, ancien Président de la Cour européenne des droits de l'homme, à fort justement rappelé, dans un discours prononcé en septembre 1968 devant la Conférence internationale des O.N.G. sur les droits de l'homme à Paris, que les projets successifs de la Déclaration Universelle avaient été nettement améliorés grâce à la collaboration des O.N.G. et à leurs observations judicieuses. Il convient également de souligner l'action persévérante des O.N.G. au cours des travaux de la Commission des droits de l'homme et de l'Assemblée générale qui ont mené à l'adoption, en 1966, des deux Pactes des Droits de l'Homme et du Protocole facultatif. Ce Protocole prévoit la possibilité pour les particuliers qui s'estiment victimes d'une violation des droits énoncés dans le Pacte de présenter des communications à un comité des droits de l'homme qui les examine et les porte à l'attention de l'Etat intéressé pour explications ou observations.

Des O.N.G. sont également invitées à envoyer des observateurs à d'autres réunions tenues sous les auspices de l'O.N.U. C'est le cas des séminaires organisés dans le cadre des services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme, établis par la résolution 926 (X) de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général invite les O.N.G. dotées du statut consultatif qui s'intéressent particulièrement au sujet traité par le séminaire à s'y faire représenter par des observateurs. De nombreuses O.N.G. ont ainsi eu la possibilité d'assister aux quelque trente-huit séminaires qui ont eu lieu jusqu'à présent. Par ailleurs, le Conseil économique et social a la faculté d'inviter les O.N.G. à participer aux conférences qu'il convoque en application du paragraphe 4 de l'Article 62 de la Charte et, en vertu de la résolution 479 (V) de l'Assemblée générale adoptée en 1960, il peut également convoquer des conférences non gouvernementales. On rappellera qu'il a ainsi convoqué deux conférences des O.N.G. s'employant à éliminer les préjugés et la discrimination, l'une en 1955 et l'autre en 1959.

De son côté, lorsqu'elle a décidé de tenir à Téhéran en avril-mai 1968 la Conférence internationale des droits de l'homme, l'Assemblée générale, par sa résolution 2339 (XXII) du 18 décembre 1967, a invité les O.N.G. dotées du statut consultatif et s'intéressant manifestement aux questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence à y envoyer des observateurs. De nombreuses O.N.G. ont effectivement répondu à cette invitation y compris des O.N.G. non dotées du statut consultatif mais qui avaient été invitées par le Comité préparatoire de la Conférence en vertu des décisions de l'Assemblée générale.

Etant donné les limites assignées par la Charte à leur participation aux travaux des organes de l'O.N.U. c'est cependant de l'extérieur et dans leur propre

sphère de compétence que les O.N.G. contribuent sans doute le plus fortement à servir les objectifs des Nations Unies et à permettre que des résultats positifs soient obtenus dans le domaine des droits de l'homme.

Leur rôle d'inspiration et de persuasion est à cet égard d'une importance considérable. On pourrait citer de nombreux cas importants où les organes nationaux officiels ont été amenés à prendre des mesures, soit sur l'initiative directe des O.N.G., soit sous l'influence de leur propre action.

Dans le domaine des différentes formes de discrimination qui subsistent dans beaucoup de pays, par exemple, il est certain que l'action qu'elles ont menée de leur côté n'a pas été sans exercer une influence sur le mouvement qui s'est développé sur le plan des Nations Unies et qui a finalement abouti à la proclamation en 1963 de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et à l'adoption, en 1965 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale qui est entrée en vigueur en janvier 1969.

Dans le même ordre d'idées, on a maintes fois souligné comment les O.N.G. peuvent et devraient contribuer par leur soutien actif et par des campagnes appropriées à l'entrée en vigueur des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme élaborés sous les auspices des Nations Unies. Cet aspect possible de leur action se rattache d'ailleurs au rôle d'information et d'éducation qu'elles n'ont jamais cessé d'avoir et qui reste fondamental. On doit constater que les O.N.G. qui ont beaucoup fait pour diffuser la Déclaration Universelle et en répandre les principes, sont particulièrement qualifiées, du fait de leurs compétences spécifiques, pour faire connaître les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans leur application. Surtout, elles peuvent éveiller l'attention du public et des pouvoirs publics sur les lacunes et les imperfections des textes en vigueur, comme sur les abus et les violations auxquels il importe de remédier. Inversement, ce sont elles qui peuvent le mieux témoigner des aspirations et des réactions de l'opinion publique et se faire à cet égard les interprètes éclairés de la conscience collective.

L'Année internationale des droits de l'homme célébrée en 1968 offre sans doute l'illustration la plus frappante et la plus significative de la collaboration qui peut s'instituer entre les Nations Unies et les O.N.G. pour atteindre les objectifs qui leur sont communs. L'adoption par l'Assemblée générale de programmes de mesures et d'activités spécifiques auxquels non seulement les Etats membres des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organisations régionales inter-gouvernementales, mais aussi les organisations non gouvernementales étaient invités à participer, a suscité immédiatement parmi les O.N.G. un intérêt considérable. Il s'est effectivement traduit au cours de l'Année par une intensification de leurs efforts et de leurs initiatives dans le domaine des droits de l'homme. Il suffit de se reporter au Bulletin d'information sur l'Année internationale publié entre juin 1967 et janvier 1969 par le Service de l'information de l'O.N.U. et la Division des droits de l'homme, comme aux rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'Année internationale, pour se rendre compte des efforts déployés par toutes les organisations locales, régionales, nationales et internationales, dans leurs diverses sphères d'activités, en vue de réaliser les objectifs et les plans de l'Année internationale. Au total, 164

organisations nationales et internationales dont certaines groupent des centaines de milliers sinon des millions de membres, répondant à la demande qui leur avait été faite par l'Assemblée générale, ont tenu à fournir au Secrétaire général des renseignements sur les mesures qu'elles avaient prises à l'occasion de l'Année; ce chiffre seul est éloquent. Il n'est pas non plus sans intérêt de noter que les organisations non gouvernementales nationales ont donné tout leur appui aux comités nationaux qui, sur la recommandation de l'Assemblée générale dans sa résolution 2217 (XXI), avaient été créés dans plusieurs pays pour coordonner les manifestations nationales et les autres activités de l'Année. Dans bien des cas, ces comités nationaux avaient été officiellement constitués par les gouvernements avec la participation des O.N.G.

Dans certains cas, on a même vu les gouvernements confier aux O.N.G. le soin d'organiser elles-mêmes la célébration de l'Année. Il n'est sans doute que juste de souligner les efforts spéciaux de comités nationaux qui, comme le Comité belge, ont associé dans le «planning» et l'exécution de diverses manifestations et publications, un grand nombre d'organisations de syndiqués, d'employeurs, de juristes, de femmes, de jeunes et de nombreuses autres, dont chacune par les moyens qui lui sont propres ont participé à la diffusion des objectifs de l'Année internationale.

L'Année internationale a fourni l'occasion aux O.N.G. de collaborer plus étroitement entre elles sur le plan international. On se souviendra qu'un Comité international *ad hoc* des O.N.G. pour l'Année internationale fut créé spécialement à cet effet en 1966, avec un Comité à New York et un autre à Genève. En établissant des liens de collaboration constante avec les organisations affiliées, d'une part, et avec le Secrétaire général de l'O.N.U., d'autre part, ce Comité a permis de stimuler et de coordonner les activités des O.N.G. sur le plan national et international. D'autres comités d'O.N.G. ont fonctionné auprès de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe et ailleurs. La Conférence internationale des O.N.G. sur les droits de l'homme qui a été convoquée en septembre 1968 au siège de l'UNESCO à Paris a mis en évidence la valeur de cette collaboration et de cette coordination, tant par le nombre des O.N.G. représentées à cette réunion que par la portée de leurs recommandations.

Ces recommandations, il importe de le noter, rejoignent et confirment très largement les orientations et les résolutions adoptées par la Conférence internationale de Téhéran.

La conclusion qui se dégage peut-être le plus nettement de la réunion de Paris, dans la perspective de notre propos, c'est que les O.N.G., inspirées par les résultats tangibles déjà acquis dans le domaine des droits de l'homme grâce à l'action internationale à laquelle elles n'ont cessé de coopérer avec ferveur, ont exprimé leur volonté d'intensifier leurs efforts pour aider l'Organisation des Nations Unies à continuer son œuvre dans les voies souvent neuves qui ont été tracées à Téhéran, et veiller à ce que l'Organisation poursuive le chemin que lui trace la Charte dans le sens de la protection plus effective du respect des droits de l'homme, partout dans le monde.

## L'O.N.U. VINGT-CINQ ANS APRES

par René FOURDIN,

*Directeur du Service des Nations Unies au Ministère des Affaires Etrangères de Belgique.*

L'année 1970 doit être une année importante sur le plan de la coopération internationale car elle sera l'occasion d'une série de manifestations, de consécutions et d'initiatives.

L'Union des Associations Internationales célébrera sa soixantième année d'existence, ce qui sera pour beaucoup l'occasion de lui rendre un hommage dûment mérité pour la collaboration étroite et efficace qu'elle n'a cessé d'apporter aux organisations internationales tant publiques que privées.

Par ailleurs, l'année 1970 sera également l'occasion de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, la Charte de San Francisco ayant été signée le 25 juin 1945 et étant entrée en vigueur en octobre de la même année. De plus, en application des résolutions 2218 B (XXI) et 2305 (XXII), l'année 1970 sera également le point de départ d'un effort particulièrement important en matière de coopération au développement, les années 1970 et 1980 ayant été, par ces résolutions, consacrées «Années de la Deuxième Décennie du Développement».

Il nous a paru qu'il ne manquait pas d'intérêt de tenter de tirer quelques conclusions concernant ces diverses étapes et d'essayer d'en dégager une signification dans le contexte du passé et dans la perspective de l'avenir.

Il est tout d'abord important de souligner que la Conférence de San Francisco, officiellement dénommée «Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale», a débuté le 25 avril 1945, c'est-à-dire avant même que la guerre ne soit terminée en Europe. Cette Conférence a abouti à l'adoption de la Charte au cours d'une séance plénière tenue à San Francisco le 25 juin 1945, soit quelques jours après le fin des hostilités en Europe.

Après ratification par le nombre requis de gouvernements, la Charte est entrée en vigueur le 24 octobre 1945 — journée anniversaire des Nations Unies, désormais appelée officiellement «Journée des Nations Unies» —, alors même que les hostilités de la deuxième guerre mondiale en Asie étaient à peine terminées.

Bref, les négociateurs de San Francisco préparaient la paix pour la communauté internationale, alors que l'on apercevait seulement la fin du conflit.

Cette atmosphère n'a certes pas manqué de donner à la Charte et aux préoccupations qui y sont contenues une certaine optique de laquelle il faut bien conclure que l'élément le plus important consiste à éviter le retour à la guerre et à établir la paix sur des bases durables.

Cette constatation est encore renforcée si l'on se rappelle que le texte adopté à San Francisco est l'aboutissement d'un ensemble de rencontres, de négociations, de déclarations, qui ont constitué la phase préparatoire, l'approche politique et la phase créatrice de l'O.N.U. Il s'agit de la Déclaration interalliée, faite à Londres le 12 juin 1941, de la Déclaration du 14 août 1941 connue sous le nom de Charte de l'Atlantique, de la Déclaration des Nations Unies faite par 26 Etats à Washington le 1<sup>er</sup> janvier 1942, des conférences de Moscou et de Téhéran au cours de l'année 1943 et enfin, des conférences de Dumbarton Oaks en 1944 et de Yalta au début de 1945. Ces diverses étapes sont marquées d'une préoccupation commune, à savoir la façon dont le monde d'après guerre devrait être organisé, principalement quant à sa sécurité.

Il est donc assez logique de retrouver cette vue des choses dans les structures mêmes de l'Organisation. C'est la raison pour laquelle, parmi les divers organes créés par la Charte, le Conseil de Sécurité, à qui est confié «la responsabilité de la paix et de la sécurité internationales» (art. 24 de la Charte) a fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des négociateurs.

Seul parmi les autres organes, il est doté de moyens de coercition, l'Assemblée générale n'ayant qu'un pouvoir de recommandation et le Conseil économique et social étant, à cette époque, surtout considéré comme un organe chargé de «faire ou provoquer des études et des rapports sur des questions internationales dans le domaine économique, social, de la culture intellectuelle et de l'éducation, de la santé publique et autres domaines connexes et d'adresser des recommandations, sur toutes ces questions à l'Assemblée générale, aux Membres de l'Organisation et aux institutions spécialisées» (art. 62 de la Charte).

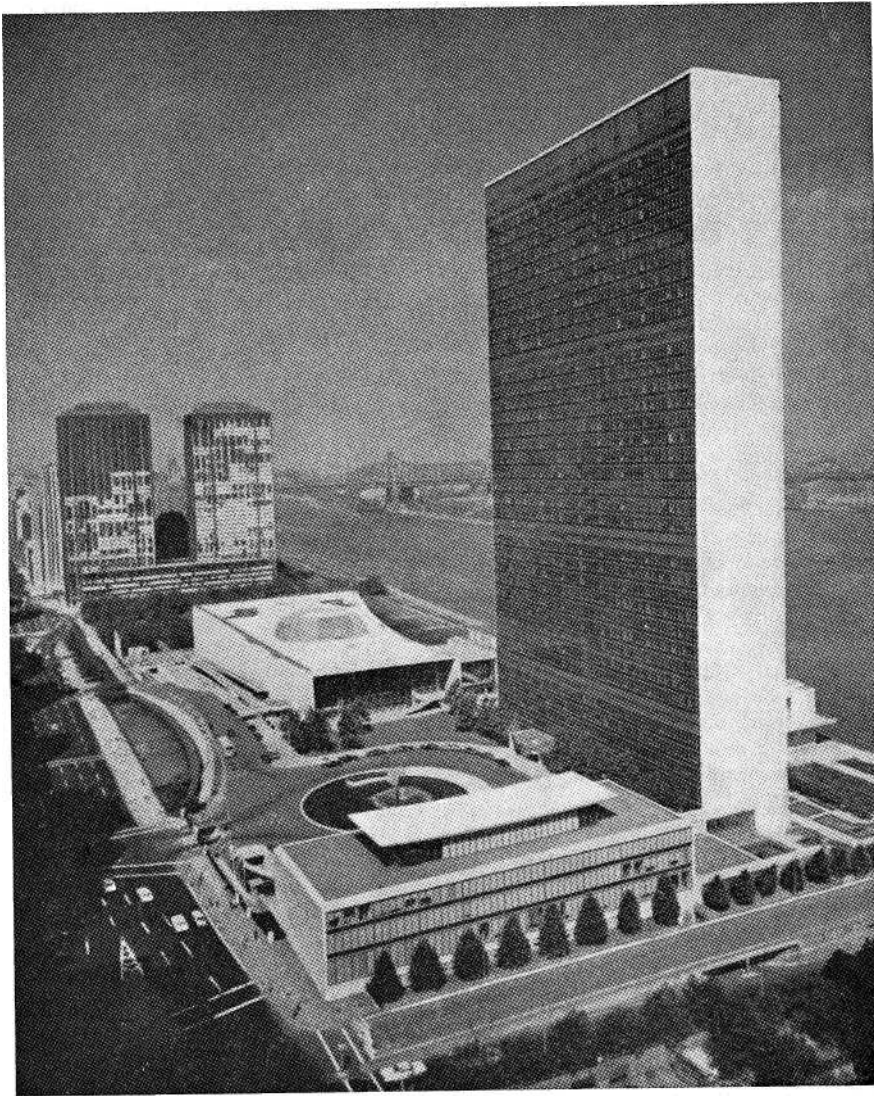
Bien sûr, les articles 63 et suivants de la Charte donnent au Conseil économique et social une compétence précise dans certains domaines, notamment celui de la coordination des institutions spécialisées. Mais il est certain également que les rédacteurs de la Charte n'ont pas soupçonné l'ampleur et l'importance que ces activités allaient prendre très rapidement.

En effet, certaines questions qui n'avaient été ébauchées que dans leurs grandes lignes au cours des travaux préparatoires de la Charte, ont évolué avec une rapidité insoupçonnée. L'accession à l'indépendance de territoires non autonomes a modifié la physionomie politique des Nations Unies. Si le nombre d'Etats membres des Nations Unies n'était que de 51 en 1945, il est passé à 83 en 1960 et à 126 en 1970.

De plus, parmi d'autres questions, la notion de coopération au développement ou d'assistance aux pays en voie de développement, acquiert une importance particulière. Si l'année 1960 a été marquée entre autre par l'adoption par l'Assemblée générale de «la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux», l'année 1961 sera l'occasion pour le Président des Etats-Unis de proposer que la décennie en cours reçoive officiellement le nom de «Décennie des Nations Unies pour le développement».

Il s'agira en l'occurrence de la première décennie du développement qui constitue l'amorce d'un grand mouvement qui n'ira qu'en s'accroissant et au cours duquel les problèmes économiques et sociaux examinés dans le cadre des Nations

Unies prendront, à côté des problèmes politiques, la place qui leur revient. Or, la notion de développement est un terme qui n'est apparu qu'assez récemment dans les pensées de l'Organisation des Nations Unies. Ce n'est que de façon tout à fait progressive et pragmatique que l'Organisation s'est préoccupée de problèmes de développement et même, à l'origine, dans le sens relativement restreint de l'assistance technique.



Le siège des Nations Unies à New York

Il n'est pas exagéré de dire qu'au départ aucune conception d'ensemble n'a présidé à cette action et que celle-ci s'est faite en ordre dispersé tant de la part de l'Organisation que des institutions spécialisées. Il y eut d'abord l'aide à certains pays bien déterminés, puis le programme élargi d'assistance technique, et ce n'est que lors de la création du Fonds spécial des Nations Unies pour le Développement que la notion de développement est entrée dans le vocabulaire courant de l'Organisation.

Des efforts se poursuivaient de toutes parts, tant sur le plan multilatéral au sein de l'O.N.U. que dans le domaine beaucoup plus vaste des actions bilatérales motivées davantage par des raisons historiques que centrées sur le concept d'une aide tendant à accélérer le taux de croissance des pays en voie de développement pour les faire passer à un taux de croissance soutenu.

Certains ont pu dire, et le Secrétaire général des Nations Unies notamment, que les résultats de la première décennie du développement avaient été relativement décevants.

Décevants, ils l'avaient peut-être été par rapport aux espérances que les paroles du Président Kennedy avaient fait naître en 1961. Mais si l'on jette un coup d'œil sur les résultats obtenus, par comparaison avec d'autres expériences historiques, et en tenant compte des antécédents immédiats, il semble bien que ce jugement puisse être plus nuancé.

Le taux de croissance économique en Amérique latine, en Asie, en Afrique et dans les pays méditerranéens a été, durant cette période, d'environ 4,5 % annuellement. Si ce chiffre est inférieur à celui qu'ont connu au XIX<sup>e</sup> siècle les Etats-Unis et le Japon, il est néanmoins comparable à la progression économique que connaissaient les pays européens à un stade équivalent de leur évolution. De plus, il ne faut pas oublier que, tant du côté de l'Organisation que des pays industrialisés, on a vu durant cette période se développer différentes théories au sujet de la meilleure façon d'accélérer le développement qui, si elles faisaient porter l'accent tantôt sur un point tantôt sur un autre, avaient en commun cette illusion qu'une fois appliqué le remède spécifique recommandé, la croissance des pays sous-développés deviendrait extrêmement rapide.

Nous savons aujourd'hui que le développement est un tout et qu'il nécessite une action puissante, coordonnée et équilibrée, afin de réussir dans une mesure qui peut sembler relativement modeste. De plus, il nécessite, afin de ne pas se transformer en un gaspillage de ressources, un minimum d'infrastructure administrative économique qu'il a d'abord fallu former.

Enfin, et peut-être fort heureusement, nombre des aides qui ont été allouées le furent dans les secteurs de l'infrastructure où les résultats ne pouvaient pas se traduire immédiatement en termes de croissance.

Certes, avec le recul du temps, il est possible maintenant, et il était déjà possible en 1965, de constater les erreurs qui ont été commises. Mais il eut été presque miraculeux qu'elles ne le soient pas, étant donné le peu d'expérience existant, même à l'échelle mondiale, au sujet de ces problèmes. C'est pour essayer de les

corriger que le Conseil économique et social a pour mission, depuis presque deux ans, d'élaborer une stratégie pour le développement du tiers monde durant la décennie de 1970.

Un comité de la planification du développement a tenté, en utilisant les techniques de cette science récente qu'est la macro-économie, de fixer un certain nombre d'objectifs et d'ordres de grandeur pour la croissance du produit brut des pays en voie de développement. Il a retenu le chiffre de 6 à 7 % comme taux de croissance annuel moyen, ce qui impliquerait une augmentation d'environ 4 % de la production agricole, de 8 à 9 % de la production industrielle et de 7 à 8 % des importations.

Cela impliquerait aussi que le taux d'épargne intérieure des pays en question augmente et atteigne entre 15 à 20 % du produit brut. Il faut toutefois souligner que le développement économique ne sera pas la seule préoccupation de cette deuxième décennie, le développement social devant y prendre une place également importante. A ce point de vue, il faut tenir compte de l'expérience de la première décennie, laquelle avait surtout été centrée sur le développement économique.

Si l'on veut assurer un minimum de justice sociale et améliorer réellement les conditions de vie des masses, il faut être conscient de l'interdépendance des phénomènes sociaux et économiques et, dès lors, établir des objectifs et des programmes économiques et sociaux intégrés. Ceci mettra sans doute les gouvernements devant un choix politique difficile à opérer, lors de la détermination des priorités, mais il convient de s'en rendre compte si l'on veut assurer le concours indispensable de tous dans le développement et, par conséquent, garantir que tous auront leur part des fruits du développement.

Par ailleurs, il conviendra pour les Nations Unies d'éviter que cette œuvre ne soit freinée par des querelles de doctrine, entravée par des conceptions trop étroites ou mise en péril par des oppositions entre blocs. Ces divergences, si l'on n'y prenait garde, conduiraient inévitablement à une impasse.

C'est la raison pour laquelle le ressort de cette action doit être la conviction d'un intérêt commun, intérêt tout à fait évident pour tous ceux qui considèrent objectivement la solidarité, voire même la complémentarité des économies au sein du monde actuel. Il n'y a plus actuellement d'indépendance économique que dans l'interdépendance, aucun pays n'est à l'abri d'une crise économique, aucune prospérité réelle et durable ne peut se construire sur un déséquilibre fondamental.

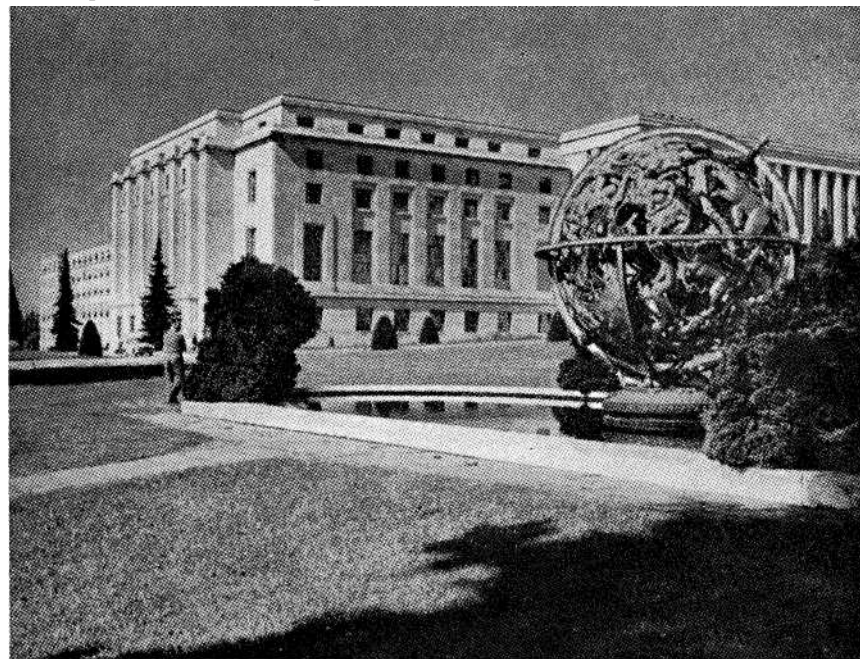
C'est à la réalisation de cette œuvre que doit s'attacher le secteur économique et social des Nations Unies, et plus particulièrement son Conseil économique et social. Le rôle de coordination qu'il doit jouer dans ce domaine est évident. L'expérience nous montre qu'en règle générale l'effort propre des pays en voie de développement ne donne que très lentement des résultats, que l'aide sans effort propre adéquat est un pur gaspillage mais qu'une combinaison des deux fait avancer les pays d'une manière certaine.

Cette aide s'étend à tous les domaines et concerne de multiples organismes. Les premiers doivent être, autant que possible, coordonnés et les seconds amenés

à coopérer utilement. Dans le cadre de cette coordination, prend une place toute particulière, l'étude des moyens concrets, la mise en place de «mécanismes» de coopération sur le plan local et régional, afin de rendre l'action de tous plus efficace, d'améliorer la répartition et l'utilisation des moyens disponibles, d'harmoniser et de coordonner les efforts individuels.

La réalisation de cette tâche ne sera pas facile. En effet, s'il existe déjà des difficultés à établir des projections et à planifier le développement économique d'un pays, d'un groupe relativement homogène tel que la Communauté européenne, plus ardue encore sera cette entreprise lorsqu'elle est appliquée au monde entier, avec son immense variété de pays si différents par leurs ressources, leur potentiel économique, le stade de leur évolution, les politiques qu'ils appliquent. Dans ce domaine, il n'y a pas de solution simple, il n'y a pas de remède miracle.

Ce qui est essentiel, c'est qu'existe la volonté d'accroître et de coordonner tous



L'Office Européen des Nations Unies à Genève

les efforts en vue d'un objectif commun et que toutes les actions internationales et individuelles s'inscrivent finalement dans le cadre de cet objectif.

Cette brève analyse aura fait apparaître que, parallèlement aux questions politiques, les problèmes économiques et sociaux ont pris une place des plus importante dans la vie des organisations internationales.

En présence de cette situation, il est indispensable d'intensifier le rôle de coordination du Conseil économique et social, que la Charte avait brossé en termes très généraux. Par ailleurs, en présence de la prolifération des institutions et de la diversité des programmes en cause, il est nécessaire de confier au Conseil économique et social des moyens de coordination adaptés aux nécessités actuelles.

En d'autres termes, le Conseil économique et social doit être, pour les Nations Unies, dans le domaine économique et social ce qu'est le Conseil de Sécurité dans le domaine politique, chacun ayant, bien entendu, ses moyens propres et ses méthodes appropriées.

C'est en se penchant sur ce problème que chacun, qu'il s'agisse des pouvoirs publics ou des organisations non gouvernementales, fera œuvre utile pour la communauté internationale.

Au moment où les Nations Unies vont entrer dans le second quart de siècle de leur existence, leur structure n'a certainement pas besoin d'être modifiée mais plutôt d'être adaptée, dans leur fonctionnement et dans leurs méthodes, aux nécessités nouvelles.

La conclusion de ces constatations se lit dans l'intervention prononcée par M. P. Harmel, Ministre des Affaires Etrangères, le 25 septembre 1969, au cours de la XXIV<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale :

«Nous sommes frappés par une constatation indiscutée : les vingt-cinq ans qui seront bientôt écoulés auront accusé un mouvement de l'humanité plus lourd de changements que plusieurs autres siècles. Et nous sommes tous aussi sûrs que les vingt-cinq autres années qui nous séparent encore du troisième millénaire de notre ère subiront la même accélération de l'Histoire.

L'univers change continuellement de dimensions, en ce sens que la Terre, depuis cette année, n'est même plus isolée des autres astres, et que tous les peuples de notre planète vivent chaque jour un peu plus près les uns des autres : ils ont le sentiment physique de leur interdépendance avant même d'en avoir une conscience abstraite; dès lors, ils vivent dans un brassage toujours plus intense des intérêts, des races, des religions, des systèmes politiques et sociaux qui tendent tous vers de nouveaux œcuménismes. C'est pourquoi, à l'approche du XXV<sup>e</sup> anniversaire, notre conviction est que les Nations Unies sont plus nécessaires que jamais; mais notre question est de savoir si, conçue il y a un quart de siècle et structurée pour un monde devenu très différent, notre Organisation se transforme assez pour qu'ici soit vraiment prise la direction du mouvement de la Terre vers son unité.

L'évolution continue du monde devrait nous inciter dès lors à marquer ce XXV<sup>e</sup> anniversaire par un effort visant à donner à notre Organisation un visage au moins contemporain aux événements.»

## LA COOPERATION INTERNATIONALE ET LES EDUCATEURS

par Louis VERNIERS,

*Secrétaire général honoraire du Ministère de l'Education nationale de Belgique.*

S'agit-il de la politesse, de la courtoisie, de la lutte contre l'alcoolisme ou contre l'usage de la drogue, du patriotisme ou de la compréhension internationale, de la protection des animaux ou du respect des arbres, les Autorités publiques se tournent vers l'école, attendant qu'elle prenne la question en charge. Et les familles en font autant. Aux maîtres — instituteurs et professeurs — de donner effet aux vœux ministériels ou scabinaux. Ne sont-ils pas responsables de la formation des enfants et des jeunes gens ?

Bien certainement. Mais moins encore aujourd'hui qu'hier... ils ne peuvent suffire à tout. Tout au plus peuvent-ils apporter une contribution à l'action éducative. Encore faudrait-il, pour que cette contribution devienne vraiment efficace, opérer une rénovation des programmes d'études, des pratiques méthodologiques et des conceptions de la discipline (c'est-à-dire des rapports entre maîtres et disciples).

«Tenir les jeunes gens soigneusement à l'écart des grands problèmes politiques et sociaux et les appeler à 21 ans à se prononcer à leur sujet est un système paradoxal dont les conséquences ne sont pas sans danger». Telle était mon opinion en 1936 (cf. «La Rénovation de l'Ecole», *Collection Equilibres*, Bruxelles, p. 11). Telle est encore mon opinion aujourd'hui.

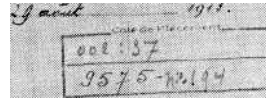
Les événements de mai 1968, à Paris et autres lieux, n'ont fait que la renforcer.

Que le lecteur veuille bien excuser mon immodestie et me permettre de citer encore un bref passage de mon étude d'autrefois : «Liberté, vie, spontanéité et action voilà les maîtres-mots d'une pédagogie rénovée, mais il ne suffira pas de les écrire, de les clamer, de les répéter; il faudra en faire les leviers d'une transformation réelle de l'éducation morale et intellectuelle.» (Idem, p. 54).

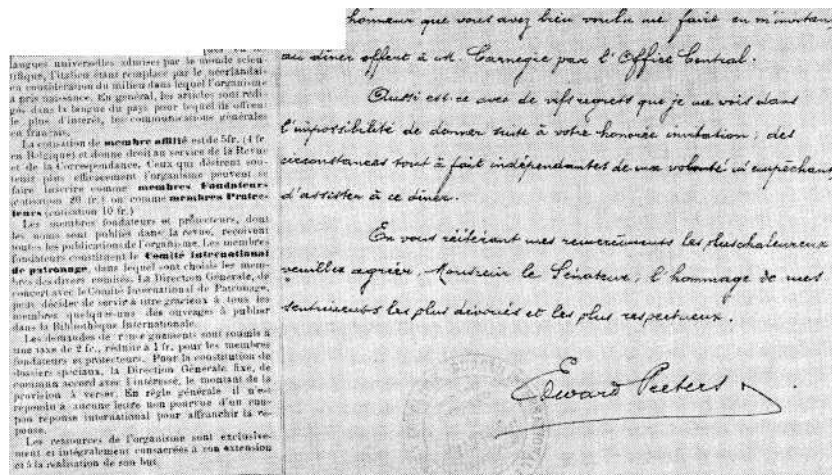
Je n'invente rien en écrivant cela. En m'élevant contre la discipline de caserne régnant dans tant d'établissements scolaires, contre les programmes pléthoriques, contre le verbalisme, et en préconisant au contraire un régime d'autonomie des écoliers, une coordination des matières allégées préalablement, le recours à une méthodologie faisant appel à la curiosité et à l'activité des élèves et à l'utilisation du monde extérieur à l'école, je ne faisais que m'inspirer de grands pédagogues tels que Decroly, Kerschensteiner, Ferrière, Claparède et maints autres.

Je suivais cette recommandation d'un autre grand novateur, l'Américain John Dewey, lequel proclamait : « Il faut préparer les enfants à la vie sociale par la pratique de la vie sociale».

## BUREAU INTERNATIONAL DE DOCUMENTATION ÉDUCATIVE



Edward Peeters (1873-1937), instituteur belge, fut «le premier réalisateur de l'idée: d'un Bureau international d'Education», par la fondation en 1909 à Ostende du Bureau international de Documentation éducative, qu'il dirigea et soutint jusqu'à la première guerre mondiale. Un chapitre entier lui est consacré dans le livre de P. Rossello, «Les Précurseurs du Bureau international d'Education» paru à Genève en 1943



L'école ne peut être un lieu hermétiquement clos. Au contraire, elle doit être ouverte sur le monde extérieur, en contact avec le milieu, avec les réalités actuelles. Elle doit satisfaire la curiosité et aussi le désir d'action des jeunes. Pour cela elle doit jeter par-dessus bord une scolastique dévitalisée engendrant l'ennui... si ce n'est la rébellion.

Envisageant la question du rôle que les éducateurs (instituteurs du primaire et maîtres du secondaire) peuvent jouer pour favoriser la coopération internationale, disons tout d'abord qu'on ne peut rien espérer de la seule inscription d'une matière nouvelle au tableau déjà surchargé des études, ni d'une circulaire ministérielle. Il ne peut donc s'agir d'une série de «leçons» en forme d'exposés *ex cathedra* mais bien de «conversations occasionnelles» qui, le plus souvent, seront selon le vœu de Claparède, des réponses du maître à des questions posées par les élèves.

Ces questions, soyez-en assurés, ne seront pas rares, suscitées par ce que les élèves auront vu ou entendu dans le milieu familial, dans l'un ou l'autre groupe-ment de jeunesse, à l'écoute de la radio, de l'écran de télévision, aussi au hasard d'une affiche, d'un journal ou d'un hebdomadaire. Car il faut tenir compte de ce que les jeunes apprennent hors de l'école et adapter la méthodologie aux circonstances et conditions nouvelles créées par les «mass média» (sans pour autant adopter l'ensemble des thèses de Mac Luhan).

Dans toute la mesure possible les bons maîtres disposés à apporter leur contribution à la coopération internationale s'efforceront de développer *l'esprit de coopération* au sein de la classe même, que ce soit par l'organisation d'une coopérative scolaire ou par le recours fréquent au travail par équipes. Il va de soi que les procédés différeront suivant qu'il s'agira d'une classe primaire à maître unique ou d'une classe du secondaire à maîtres multiples chargés d'enseignements spécialisés (s'adressant à des adolescents et non plus à des enfants).

Là où un régime de self-government aura pu être instauré et maintenu, l'apport moral à la compréhension et à la coopération internationale sera, croyons-nous, appréciable.

La correspondance interscolaire et les échanges internationaux de jeunes seront également de quel intérêt.

En conclusion de ces quelques considérations sommaires, disons qu'attendre *tout* de la seule action des maîtres du primaire et du secondaire serait folie pure mais que nier toute efficacité à leur action en serait une autre. Disons que si instituteurs et professeurs ne peuvent pas tout pour la promotion de l'esprit de coopération internationale, ils peuvent assurément apporter une certaine contribution au développement de cet esprit. Aux parents, aux meneurs de groupements de jeunesse, aux dirigeants des diverses organisations d'éducation permanente, à la radio et à la T.V. de poursuivre, de compléter et, si possible, de parfaire leur action.

Faisons confiance à nos enseignants; encourageons-les et aidons-les, notamment en leur fournissant des documents d'information publiés par l'O.N.U., les institutions spécialisées et les organisations internationales non gouvernementales concernant les entreprises de coopération internationale menées à bien sous leurs auspices,

## LA VISUALISATION DU RESEAU D'ORGANISATIONS. L'U.A.I. - BANQUE DE DONNEES INTERNATIONALES

par Anthony J. N. JUDGE (\*),

Secrétaire Général Adjoint, Union des Associations Internationales (U.A.I.).

«L'hypothèse la plus probable qu'il nous est donné de formuler est que chacune des délimitations, disciplines ou facultés admises dans le passé seront bientôt considérées comme désuètes et comme un obstacle à la fois à Vétude et à la compréhension. Le fait que nous soyons en train de passer d'une vue cartésienne de l'univers, dans laquelle on distinguait encore parties et éléments, à une vue structuro-globale s'appuyant plutôt sur des ensembles et des structures, rend aléatoire toute délimitation claire entre certains secteurs d'étude et de connaissance. » (P.F. Drucker, *The Age of Discontinuity; guidelines to our changing society* <sup>(1)</sup>).

### Introduction

Depuis sa création en 1910, l'U.A.I. s'est toujours laissé guider, dans l'élaboration de ses programmes, par le souci d'utiliser les informations de façon à conserver et à propager une vue synoptique et globale de la société dans le monde — «une perspective d'ensemble» —. Pour ce faire, il lui a fallu rester ouverte aux informations émanant de tous les secteurs des activités humaines au mépris de facteurs idéologiques ou autres obstacles quels qu'ils soient — c'est là une attitude qui en soi est extrêmement rare à une époque de spécialisation croissante —. L'étendue des informations a très tôt incité à prendre en considération non pas les documents présentés — soit une interprétation statique du passé — mais les auteurs des documents et des programmes — soit une interprétation dynamique du présent et du futur.

Ceci a amené l'U.A.I. à s'intéresser essentiellement aux groupements internationaux — gouvernementaux ou non gouvernementaux — en tant qu'éléments d'intérêt potentiels en vue d'une coordination de l'activité ou d'un échange d'informations, c'est-à-dire la clé d'une vue équilibrée de la société mondiale.

Les informations recueillies ont été publiées en premier lieu dans *Y Annuaire des Organisations Internationales* <sup>(2)</sup> ainsi que dans d'autres publications. Ce procédé a été repris après la seconde guerre mondiale <sup>(3)</sup>. Cependant depuis 1945, deux tendances significatives étant apparues, il convient de considérer le rôle et les possibilités de l'U.A.I. sous un jour entièrement nouveau.

(\* C'est cet article qui a été traduit de l'anglais.

(1) P.F. Drucker. *The Age of Discontinuity; guidelines to our changing society*. New York, Harper and Row, 1968, p. 350.

(2) *Annuaire de la Vie Internationale* publié avec le concours de l'Institut International de Bibliographie et de l'Institut International de la Paix, par H. Fried, H. La Fontaine et P. Otlet, 1908-1909, 1.370 pp., 1<sup>re</sup> édition (publ. n° 3).

(3) *Annuaire de la Vie Internationale*, publié avec le concours de la Fondation Carnegie pour la Paix Nationale et de l'Institut International de la Paix, 1910-1921, 2.652 pp., 2<sup>e</sup> édition (publ. n° 47).

(4) *Annuaire des Organisations Internationales*. 1950, 902 pp., 3<sup>e</sup> édition (publ. n° 146). *Yearbook of International Organizations*. 1968-1969, 1,220 pp., 12<sup>e</sup> édition (publ. n° 210).

La première de ces tendances est l'accroissement considérable de l'envergure et du degré de corrélation des informations nécessaires à une «vue d'ensemble» adéquate qui dépasse complètement le système documentaliste manuel traditionnel. Cette évolution associée à certains problèmes sociaux sera examinée ensuite, de même que les projets de l'U.A.I. en vue de la création d'un centre d'informations basé sur ordinateurs.

La seconde est le développement exceptionnel des techniques de traitement des informations et des ordinateurs qui fournit une solution aux difficultés traditionnelles de l'U.A.I. En outre, elle offre des perspectives enthousiastes concernant des méthodes totalement insoupçonnées et bien plus puissantes, capables de rendre possible d'une manière plus dynamique et plus adéquate une «vue d'ensemble».

En utilisant cette possibilité de façon habile, on pourrait prétendre à la solution de bien des problèmes importants dans la société. Les possibilités ainsi offertes font ensuite l'objet d'une étude plus détaillée.

### Complexité d'organisation

Au cours des vingt dernières années le nombre d'organisations occupé par un problème précis ou par un secteur déterminé s'est considérablement étendu <sup>(4)</sup>. L'accroissement du nombre d'organisations indépendantes s'est soldé, au fur et à mesure de leur développement, par une fragmentation au sein de celles-ci. En conséquence, on a assisté à une prolifération d'agences, de commissions, de sub-divisions et de sous-commissions <sup>(5)</sup>. Ces tendances s'accompagnent en général d'un développement non contrôlé dans la variété des formes des activités organisées, fait particulièrement sensible dans certaines entreprises commerciales et dans les organismes mixtes gouvernement/recherche/affaires privées. Au sein d'organismes vastes, la structuration en sous-commissions de travail se ramifie au point qu'elles se chevauchent <sup>(6)</sup>.

Les développements précités ont une influence directe sur la manière de traiter les informations reçues au sujet de certaines organisations et de leurs activités dans le système mondial. Il en résulte que le collationnement des organisations suivant des catégories bien définies, basées arbitrairement sur des conceptions dépassées, devient une entreprise fort douteuse.

Voici quelques exemples du caractère superficiel de certaines distinctions conventionnelles. On parle indifféremment d'une «organisation» peu importante se réunissant rarement et couvrant un petit nombre d'activités, aussi bien que d'une

(4) Il n'existe aucune information concernant le nombre total des organisations. De 1950 à 1968 le nombre des organisations internationales est passé de 718 à 3.195 (dont : 28 groupements membres des Nations Unies, 201 autres groupements intergouvernementaux, 2.577 groupements internationaux à but non lucratif, 2.816 entreprises commerciales multinationales (cf. <sup>(5)</sup>, p. 88). Ceci représente un accroissement de 4,5 %, c'est-à-dire 855 unités en l'an 2000 pour les groupements gouvernementaux; un accroissement annuel de 5,0 % pour les groupements non gouvernementaux à but non lucratif. Celles-ci pourraient passer à 9.600 en l'an 2000.

(5) Par exemple, le Gouvernement Fédéral, des Etats-Unis possède 13 Comités Congressionnels, 90 programmes, 26 groupements semi-gouvernementaux et 14 comités inter-agences s'occupant de problèmes d'environnement. Au niveau international, il n'existe aucune information concernant le nombre de groupements au sein des Nations Unies.

(6) Notez par exemple le chevauchement des responsabilités entre les ministères au sein d'un gouvernement ou entre les agences spécialisées au sein des Nations Unies (Voir aussi réf. 21).

«réunion» régulière d'un grand nombre de participants; de «programmes» assimilés à des «organisations», comme c'est le cas par exemple du Programme Alimentaire mondial. On note également la différence de sens accordée d'un pays à l'autre, et quelquefois d'un état à l'autre (tels les Etats-Unis), aux organisations à but «lucratif» ou «non lucratif». Certaines organisations appelées «internationales» comptent 99 % de membres originaires d'un même pays; par contre, il existe des groupements «nationaux» dont l'aire d'action est internationale; il existe des groupements constitués par trois petits pays européens; par contre sont appelées «nationales» les organisations constituées de membres issus de toutes les républiques soviétiques. La notion d'organisme intergouvernemental est tout aussi relative puisqu'il faut en exclure Interpol et le Groupe Bildeberg, ainsi que les organisations gouvernementales déguisées en non gouvernementales; par contre, il faut y inclure les organismes dont les représentants proviennent des différents Etats des Etats-Unis <sup>(1)</sup>. Il faut tenir compte aussi de l'existence d'organisations «non gouvernementales» dans les pays socialistes, dont tout appareil constitutionnel est en principe gouvernemental. Bien plus, dans certaines circonstances, un groupement gouvernemental ou un organe de presse peut assumer des fonctions non gouvernementales, de même que certains groupements commerciaux, dans d'autres circonstances, pourraient le faire <sup>(2)</sup>. Par ailleurs, il est des organisations qui changent d'orientation soit que, d'année en année, elles deviennent plus ou moins gouvernementales, plus ou moins lucratives ou internationales, au fur et à mesure que les ressources financières fluctuent avec l'arrivée de nouveaux membres, suivant la nationalité des dirigeants, ou suivant le choix des programmes, etc.

La tendance à la facilité veut que l'on classe les organisations dans l'une ou l'autre de ces catégories. C'est là une erreur. En assimilant la notion d'« internationalité», au sens courant et officiel du terme, à celle d'action «intergouvernementale», les gens aboutissent à l'erreur élémentaire d'identifier l'Etat à toute la hiérarchie des institutions sociales <sup>(3)</sup>. La plupart des recherches en matière de relations internationales ont été orientées vers les relations intergouvernementales alors qu'elles ont négligé l'étude des autres interactions possibles entre Etats et citoyens. Un sommaire des recherches effectuées au cours de la période 1960-1969 a démontré que les Nations Unies ont fait l'objet de 66 % de ces recherches (28 agences); 85 % se sont attachées aux organisations intergouvernementales (229 groupements), 14 % aux associations internationales non gouvernementales (2.577 groupements), et 0 % aux organisations internationales commerciales (2.819 groupements). Aucun travail de recherche n'a été mené au sujet des relations entre organisations <sup>(4)</sup>. La situation au niveau national n'est guère plus encourageante <sup>(5)</sup>.

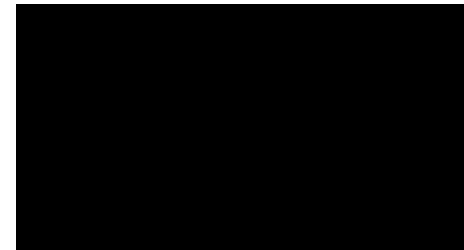
<sup>(1)</sup> Citons par exemple, l'Intergovernmental Task Force on Information Systems.

<sup>(2)</sup> L'existence d'un périodique possédant un réseau de souscripteurs pourrait tenir lieu d'une organisation de membres. Eurochemic est une organisation commerciale inter-gouvernementale.

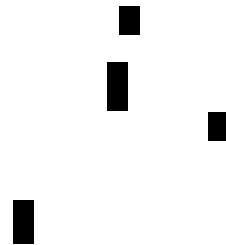
<sup>(3)</sup> H.J. Laski, *Grammar of Politics*. New Haven, Yale University Press, 1925. La perméabilité de l'état-nation aux influences extérieures est traitée chez A.M. Scott, *The Functioning of the International Political System*, N.Y., MacMillan, 1967.

<sup>(4)</sup> Une étude de 14 périodiques et de 10 anthologies sur les relations internationales au cours de la période 1960-1969, par CF. Alger. *Research on research* : a decade of quantitative and field research on international organizations, Paper presented to the American Political Science Association, annual meeting, September 1969.

<sup>(5)</sup> Voir B.M. Gross. *Organizations and Their Managing*. New York, Free Press, 1968, p. 636.



^9l>^^m



(Photo LB.M. de la «mémoire» d'un ordinateur)

Une conception abstraite qui se voit reflétée dans une réalisation technique — qui, dit «réseau d'organisation» est amené à dire «ordinateur»

Alors que les catégories traditionnelles suffisent amplement à résoudre les problèmes conventionnels posés au cours d'une période de temps assez courte, un problème d'un type nouveau devra être résolu grâce à l'action conjointe de divers groupements d'organisations ou par d'autres types de structures. L'afflux constant des problèmes exige que l'on fasse appel à des méthodes nouvelles capables de résoudre cette «complexité organisée». Il convient de souligner qu'une organisation n'obéit plus au concept traditionnel d'antan selon lequel elle formait une entité isolée, mais qu'elle fait partie d'un tissu de relations plus complexes <sup>f1</sup>). Le problème qui reste à résoudre est celui de la création d'une banque de données internationales susceptibles de refléter ce degré de complexité.

#### La notion du réseau

La première difficulté à éliminer est celle causée par les automatismes éducatifs créés par la pensée cartésienne. Il existe bien peu de techniques mentales capables de cerner le complexe mouvant de l'activité organisée, évoquée dans le chapitre précédent <sup>(2)</sup>. Il est vrai qu'il serait bien plus aisé de simplifier la situation et de feindre d'ignorer l'existence de relations ou d'organisations malaisées à comprendre, de sorte qu'on pourrait les traiter à l'aide d'un nombre restreint de catégories.

Il existe cependant une notion relativement répandue capable d'évoquer ce degré de complexité et qui se prête à la fois à un traitement mathématique et par ordinateur. C'est la notion de réseau <sup>(3)</sup>. De même qu'un filet de pêche est constitué de mailles qui se rejoignent en nœuds, il est possible de se représenter chaque entité organisée comme un nœud relié directement ou indirectement à d'autres nœuds au sein d'un même réseau complexe. Les liens (c'est-à-dire les «mailles» du filet) peuvent se concevoir sous la forme d'influx d'informations, de fonds, de marchandises, ou plus concrètement sous la forme de lignes téléphoniques ou de routes. Au sens le plus large du terme, les nœuds peuvent représenter toute entité traitant l'information tels que : organisations, programmes, individus, périodiques, bibliographies, etc. Contrairement au filet de pêche, le réseau d'organisations n'est ni plane ni bi-dimensionnel, mais indubitablement multi-dimensionnel. Il serait intéressant de considérer les groupements organisés que l'on peut détecter, comme une dissémination d'étoiles dans la galaxie «autour de la terre». Elles sont en effet projetées dans un espace multi-dimensionnel. C'est ainsi qu'il existe des agglomérats d'organisations dont les intérêts sont communs, ou des organisations qui prennent d'un point de vue donné une signification plus grande que d'autres, lesquelles, du même point de vue sont plus difficiles à détecter.

<sup>(1)</sup> «... la technologie a transformé la société humaine en un tissu informe où les relations mutuelles ne peuvent plus être débrouillées qu'au péril de perdre le contact avec la réalité.» V. Ferkiss. *Technological Man; the myth and the reality*. London, Heinemann, 1969, p. xii.

<sup>(2)</sup> « La plupart des discussions actuelles à propos de système dans le domaine de la sociologie sont singulièrement naïves et périmées quand on s'en réfère à des systèmes de recherche modernes utilisés dans d'autres disciplines.» W. Buckley. *Sociology and Modern Systems Theory* (un essai de remplacement des modèles surannés de la société par un système conceptuel plus viable et plus approprié). Englewood-Cliffs, Prentice-Hall, 1967, p. 7.

<sup>(3)</sup> Il semble que c'est Colin Cherry qui, le premier, a eu l'idée de constituer un réseau d'organisations coordonnées. *On Human Communication*, N.Y., Wiley, 1957. Voir aussi J.C. Mitchell (Ed.) *Social Networks in Urban Situations*. Manchester Press, 1969.

Le réseau d'organisations ne forme nullement une structure rigide et inaltérable. Cette notion ne sera vraiment utile que si elle reflète le dynamisme de la société. C'est pourquoi il est possible de concevoir certains nœuds qui ne soient visibles que peu de temps, comme c'est le cas lors de réunions occasionnelles à propos d'un problème nouveau ou quelquefois, lors d'un projet se courte durée ou visibles de manière intermittente (selon un mode et une fréquence caractéristiques) dans le cas d'une série de réunions régulières. Il en va de même des liens unissant les nœuds : ils peuvent être tantôt permanents, quand ils correspondent à des lignes de responsabilité entre une organisation et un groupement dépendant, tantôt intermittents (selon un mode et une fréquence caractéristiques), quand ils correspondent à des échanges réguliers d'informations ou à une participation à une réunion, etc.

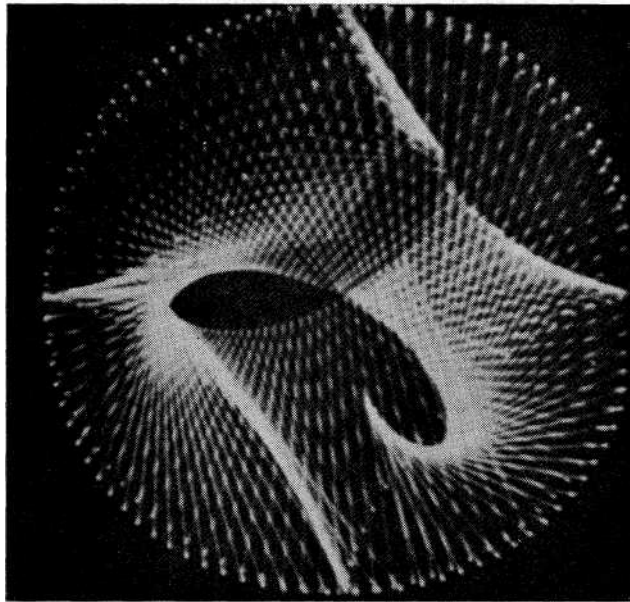
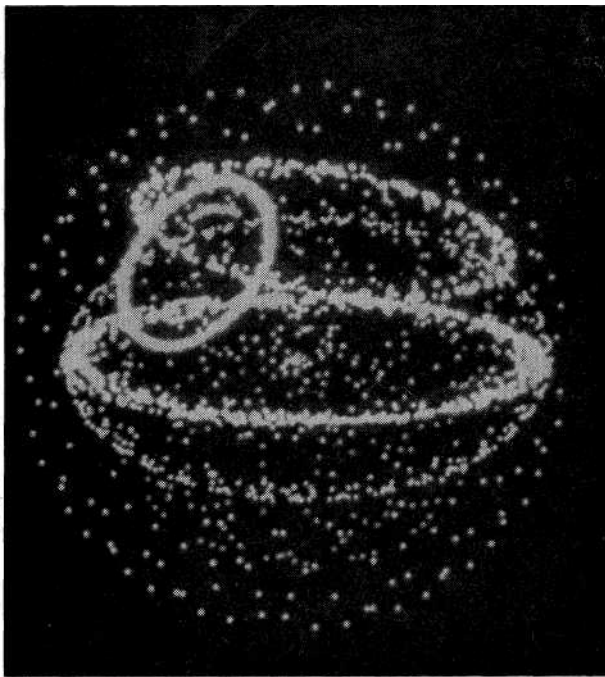
L'«observateur» qui aurait une vue d'ensemble du réseau total aurait l'impression d'une interaction constante entre liens et nœuds à un rythme tel que celui-ci finit par entraîner une mutation des types de relations unissant les nœuds. Ces dernières sont communément enregistrées de façon semi-intuitive de sorte qu'il devient difficile de donner de la structure de la société une image objective. Une terminologie adéquate fait défaut quand il s'agit de décrire de telles notions ou d'élaborer une base conceptuelle objective capable de délimiter clairement la signification de groupements sociaux conventionnels, historiquement définis, tels que organisations «non gouvernementales», groupements à but «non lucratif», etc.

Il serait souhaitable de remplacer ces termes inadaptés et négatifs par le terme plus général et dynamique de «réseau». Tous les groupements qui s'occupent du traitement des informations y seraient examinés en tant que réseaux avec leurs caractéristiques particulières, mais qui seraient néanmoins reliés de certaine manière ou assimilés de façon à former des réseaux de plus en plus étendus. Le manque de terminologie valable renforce la conception erronée selon laquelle la structure de la société reposerait sur une conception semblable à celle correspondant aux termes employés pour délimiter les groupements organisés pour un but restreint, tels la législation sur les taxes, les lois régissant les contrats, etc. Etant donnée la négligence apportée à toute étude sérieuse des structures sociales pour des raisons *et* académiques *et* de planification, la pensée s'est volontairement limitée à considérer l'individu comme une unité de consommation.

Bertram Gross souligne que la répartition des êtres humains en catégories est moins importante que l'ensemble des relations qui les unit; les études internationales publiées par les Nations Unies ne visent jamais à analyser les structures qui en résultent et elles se bornent à prendre en considération certains facteurs de «bien-être physique» valables il y a dix ans <sup>f1</sup>).

Ces rapports fournissent des statistiques sur le nombre de cinémas, de quotidiens, de radios, etc., par tête d'habitant, et sur les méthodes mises en œuvre pour informer et influencer les individus à partir de certains centres de pouvoir. Par

<sup>f1</sup>) Sur le «Report on the World Social Situation». B.M. Gross. «The state of the nation : social Systems accounting». Dans : Bauer, R.A. (Ed.) «Social Indicators». Cambridge, M.I.T., 1966, pp. 194-199 et pp. 269-270.



Ces deux photos saisies sur écran de visualisation d'ordinateur ne symbolisent-elles pas l'espace « organisationnel » en trois dimensions; en haut, les nœuds et en bas, les liens entre organisations  
(Extraits de films I.B.M. à but artistique conçus pour montrer la puissance de cette technique)

contre, ils omettent de parler des groupes et structures compliquées dont usent les individus pour exprimer, protéger ou servir leurs intérêts particuliers, et qui déterminent le sens dans lequel s'opère l'évolution de la société.

#### Complexité des domaines d'action

L'évidente complexité de l'organisation de la société provient en grande partie de la nécessité de réagir de façon organisée aux nombreux secteurs reconnus de la connaissance et de l'activité humaines. L'explosion des connaissances ainsi que le temps nécessaire à la maîtrise d'une activité quelconque ont accéléré la division du travail et augmenté le nombre de spécialistes et de disciplines, et chaque fragment de discipline s'en est trouvé à son tour divisé.

La rapidité avec laquelle les frontières de la connaissance reculent dans un certain nombre de disciplines a fait que les personnes impliquées dans un secteur ou un mode de connaissance déterminée ignorent totalement la portée que peuvent avoir sur la société ou sur eux-mêmes certains autres secteurs d'activités; d'autre part, ils peuvent éprouver les plus grandes difficultés, même s'ils en ressentent le désir, à découvrir ou même à comprendre les informations traitant de cette action.

On en trouve un exemple frappant dans l'intérêt étroitement limité que l'on porte à l'accroissement de l'efficacité des programmes de développement et les systèmes d'information s'y rapportant, alors que c'est précisément en parallèle avec la Deuxième Décennie du Développement des Nations Unies qu'il faudra disposer de systèmes d'informations plus complexes. Ces systèmes seront nécessaires pour promouvoir une informatique adéquate concernant les problèmes d'environnement et de pollution qui, chacun le sait, résultent directement d'un développement excessif, mal coordonné ou mal dirigé (8).

Chaque groupe humain impliqué dans un secteur déterminé de connaissance ou d'activité est, vu de sa position individuelle, engagé dans une série hétéroclite d'activités dont il entrevoit à peine l'importance. Un tableau utile de cette situation pourrait fort bien être brossé en utilisant un sujet de roman d'anticipation à propos de la période dans l'histoire de l'humanité où l'homme aura depuis longtemps quitté la Terre pour partir à la conquête de corps célestes dans tout l'univers. Un tel roman souligne que probablement dans une telle circonstance, les distances, le temps, et les problèmes de communication, associés à l'attrait psychologique relativement important des événements au sein d'une société planétaire donnée, auront pour effet d'isoler chaque groupe et de métamorphoser l'humanité en sous-cultures indépendantes qui, en fin de compte, ne conserveront qu'un souvenir trouble de leur origine commune sur terre, ou de la structure des parties de l'Univers, dont ils demeureront éloignés. En colonisant les différents domaines de l'univers de la science et en s'engageant dans

J<sup>1</sup>) La reconnaissance actuelle de l'importance et des ramifications des problèmes d'environnement justifie une restructuration de la Décennie, comme la Décennie du Développement des Nations Unies. Il y est clairement formulé que ce n'est pas le développement à 3 prix qui importe, mais au contraire l'évolution contrôlée en fonction des conséquences de cette évolution même - c'est précisément le concept qui fait défaut à la notion de développement. Il y est également question des problèmes de développement dans le Tiers Monde et des problèmes causés par l'excès de développement dans la société industrialisée - la création d'une telle société étant le but de tout développement rapprochant ainsi les problèmes des trois mondes.

l'un ou l'autre d'entre eux, l'homme s'est délibérément forgé une situation analogue aux conquérants de l'espace. Il en résulte que chaque groupe est convaincu, dans la recherche d'une solution à un problème quel qu'il soit, de l'importance primordiale de sa propre discipline, et il aura tendance à minimiser l'importance des problèmes qui ne sont pas de son ressort et à s'en remettre à la responsabilité d'autrui. Voici un exemple : «En supposant qu'un problème d'organisation puisse être entièrement résolu par l'une de ces disciplines (sciences politiques, sciences économiques, sociologie, etc..) comment le spécialiste d'une discipline donnée pourrait-il savoir si, pour un cas bien déterminé, une autre discipline est mieux équipée que la sienne pour résoudre le problème ? Il doit être en effet assez rare de trouver l'un ou l'autre praticien de l'une de ces disciplines qui ne soit pas persuadé que sa manière de travailler serait très efficace, sinon la plus fructueuse ? (\*) ».

La méthode traditionnelle qui voulait que l'on agisse comme si «la nature était, au même titre que les universités, organisée en disciplines diverses » (x) et maintenant mise en question par les problèmes sociaux et d'environnement plus complexes. «Les analystes de systèmes savent qu'une discipline isolée ne suffit pas à résoudre de façon adéquate tous les problèmes qui se posent. Une compréhension totale nécessite une intégration de toutes les disciplines... La coordination doit entrer en jeu pendant et non après la recherche» (1).

En contrepartie, la relation entre les diverses disciplines est altérée par la nature des problèmes eux-mêmes. Il est généralement admis que les «problèmes présentent un tel degré de complexité que rechercher une solution à chacun d'eux isolément, revient dans la plupart des cas à en créer de nouveaux, et davantage que ceux qui ont déjà été résolus» (2). On constate malheureusement que cette situation n'est pas toujours reconnue: «Les milieux officiels, intellectuels et administratifs chargés du redéveloppement et des programmes de rénovation urbaine aux Etats-Unis s'attache de manière intensive à résoudre une petite partie du problème» (3). C'est pourquoi une banque de données sur le système mondial ne peut se permettre de porter tous ses efforts sur un secteur en particulier, que ce soit le développement, la paix ou l'éducation, etc. Il est indispensable de pouvoir coordonner les perspectives, de les combiner, et surtout d'être prêt à en accepter de nouvelles.

#### Complexité des usages de l'information

La fonction d'un système d'information, dont le souci est l'étude du système mondial, n'est pas seulement de prendre en considération les développements complexes que connaissent les organisations, la connaissance et les problèmes en général; il doit pouvoir aussi accepter l'accroissement des relations entre les divers usages d'un tel système d'information.

Un ensemble de données sur le système mondial n'est pas seulement profitable à la recherche académique dans des domaines aussi divers que les relations

(\*) R.L. Ackoff, *Systems, organizations and interdisciplinary research*. General Systems Yearbook, Society for General Systems Research, vol. 5, 1960, pp. 1 à 8.

(x) E.N. Bacon. *Urban Process*. *Daedalus*, Fall 1968, p. 1167.

(1) K.G. Harr, Jr. cité dans *Harvard Business Review*, mars-avril 1967, p. 10.

internationales ou les sciences politiques. De telles informations peuvent être également d'une grande utilité pour des organismes qui, d'une manière ou de l'autre, sont intéressés par le contrôle de l'évolution sociale, notamment les planificateurs, politiciens, administrateurs ou directeurs de groupements vastes et complexes. La valeur que représente à leurs yeux un système d'information global est qu'ils sont aussitôt au courant des caractéristiques de l'environnement ou du contexte qui influencent le système d'organisation dans lequel ils sont impliqués — ou qui sont au contraire influencés par lui. Dans le cadre des méthodes de planification actuelles, toute exécution de projet risque d'être réalisé dans l'ignorance de certains facteurs qui ne sont pas de la compétence du système d'organisation. Il en résulte que des recommandations sont proposées par une organisation — en général à l'entière satisfaction de tous — qui au départ ignorait totalement les problèmes d'environnement dans lesquels elle était plongée.

Ce sont des problèmes qui deviennent évidents seulement quand les recommandations sont appliquées. Le repérage de facteurs de ce genre en dehors des organisations est toujours le résultat d'un travail de recherche académique. Ce sont des cas de cette espèce qui démontrent l'importance de la collaboration entre la recherche et la planification. La fonction du secteur de recherche consiste à étudier l'interaction entre les facteurs, tandis que la fonction du planificateur est de formuler des recommandations à la lumière de ces facteurs.

Si le secteur de recherche du système d'information est totalement séparé de celui utilisé dans la planification et l'élaboration des programmes, il n'existera pas de canal de communication valable entre les deux groupes, (a) Les moyens mis en œuvre par la recherche ne seront pas destinés à résoudre les problèmes qui préoccupent directement les planificateurs, mais ils s'attaqueront au contraire à des problèmes dont les résultats sont utilisables par les planificateurs; (b) les planificateurs seront amenés à formuler des recommandations sur la base de notions qui, dans les cercles de recherche, sont périmées depuis parfois dix ans.

L'emploi de données internationales peut revêtir une importance similaire dans d'autres domaines tels que les informations publiques, l'administration de programmes, la documentation, l'éducation (dans les universités et écoles) et, peut-être touchons-nous ici le but essentiel, il peut favoriser une participation démocratique aux grandes options politiques. A chaque utilisation, des données supplémentaires sont nécessaires. La grande difficulté est la constitution d'un ensemble de renseignements intégrés qui, dans chaque cas, demandera une configuration différente.

Avec les méthodes traditionnelles, il n'est pas possible de structurer les données de façon à ce qu'elles soient universellement valables et forment une base commune. L'origine de cette difficulté doit être recherchée dans le fait que l'on s'est toujours référé, par tradition, aux *renseignements fournis*, dans leurs formes les plus diverses, plutôt qu'aux *fournisseurs de renseignements*. En mettant l'accent uniquement sur ceux-ci, on trouve d'emblée une base commune f<sup>1</sup>).

(1) Ceci équivaut à isoler les informations dans un ordre plus élevé, fait dû à l'accroissement du nombre de moyens dont on peut les utiliser — une réduction de l'entropie plus importante que de coutume.

L'étude des nombreuses autres interactions entre les diverses utilisations des données déborderait le cadre de cet article. Qu'il soit cependant évident que tout facteur entravant ou retardant l'interaction — il s'agit ici en particulier de la création de systèmes indépendants et inadaptés à leur fonction par des départements ou des organisations non apparentées — est la cause de contretemps dans la communication qui, d'emblée, sont à l'origine d'interprétations erronées, la cause de problèmes sociaux inutiles et, par conséquent aussi, d'un gaspillage de ressources. Le rapport Jackson en est un bon exemple : dans ses recommandations concernant le Système de Développement des Nations Unies <sup>(\*)</sup> et qui traite d'un système de recherche et d'administration de programmes le rapport se refuse à envisager la nécessité de faire appel à un système d'information publique, tout en reconnaissant par ailleurs, que la clé du développement dépend d'une opinion publique informée <sup>(†)</sup>.

Toute méthode de recherche nouvelle sur le système mondial devrait rapidement influencer les milieux politiques, éducatifs, d'information publique, etc. La même loi régit les innovations dans n'importe quel autre secteur. Les développements dans chaque secteur fonctionnel quel qu'il soit devraient tendre à se compléter sans heurts et à se renforcer au lieu de procéder par bonds inconsidérés. Les systèmes d'informations constituent le système nerveux de la société planétaire. Si la méthode employée pour leur élaboration et leur usage demeure fragmentaire, on ne pourra éviter des crises sociales analogues à celles que l'on rencontre dans le cas de certaines déficiences du système nerveux, comme si le système mondial était une organisation comparable à quelque dinosaure atteint de paralysie spasmodique ou d'aphasie. Un développement parfaitement intégré ne pourra être réalisé que si le système d'information est destiné à un usage multiple.

### La complexité et ses conséquences

Chaque organisation tend à travailler isolément et à concevoir des programmes, problèmes ou fonctions, en l'absence de tout rapport avec d'autres groupements, non consciente du fait qu'elle crée ainsi une situation dans laquelle des hommes ou des groupes d'individus n'auront qu'une compréhension limitée des conséquences et du contexte d'activités où ils sont engagés. Non seulement, il est pratiquement impossible de contrôler les problèmes existants, mais «le danger qui nous guette est que la manière dont nous inventons et appliquons de nouveaux concepts de contrôle de l'organisation soit elle-même incontrôlable...» <sup>(‡)</sup>.

Au fur et à mesure que l'on détecte de nouveaux aspects de la crise sociale au point de faire de ceux-ci la cible de soucis privés ou, à un stade ultérieur, d'une action gouvernementale — des organisations nouvelles ou de systèmes d'informations sont créés en réponse à ces stimulus particuliers. A peine les

<sup>(\*)</sup> Nations Unies. *The Capacity Study of the United Nations Development System*. Genève, 1969, deux volumes.

<sup>(†)</sup> Voir «Capacity Study», sujet traité chez A.J.N. Judge : «International Organizations and the Génération of the Will to Change — The Information Systems Required.» Bruxelles, U.A.I. - 1970 (INF/5).

<sup>(‡)</sup> Introduction lue en 1968 lors d'une session du « Collège of Management Control Systems (The Institute of Management Sciences) ».

nouvelles organisations sont-elles devenues opérationnelles et à peine des carrières leur auront-elles été dédiées, que leur existence devient une gêne réelle à la solution du problème original et l'on est forcé de reconnaître alors que celui-ci avait été causé par des facteurs qui ne figuraient pas dans le programme d'action initial. On s'en rend compte à la lumière d'une compréhension nouvellement acquise de la nature et des ramifications qu'a connues le problème au sein de la crise sociale considérée dans son ensemble. Cette compréhension est elle-même en développement incessant.

Une erreur fréquemment commise — commise souvent délibérément pour parvenir à une simplification outrancière nécessaire à toute activité politique efficace — est de considérer que l'évolution puisse se terminer quelque part; c'est ainsi que l'on fixe dans des formules que l'on croit définitives, certaines crises «uniques» de la civilisation tels que la paix, la faim, l'éducation, le développement, la jeunesse, la pollution, etc. Le danger réside dans le fait qu'une action politique puisse s'emparer d'un tel problème pour le présenter comme le but essentiel des ressources, alors qu'elle ignore totalement le contexte dans lequel évolue le problème, mais qu'elle espère le faire passer comme la clé de tous les autres problèmes. Une définition nouvelle, ou meilleure, du problème ne saurait en aucun cas justifier un tel emploi des ressources. Une telle politique peut mener à une solution dramatique de problèmes particuliers, mais elle peut, en outre, compromettre la solution de problèmes nouveaux ou similaires — du fait de son succès initial (ou de l'enthousiasme provoqué par un prétendu succès final).

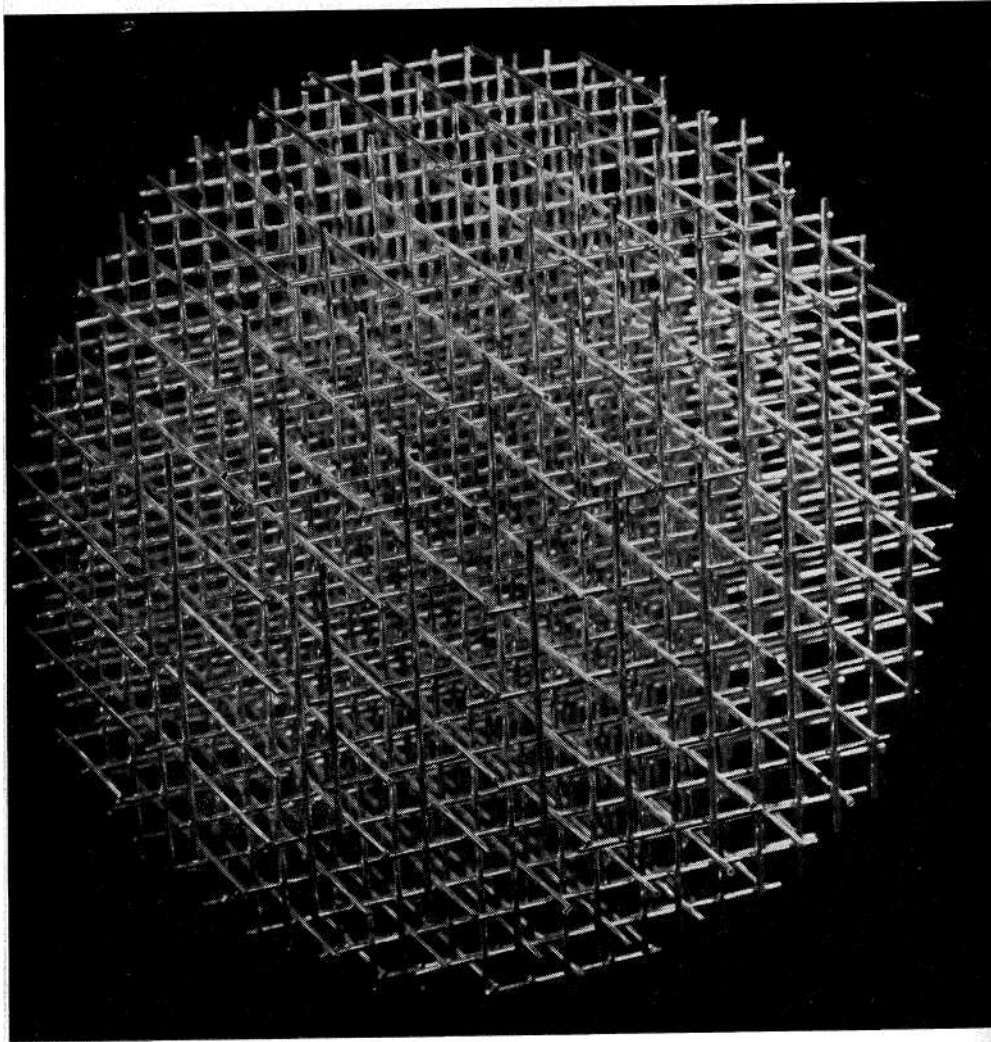
C'est ce processus de détection des problèmes et les solutions qu'on pourrait y apporter qui devraient pouvoir être formulés conceptuellement. Les organisations et les systèmes d'information devraient être structurés de façon à pouvoir traiter les définitions changeantes des problèmes ainsi que les problèmes exigeant des stratégies différentes (par exemple, dans la rapidité de réaction) plutôt que de se laisser dépasser par chaque définition nouvelle donnée à une solution possible d'une crise sociale ainsi qu'à la stratégie qu'il convient d'y appliquer.

*Uhiatus* ainsi créé et qui oblige la société à passer aveuglément d'un problème à l'autre provient du fait que les organisations et les systèmes d'information sont désuets et inadaptés et sont appelés à traiter uniquement des problèmes occasionnels. De tels systèmes ne sont pas organisés pour faire face aux changements et, par conséquent, ils succombent devant ceux-ci. Cette destruction peut se présenter sous la forme d'une dégénérescence naturelle causée par le vieillissement des adhérents qui furent les auteurs des structures, ou sous la forme d'une «liquidation» violente parce que les structures en présence résistent activement aux changements indispensables, ou en voient la nécessité.

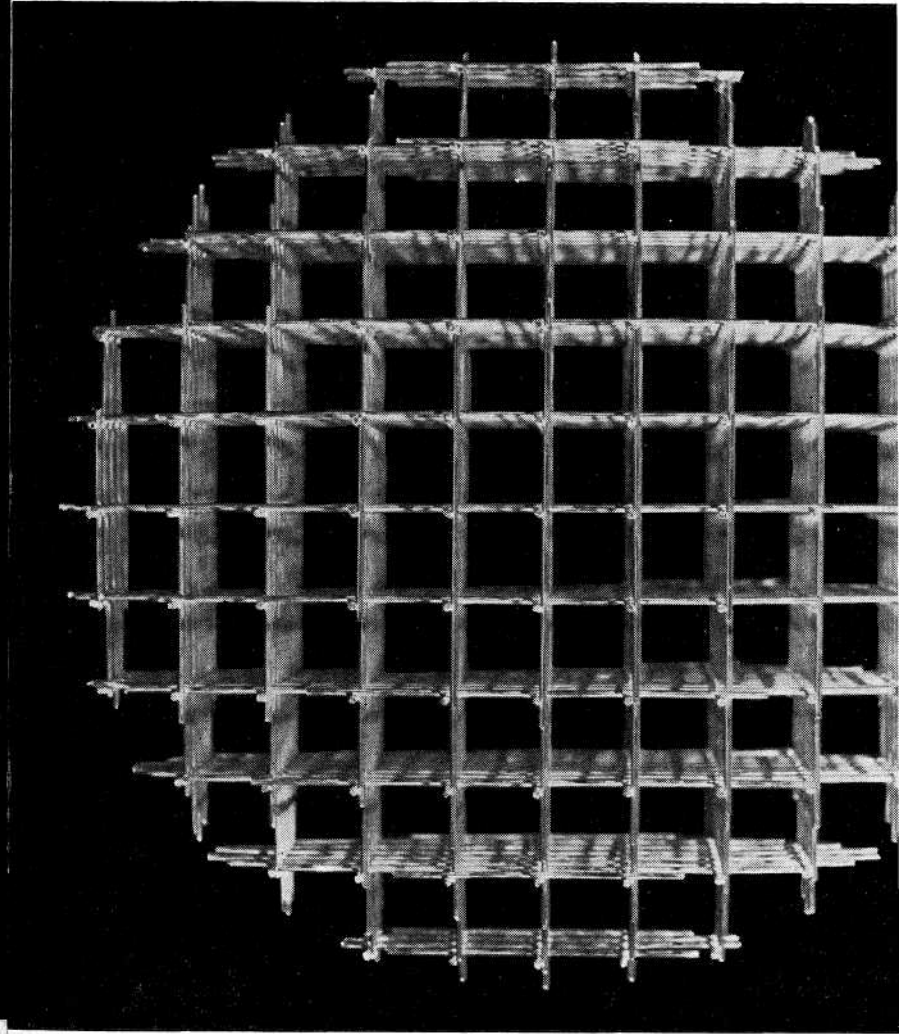
Il va de soi que tout changement n'est pas radical et il faut distinguer dans le changement des vitesses différentes et des niveaux différents, des détails aux fondamentales. Dès l'instant où l'on prend clairement conscience de cette gradation, il est évident que le besoin de faire face à une rectification minimale n'entraînera pas (par manque de discernement) un changement indésirable des structures fondamentales, ce qui aurait une conséquence fatale sur les structures existantes.

La prise de conscience de la complexité de la société — sujet dont il a été débattu dans les chapitres précédents — a pour conséquence de rendre cette

UNE SOCIETE COMPLEXE, hostile à coûte participation — conception née d'une perception superficielle de la structure sociale



UNE SOCIETE TRANSPARENTE, invitant à une participation éventuelle — conception née d'une perception approfondie guidée par une vue d'ensemble de la structure organisationnelle



DEUX VUES POSSIBLES DE LA MEME SOCIETE (Photographies de la Sphère de Morellet. Vu à la Galerie Rive Gauche, Bruxelles)

gradation inintelligible (excepté pour certaines élites), fait qui souligne davantage la difficulté de discernement des organisations au point que la destruction totale des structures — ou révolution totale — est justifié aux yeux de certains. La complexité équivaut à un manque de transparence vis-à-vis de la compréhension. Cette opacité fait que les structures des organisations sont inséparables des conséquences négatives perceptibles de leurs activités. La complexité empêche les gens de connaître l'existence d'organisations capables de résoudre efficacement un problème déterminé. Ou alors, ils considèrent avec suspicion que les organisations existantes se complaisent dans l'inactivité. Ceci conduit directement à la création d'organisations ou de systèmes d'informations nouveaux qui accroît ainsi la complexité, entraînant un sentiment de frustration, de claustrophobie et ainsi de l'aliénation de l'individu.

Il est donc question de savoir dans quelle mesure on pourra combiner l'idée de changement avec une diminution de l'instabilité provoquée par un manque de transparence. Si les structures des organisations sont conçues en fonction de catégories restrictives ou inadaptées et si elles demeurent isolées les unes des autres, certains esprits critiques ne manqueront pas de rejeter des catégories d'organisations entières parce qu'on manque de moyens efficaces pour détecter ou distinguer l'utile de l'inutile — dans ce cas, c'est la catégorie des groupements en tant que «système» qui se trouve être condamnée. Si, au contraire, on s'accorde à travailler en réseau, il sera possible de déterminer l'incompatibilité d'un lien déterminé ou d'un réseau mineur, sans pour autant être tenu de rejeter tous les autres liens ou nœuds qui y sont associés, pour la seule raison qu'il y a manque de transparence.

A vrai dire c'est l'intervention du bistouri plutôt que du marteau pilon. Cette méthode a l'avantage d'envisager le changement sur une base conceptuelle, étant donné que les liens en cours de rectification tendent ainsi à faire partie d'un réseau mineur tandis que le réseau global n'en sera nullement affecté. Le problème est de savoir comment on pourra concrétiser ce cadre pour bénéficier de ses possibilités.

Si un tel cadre conceptuel pouvait être mis sur pied, il serait possible de faire ressortir les protestations démocratiques comme des points de désaccord avec certains liens ou réseaux à l'intérieur d'un réseau donné plus vaste — c'est-à-dire arriver à une situation préférable à celle d'aujourd'hui qui veut que les partis soient scindés en camps opposés sans la moindre structure de base commune.

#### Le système Inter-Contact de l'U.A.L

Les chapitres précédents ont suffisamment démontré que les occasions de réaliser une vue d'ensemble plus réaliste et plus puissante ne manquent pas, à condition de faire appel à une banque de données internationales susceptibles de développements continuels dans les années à venir.

Certaines de ces occasions sont étroitement liées à des problèmes sociaux majeurs qu'il serait présomptueux de vouloir résoudre dans le cadre d'une organisation isolée. Par la solution de ses problèmes propres dans le domaine du traitement

des informations, l'U.A.L est à même de créer un outil capable de fournir une perspective intégrée valable sur la plupart de ces problèmes et, plus particulièrement, sur le réseau d'organisations qui est la clef de toute action efficace.

Des efforts sont actuellement entrepris pour rassembler sur ordinateur toutes les informations concernant les liens et nœuds qui, dans le réseau du système mondial, ont une portée internationale. Une partie de ces informations est déjà disponible actuellement dans *Y Annuaire des Organisations Internationales* <sup>(1)</sup>, sous forme de descriptions envoyées par chaque organisation internationale. Ces descriptions se bornent parfois à une adresse alors que d'autres s'étendent sur plusieurs pages de texte. La présentation de texte traditionnelle doit cependant être fragmentée pour permettre à l'ordinateur de traiter séparément chaque lien en rapport avec une organisation déterminée ou une de ses sous-sections : de cette manière les renseignements pourront être étudiés dans le cadre d'un réseau. Ainsi une organisation est reliée à des organisations membres; chacune de celles-ci étant à son tour reliée à sa propre organisation membre, pour être éventuellement reliée à des individus.

Suivant son organigramme, l'organisation est elle-même fragmentée en divisions et sections formant des réseaux différents de nœuds et de liens. Une organisation peut être reliée à une autre pour des raisons diverses : en qualité de membre, pour aide reçue, ou à la suite d'une collaboration dans l'élaboration d'un programme. Elle peut être reliée au réseau par sa collaboration à un congrès régulier et aux organisations qui y sont représentées, ou encore suite à une distribution de périodiques, etc. En outre, elle est naturellement reliée à ses dirigeants qui à leur tour peuvent jouer un rôle dans d'autres organisations et qui, par conséquent, sont automatiquement en rapport avec celles-ci. (Il est intéressant de constater qu'un individu peut jouer divers rôles — les «rôles» deviennent de ce fait «membres» de l'individu ainsi écartelé au sein du réseau. En tant que tel il peut devenir le nœud clé reliant entre eux des milieux gouvernementaux, académiques ou universitaires.)

Les informations recueillies ne se limitent pas au contenu d'un seul Annuaire. Les adresses de contact utilisées par l'U.A.L (en l'occurrence les bibliothèques, groupements nationaux et locaux, entreprises commerciales internationales, ambassades, agences gouvernementales, etc.) en vue de la distribution de sa revue <sup>(2)</sup> font elles aussi *pavée* d'un plan de développement à long terme qui permettra d'étudier centres d'activité nationaux ou locaux qui revêtent une importance internationale.

L'U.A.L a également l'intention d'étendre son champ d'action de façon à pouvoir représenter en réseau d'autres types de nœuds à propos desquels elle possède déjà des informations : réunions <sup>(3)</sup>, programmes et projets, périodiques <sup>(4)</sup>, rapports d'assemblées <sup>(5)</sup>, etc. Dans chacun des cas, il sera fait mention de la relation d'un nœud avec d'autres nœuds.

<sup>(1)</sup> «Annuaire des Organisations Internationales», 1950, 902 pp., 3<sup>e</sup> édition (publ. n° 146).  
«Yearbook of International Organizations», 1968-1969, 1220 pp., 12<sup>e</sup> édition (publ. n° 210).

<sup>(2)</sup> *International Associations*, 1949 — mensuel.

<sup>(3)</sup> «International Congress Calendar» (congrès internationaux dans l'avenir); paraît annuellement, avec suppléments, voir réf. 23.

<sup>(4)</sup> «Directory of Periodicals Published by International Organizations», Bruxelles, U.A.I., 1969 3<sup>e</sup> édition.

<sup>(5)</sup> Yearbook of International Congress Proceedings 1960-67. Bruxelles, U.A.I., 1969, 640 p.

L'avantage d'une telle méthode est que chaque point ou nœud qui jusqu'à présent a été représenté en réseau pourra devenir l'embryon d'un développement futur. L'information minimale que l'on possède à propos de chaque nœud est celle nécessaire au contact, en d'autres termes le nom et l'adresse. Est considéré comme développement le fait de rassembler des détails sur le réseau des organes qui constituent la structure interne du nœud que l'on a touché, ou à propos des associations avec lesquelles le nœud est en rapport — ainsi lien après lien se dégage une image organique de certains secteurs particuliers et de l'ensemble.

Le sens que prendra un développement n'est jamais arrêté à l'avance. L'U.A.I. a un intérêt majeur à se concentrer sur la configuration internationale, mais toutes les fois que certaines associations intéressées désirent apporter une contribution en vue de promouvoir un secteur déterminé du réseau — santé, agriculture, etc. — ou de favoriser un pays en particulier, ou toute autre combinaison de caractéristiques, il sera possible de le faire. Un équivalent actuellement important de l'accent mis par l'U.A.I. sur l'aspect international de la dimension international-local, est l'aspect multidisciplinaire de la dimension multidisciplinaire-spécialisé<sup>(1)</sup>. Ainsi des fonds pourraient être alloués pour rassembler des données sur des organismes multidisciplinaires, qu'ils soient internationaux ou locaux.

La banque de données se développera dans diverses autres directions. De plus en plus, on appliquera dans l'analyse des réseaux des méthodes plus complexes en collaboration avec des groupements universitaires en vue d'améliorer la compréhension du système mondial. On espère tout particulièrement maintenir les liens avec le Programme des Relations Internationales (Northwestern University, E.-U.)j l'Institut International pour la Recherche de la Paix (Université d'Oslo), et une association en pleine expansion actuellement en U.R.S.S. qui, dans l'avenir, usera de moyens cybernétiques — et pour laquelle le système Inter-Contact de l'U.A.I. est idéalement indiqué. D'autre part, des efforts seront entrepris pour rendre les méthodes de présentation des informations sur le réseau à la fois plus simples et plus efficaces, afin que celui-ci puisse rencontrer les exigences de personnes de formation non technique, tels les administrateurs, ou être utilisé dans l'enseignement<sup>(2)</sup>.

Le système pourrait être développé dans une autre direction encore, et il est difficile d'en évaluer la portée. La création de Inter-Contact survient alors que les Etats-Unis disposent de banques de données possédant des informations sur quelque 500 millions d'individus, alors que beaucoup de gouvernements élaborent leurs propres systèmes de données, alors que les Nations Unies tentent de constituer une banque de plus d'un million d'adresses particulières, et que le réseau des World Trade Centers à travers le monde comptera et manipulera des données commerciales importantes à l'aide d'un système d'ordinateurs puissants (probablement reliés par satellite). La tendance à la concentration des informations sous le contrôle de l'Etat et des groupes commerciaux, bien que bénéfique en principe, est généralement considérée comme une menace contre le droit au secret et les méthodes traditionnelles de contrôle des abus<sup>(3)</sup>. Il est généralement admis, et en ceci réside le danger, que les problèmes interna-

tionaux évoluent avec une telle rapidité qu'ils conduiront bientôt la société dans une situation telle qu'elle « sera tentée — ou peut-être ne pourra-t-elle pas faire autrement — de sacrifier les principes politiques démocratiques »<sup>(1)</sup> — une situation déjà pressentie dans le roman de George Orwell, « 1984 ».

Le système Inter-Contact de l'U.A.I. — ou la technique — offre à des groupements non gouvernementaux ou à but non lucratif de toutes espèces, envergures ou croyances, la possibilité d'accroître leur efficacité par l'utilisation d'un système d'ordinateur puissant. On prévoit, au cours d'un développement ultérieur, la création d'une méthode souple et complexe permettant à des groupements utilisant le système, d'échanger des données tout en préservant, quand cela est nécessaire, la sécurité et le droit au secret de chacun, en dédommageant le groupement qui aura permis à d'autres d'utiliser des données que le premier aura recueillies. Des méthodes de financement coopératives permettront à certaines organisations (telles que des fondations) de subventionner l'utilisation du système par des sociétés déterminées à but non lucratif. Leurs activités seront ainsi facilitées. (Cette méthode est d'une importance primordiale en ce sens qu'elle procure le moyen de contourner, à divers niveaux administratifs, les problèmes traditionnels de coordination entraînés par les questions de procédure, personnalité et politique; elle pourrait aboutir ainsi à une espèce de « coordination spontanée » du fait qu'elle résulte d'une intégration partielle au niveau de l'utilisation de l'information. L'étendue et la souplesse des possibilités techniques sont plus que suffisantes pour toute exigence d'autonomie.)

On pourrait supposer qu'un développement aussi exceptionnel peut aider à accroître l'efficacité opérationnelle de certains groupements dont la fonction, dans les sociétés démocratiques, est de protester, ou de contrebalancer les actions et les omissions d'organisations différentes (agences gouvernementales, associations, sociétés commerciales ou autres...) qu'ils considèrent, selon leurs propres systèmes de valeurs, comme étant dangereuses ou irresponsables. Plusieurs de ces groupements sont actuellement capables d'introduire des ferments d'instabilité dans le système international étant donné qu'ils disposent d'un système d'information généralement supérieur. Ils ont ainsi besoin de réactions plus rapides et plus efficaces de la part d'organisations capables de détecter les abus. Il est important qu'un système semblable, décommercialisé et apolitique, soit créé afin d'éviter que l'efficacité des organisations ne soit lésée par des obstacles monétaires ou autres frais imposés lors de l'accès aux systèmes d'information gouvernementaux ou commerciaux. Un système de coordination peut également s'avérer utile dans le domaine de la participation et contribuer à une formulation plus complète des valeurs de la société.

La réalisation de ces possibilités coopératives dépend en grande partie de la mesure dans laquelle les futurs utilisateurs vont a) rejeter l'ordinateur comme le moyen d'arriver à un avenir meilleur vu que, dans leur esprit, ils se référeront à l'utilisation qui en est faite dans certaines organisations; b) remplacer l'efficacité d'un travail en commun par le désir de travailler indépendamment à l'aide de systèmes électroniques incompatibles et entrer en concurrence pour se procurer les ressources disponibles (c'est là l'erreur fatale commise par un grand nombre d'organisations intergouvernementales, même dans le cadre du système des

(1) Des recherches ont déjà été entamées concernant l'emploi des moyens de visualisation par écran type télévision des structures tels les réseaux d'organisations.

(2) D.M. Michael > « On coping with Complexity : Planning and Politics ». *Daedalus*, Fall, 1968, pp. 1179-1185.

(1) H. Kahn et J. Wiener. « Faustian Powers and Human Choices ». Dans : W.R. Ewald (Ed.) « Environment and Change », Indiana University Press, 1968.

Nations Unies); c) se laisser convaincre de la nécessité de préparer activement, de rechercher et d'utiliser collectivement les techniques d'information modernes desquelles, du reste, ils pourront tirer le plus grand profit; d) comprendre que leur survivance et leur efficacité dépendent de la manière nouvelle dont ils vont accroître ou diminuer la disponibilité des informations qu'ils contrôlent (c'est-à-dire une évolution vers une situation dans laquelle les groupements isolationnistes tendront à disparaître).

#### Application immédiate

##### a) *La production de livres de références.*

Pour la production de la 13<sup>e</sup> édition de l'Annuaire des Organisations Internationales, il sera fait appel, au cours de l'année 1970, au système Inter-Contact par l'intermédiaire d'un ordinateur chargé de la composition. En d'autres termes, l'ordinateur sera chargé d'ordonner les données ligne après ligne, page après page, sur bande magnétique, y compris les corrections et les additions, ainsi que huit index ou davantage, dont certains en diverses langues étrangères. Il sera ensuite procédé à la confection d'un film dont le répertoire pourra être imprimé.

Les mêmes données pourront être interprétées de manière différente de façon à constituer des répertoires d'organisations obéissant à n'importe quelle combinaison de critères. Il est prévu une édition française de l'Annuaire (\*), de même que plusieurs autres publications de l'U.A.L., à propos de congrès (2), périodiques (3), rapports de congrès (4). L'U.A.L. pourrait préparer également des répertoires nationaux.

##### b) *La recherche*

Les demandes d'informations concernant des groupements obéissant à des critères déterminés seront satisfaites à l'aide des mêmes données (ex. : des listes d'organisations : avec quartier général ou membres en Belgique, intéressées par un problème déterminé, n'ayant pas tenu de réunions en Tunisie, etc.). En ce qui concerne les études structurales plus complexes, elles seront entreprises en collaboration avec des groupes universitaires.

##### c) *La diffusion*

On utilisera également le système pour diverses sortes de diffusion : questionnaires en vue d'obtenir des informations nouvelles (par ex. : au sujet de la publication de nouveaux Annuaire) ou des rapports spéciaux; la distribution de la revue mensuelle «Associations Internationales» ainsi que des périodiques d'autres organisations sera faite sur demande; il en sera fait de même pour les

i') La dernière édition française a été publiée en 1961.

(2) «International Congress Calendar» (congrès internationaux dans l'avenir) paraît annuellement avec suppléments, voir réf. 23.

(3) «Directory of Periodicals Published by International Organizations», Bruxelles, U.A.I., 1969, 3<sup>e</sup> édition.

(4) «Yearbook of International Congress Proceedings 1960-1967.» Bruxelles, U.A.I., 1969, 640 pp.

invitations aux congrès, etc. Un des aspects les plus importants de ce système sera la faculté de fournir aux organisations, qui sont intéressées par un aspect quelconque des activités humaines, les adresses de tous les groupements avec lesquels ils devraient se mettre en contact.

#### Perspectives de développement

La science et la technologie ont atteint un tel degré de développement que «pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, nous en sommes arrivés au point de pouvoir réaliser tout ce que nous désirons à condition d'y mettre le prix» i'). Ceci peut s'appliquer aussi bien à la production de choses nouvelles que — fait rarement mentionné — au développement des techniques capables de fournir une vue d'ensemble coordonnée des processus sociaux dans lesquels l'homme se trouve engagé. D'où l'importance des recherches sur l'avenir qui aideront la société à opter pour ce qu'elle désire et à décider sur la répartition actuelle des ressources.

Le premier chapitre ci-dessous traite de certains développements du système Inter-Contact qui sont techniquement réalisables actuellement. Dans le second chapitre, les développements décrits aboutiront à des réalisations qui seront probablement acquises dans les trente années à venir et à la conception desquelles le système Inter-Contact pourrait contribuer.

##### a) *U'avenir immédiat*

*Organigrammes* : il est peut-être surprenant de constater que beaucoup d'organisations importantes, telles les administrations d'Etat nationales ou les agences spécialisées des Nations Unies, sont incapables de présenter un organigramme détaillé comprenant tous leurs groupements et leurs organes constituants. A ce propos un gouvernement européen après avoir fait établir la liste complète des 200 organismes internationaux s'occupant du développement, a dû renoncer à la formulation d'une politique globale 1970-1980 parce qu'il ne s'avérait pas possible de déterminer, au sein de son administration, quel organe était responsable pour la liaison avec chacun de ces organismes. On s'est limité à une politique globale couvrant une trentaine de ceux-ci, soit dix pour cent.

Grâce à la technique Inter-Contact, la possibilité nous est offerte de stocker des informations à propos de telles structures internes, ainsi que des index, d'imprimer des organigrammes, et même de faire coïncider les organigrammes de deux gouvernements nationaux de façon à pouvoir comparer les responsabilités équivalentes dans chaque hiérarchie. Et à l'aide d'une telle hiérarchie, il sera possible de rechercher le canal parcouru par une décision sur un problème déterminé.

*Visualisation graphique* : il serait possible aussi de diffuser les informations fournies par les organigrammes par l'intermédiaire d'un procédé apparenté à la télévision relié à des ordinateurs — cette méthode d'affichage d'information

I. Sutherland. «Computer graphics». *Datamation*, mai 1966, Op. 22-27.

est appliquée actuellement avec succès à l'aéroport de Londres dans le domaine des réservations de places. Cependant un progrès important sera réellement réalisé le jour où il sera possible de montrer des parties du réseau des organisations sous une forme graphique.

Cette représentation d'un *réseau* en deux, trois ou quatre dimensions permettra d'entrevoir en images les relations entre les organisations. Il est possible, à l'aide d'un marqueur lumineux relié à l'ordinateur, de faire entrer ou d'effacer des informations sur l'écran. De telles méthodes sont actuellement utilisées pour la visualisation de circuits électroniques, de structures mécaniques (avions, automobiles, etc.) ou pour l'analyse de modèles tri-dimensionnels de molécules chimiques complexes. Ceux-ci peuvent être manipulés, réduits ou amplifiés sur l'écran de visualisation <sup>(1)</sup>.

L'importance primordiale de l'utilisation des unités de visualisation graphique réside dans la possibilité d'accroître la compréhension. Celle-ci est grandement facilitée par l'utilisation de modèles mentaux ou de notations permettant une représentation simple d'une masse de complexités qui auraient précédemment échappé à la compréhension. Cependant, plus la complexité est grande, plus l'utilisation de modèles simples sera difficile. Ici le danger nous guette de tomber dans des raccourcis conceptuels spécieux ou des simplifications outrancières. Voici comment un auteur décrit ses propres modèles mentaux à propos du fonctionnement de circuits électriques :

«Malheureusement, mon modèle abstrait a tendance à s'évanouir quand je suis confronté avec un circuit trop complexe. Je suis incapable de me souvenir assez longtemps de ce qui se passe à un endroit pour prévoir ce qui va se dérouler ailleurs. Mon modèle disparaît. Si seulement je pouvais reproduire ce modèle abstrait dans un ordinateur et voir le fonctionnement véritable d'un circuit, mon abstraction ne s'évanouirait pas. Je pourrais alors rattraper les notions qui *s'estompent à la périphérie* et les rendre plus solides. Je serais alors en mesure d'analyser des circuits plus importants. *De telles abstractions existent dans tous les domaines. Mais nous n'avons jamais fait appel à l'ordinateur qui est seul capable Métaier ces abstractions.* De nos jours, l'homme de sciences est limité par sa plume, son papier et son esprit... Grâce à l'ordinateur, il pourrait à présent représenter toutes sortes de notions complexes et abstraites, et il pourrait les utiliser comme il n'a jamais eu l'occasion de le faire auparavant.

*Je pense que les véritables progrès seront réalisés dans le domaine des sciences exactes le jour où il se trouvera quelqu'un pour inventer de nouvelles abstractions qu'il sera indispensable de visualiser par des unités graphiques»* <sup>(2)</sup>.

C'est là le genre de facilité que réclament les sciences politiques, sociales, administratives, les éducateurs et les spécialistes de l'information dans leur étude du système mondial. Il apparaît que des abstractions de cet ordre seront seules capables un jour de former les éléments de base adéquats à une compréhension et à une représentation claire du système mondial quand il s'agira de planifier ou de prendre des décisions. L'utilisation de cette méthode contribuera à rendre

sessions and papers.

<sup>(1)</sup> Voir par exemple: International symposium « Computer Graphics 70 Brunel University, 1970, 3 volumes.

<sup>(2)</sup> W.D. McElroy. «National Academy of Science», *News Report*, November 1969.

le système mondial compréhensible — elle est évidemment d'une importance capitale quand il s'agit d'arriver à une compréhension rapide des structures inter-gouvernementales complexes ou des relations entre les entreprises d'un secteur industriel déterminé.

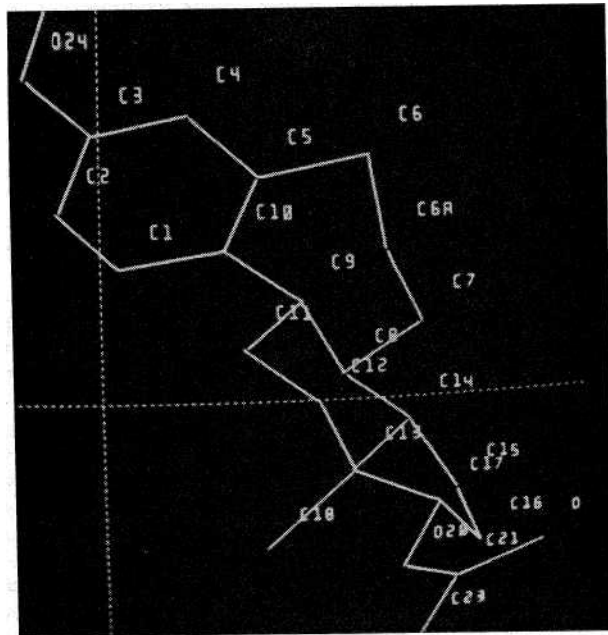
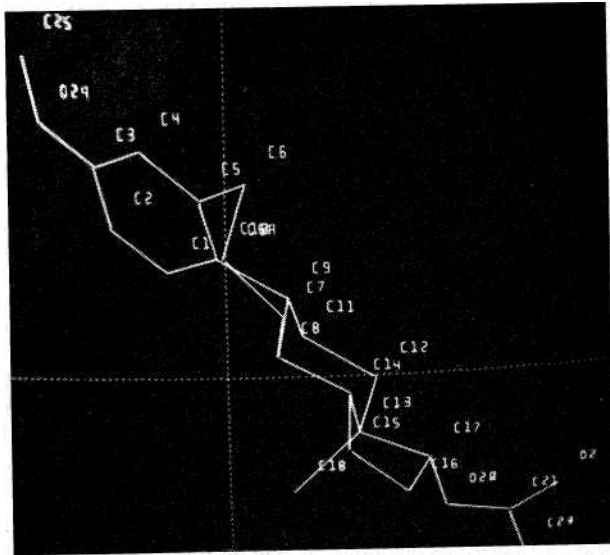
Des recherches orientées dans ce sens contribueront à déceler certaines faiblesses structurales de sorte que les fonds ne seront plus consacrés sans discernement à la création de nouvelles organisations, groupements de coordination, systèmes d'informations, bibliographies, périodiques, etc., mais seront destinés avec plus de précision à améliorer l'efficacité de structures existantes si celles-ci en ont besoin.

Ce système aura l'avantage d'éviter le cercle vicieux du double emploi et de l'inefficacité. Au point de vue de la recherche, une telle décision s'avérera tout à fait logique et en outre la visualisation de l'information trouvera grâce aux yeux du politicien, qui ne jouit pas d'une formation technique, de l'administrateur et du citoyen intéressé, étant donné l'aisance avec laquelle les problèmes pourront être simplifiés ou examinés sous plusieurs angles à la fois (voir plus loin).

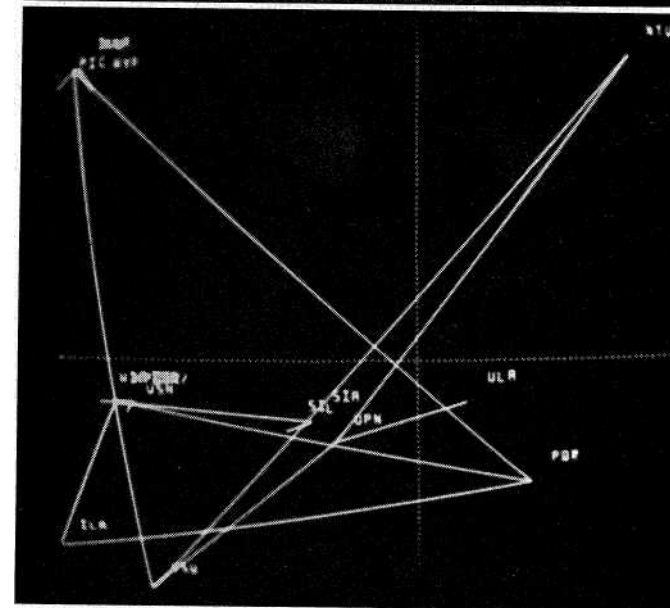
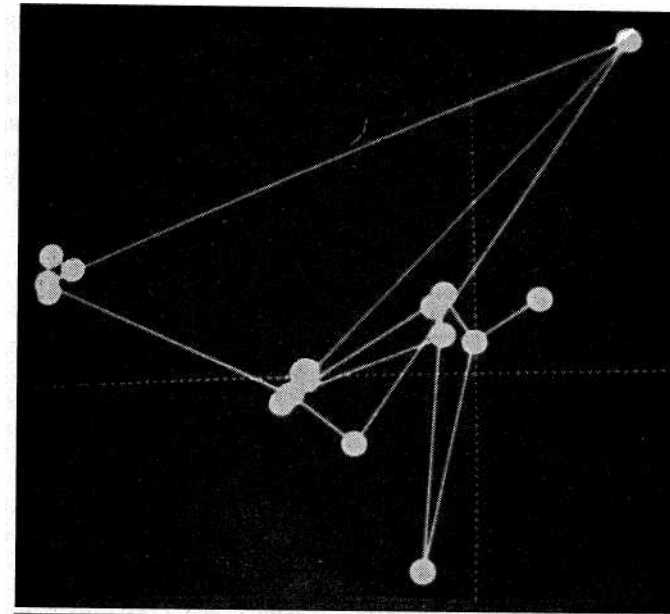
*Education* : une unité de visualisation graphique reliée à un ordinateur revêt des avantages considérables au point de vue technique de communication de concepts nouveaux. A mesure que le système Inter-Contact croît en complexité, il faudra rechercher des techniques nouvelles capables de simplifier la méthode éducative qui s'y rapporte, les rôles et interactions multiples qui sont offerts aux individus, aux citoyens et à leurs groupements. Le temps actuellement nécessaire à la communication d'une connaissance utile du système mondial et la difficulté de concevoir une représentation intégrée de sa complexité posent des problèmes ardu.

C'est ici qu'une unité de visualisation de l'information directement en rapport avec la grande mémoire d'un ordinateur peut offrir de réelles possibilités. Un grand pas sera fait vers une compréhension clairement structurée le jour où l'on pourra manipuler des parties de réseau multi-dimensionnel à l'aide d'un tel système. On pourra ainsi reproduire clairement le système mondial à partir de n'importe quel point de ce réseau préalablement choisi. De cette manière un utilisateur particulier pourra, à partir d'une organisation (ou même d'un concept) qu'il aura vue et comprise, se servir d'une base visuelle pour le mener à une compréhension des relations plus profondes qui relie celle-ci à d'autres organisations (ou concepts) — il existera une variété de modèles utiles à des types de personnalité différente. Par conséquent, des entités «distantes» au point de vue de la communication pourront être réduites visuellement, tandis que d'autres organisations plus «proches» dont l'importance absolue est relativement moins grande, pourront être agrandies (parfois au point de se rapprocher de la conception que l'utilisateur se fait de celles-ci).

Un étudiant pourra ainsi, s'il le désire, compléter son réseau de base en demandant une restructuration du tableau visuel pour tenir compte d'autres structures de départ, et donc arriver à une compréhension d'ensemble qui, conceptuellement, sera fort distante du système de base dont il est parti. De cette manière, il pourra petit à petit se hisser jusqu'à la compréhension de niveaux plus généraux du système mondial ou, au contraire, approfondir certains secteurs



Représentation d'une molécule chimique complexe sur écran de visualisation : technique employée actuellement pour aider à la compréhension de telles structures sous trois dimensions. Le chercheur peut faire tourner la molécule afin de la voir sous des angles différents, faire afficher des textes associés, ou entreprendre des calculs sur une partie de la structure



Un premier pas vers la visualisation des molécules (ci-dessus) a été employée par l'auteur pour représenter le réseau d'organisations et organes associés. La structure a pu être tournée (pour indiquer la configuration d'un point de vue donné), agrandie (pour explorer un lien donné). Les sphères (nœuds) représentant les organismes, ainsi que leur sigles, ont pu être ajoutés ou supprimés. Cette technique pourrait s'appliquer pour l'exploration des réseaux de milliers d'organisations

spécialisés. Ce qui à ses yeux; est sans doute le plus important pour ainsi découvrir les organisations ou les systèmes qui présentent un intérêt maximum pour son travail ou, au contraire, découvrir dans quelle mesure il lui faut abandonner une activité pour un autre mieux: adaptée et seule susceptible de lui donner entière satisfaction, ou encore dans quelle mesure il lui faut apporter des corrections à une tendance qu'il avait jugée insatisfaisante... Une telle exploration du réseau d'organisations peut être enregistrée sur bande magnétique vidéo qui pourra à son tour être utilisée par les éducateurs, par la presse filmée ou pour les réunions (-).

#### b) Dans un avenir plus lointain

Ce chapitre se bornera à exposer brièvement les moyens de communication et le type d'environnement qui, dans la dernière décennie de ce siècle, semblent souhaitables, ou même essentiels, étant donné les problèmes et les possibilités techniques existantes — et dans quelle mesure le système de structuration des données qui est actuellement en cours de conception à l'U.A.I. (2). Plus le nombre de facteurs essentiels qui doit être pris en considération en vue de résoudre une situation donnée, est important — plus la structuration des informations nécessaire pour cerner le problème sera complexe. C'est pourquoi, il est indispensable d'étendre l'utilisation d'unités de visualisation — comme il a été décrit ci-dessus — de façon à constituer un contexte de travail qui pourra être décrit par un administrateur (ou un membre) de la manière suivante : il devra considérer son organisation comme le point d'intégration ou de coordination qui, dans une série de réseaux de relations, unissent les individus à d'autres groupements impliqués à leur tour dans un ensemble de problèmes déterminés. Cette notion abstraite se présentera sous une forme visuelle précise en utilisant une technique de visualisation appropriée sur écran de projection tri-dimensionnel relié directement à un ordinateur. Ainsi, il sera possible de contrôler le degré de développement de ces réseaux.

Chaque événement qui survient et le temps qui passe modifieront sans cesse la configuration des liens unissant les diverses organisations. Pendant qu'il regardera le tableau visuel lui signalera la formation ou la destruction de nouveaux liens ainsi que les secteurs de conflit qui opposent les organisations. Il apparaîtra de nouveaux points de variables entraînant de là part de son organisation des décisions et des réactions immédiates. Il est évident que les décisions qu'il prendra, afin d'allouer des ressources dans de nouveaux domaines, viendront modifier la configuration des liens sur son propre tableau et sur ceux des autres organisations impliquées dans le même Secteur d'activité.

Un tableau coordonné le tiendra donc au courant des problèmes existants et le renseignera sur leur degré de développement. Il pourra à tout moment déterminer quelles organisations et réseaux travaillant de concert sur le même projet — sont impliquées dans tels ou tels problèmes, ainsi que leur degré

(1) Ces points ont fait l'objet d'une étude plus détaillée par A.J.N. Judge. «The improvement of communication within the world System». Bruxelles, U.A.I. 1969 (INF/2).

(2) Quelques-unes des possibilités traitées dans ce chapitre ont fait l'objet d'une étude plus détaillée par A.J.N. Judge. «Communication and international organizations». *International Associations*, vol. 22, février 1970, pp. 67 à 79.

d'efficacité et leurs besoins en ressources. L'ordinateur lui révélera, d'autre part, les problèmes qui l'intéressent tout particulièrement et qui ne touchent aucune autre organisation, il lui indiquera les groupements auprès desquels il pourra obtenir des fonds, ou qui seraient désireux de collaborer, ou encore de soutenir une action qu'il aura entreprise (3).

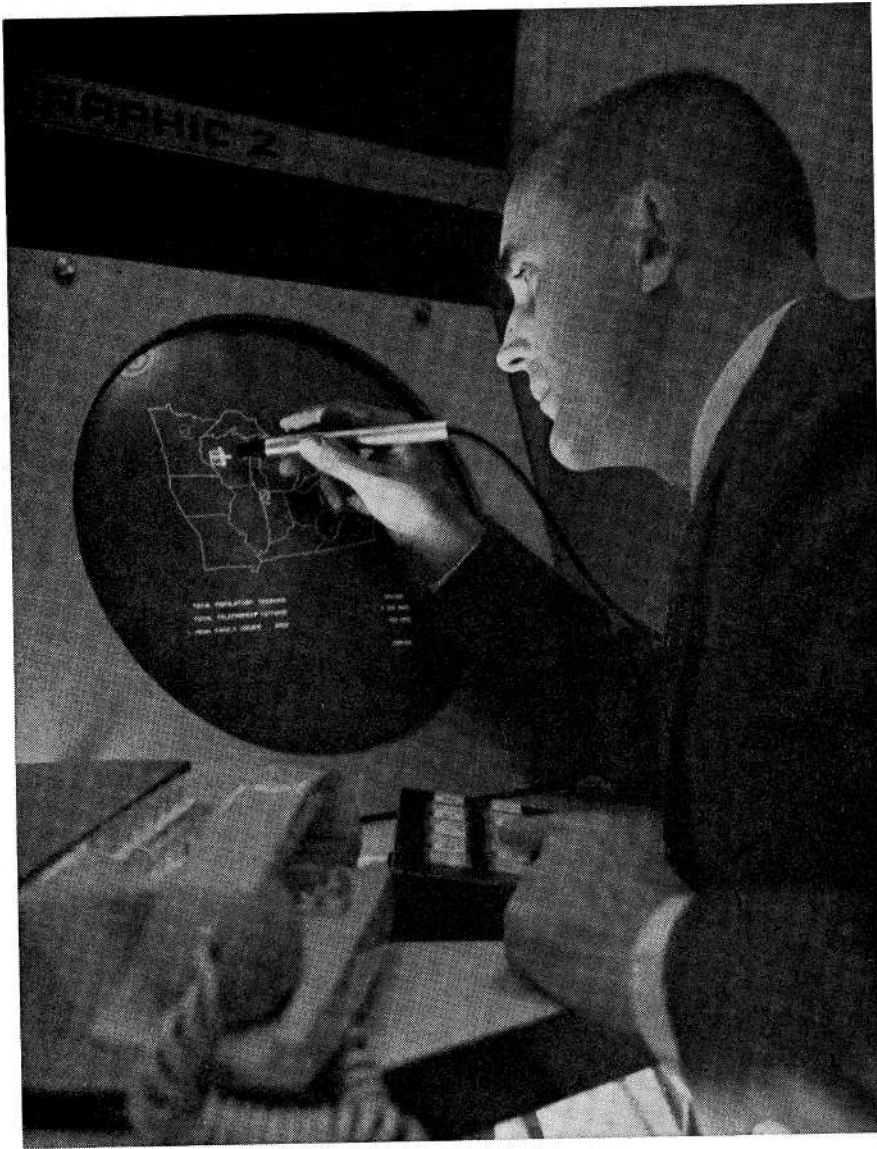
Vu les développements en matière de communications, les organisations — c'est-à-dire des structures destinées à traiter les informations — tendront de plus en plus à abandonner les formes qu'elles prennent de nos jours. Le bureau deviendra superflu puisque les dossiers, rapports et documents, seront stockés et utilisés électroniquement. La salle de conférences disparaîtra étant donné que les déplacements sont une source d'inconvénients et de perte de temps, qu'il sera plus commode de remplacer par les avantages qu'offrent les communications par vidéophone. L'organisation purement administrative deviendra un concept concrétisé dans un programme d'ordinateur (2). Une telle évolution aura l'avantage de réduire la propension ou le besoin de s'identifier avec les aspects auxiliaires et accessoires d'une organisation, aspects qui, en général, sont les plus réfractaires à toute idée d'évolution. La notion même d'organisation en tant que structure permanente sera modifiée. La facilité avec laquelle les structures peuvent être modifiées ou créées entraînera un accroissement de la vitesse d'évolution de celles-ci au point où de nouveaux liens seront employés pour la solution de chaque nouveau type de problème.

On en arrive ainsi au point où la notion d'organisation considérée comme une structure distincte et bien définie (à l'exception de sa définition en termes d'ordinateur) sera bientôt remplacée par une notion nouvelle. On mettra davantage l'accent sur les composants potentiels d'une structure en fonction d'un problème type, et sur la stimulation nécessaire à encourager leur participation. La notion d'une dynamique de l'organisation ne cadre pas avec la pensée traditionnelle des organisations officielles, mais elle se rapproche très fort, par contre, de la compréhension intuitive de l'action dont font preuve les groupements, les organisations officieuses et les groupes de pression.

On pourra réellement apprécier la grande souplesse de cette méthode si on considère (d'un point de vue sociologique) que certaines «organisations» peuvent être formées actuellement par des personnes concernées qui téléphoniquement décident d'une action conjointe ou d'une opposition à quelque politique nouvelle. Dans l'avenir, cette procédure sera rapidement accompagnée d'une formulation (et la négociation qui y est associée) d'une structure d'organisation réglée par sa représentation en ordinateur, de sélection des listes de contacts, acquisition de fonds (par transfert électronique de crédits), etc. Un groupement officiel aura été ainsi créé qui pourra exercer des pressions ou être liquidé tout aussi rapidement.

(3) Un système techniquement analogue à celui-ci est déjà utilisé pour la vente et l'achat d'actions entre parties qui désirent rester anonymes durant la phase des négociations. Voir «A Computer to bypass the broker», *Business Week*, 8 mars 1969, pp. 96-97.

(2) En dehors des avantages technologiques que présente une telle solution, la société en est déjà arrivée au stade où un ensemble tri-dimensionnel de bureaux tend à devenir un obstacle direct aux contacts multi-dimensionnels qui se produisent entre les individus et les nombreuses fonctions qu'ils ont à remplir dans le cadre d'une grande variété de comités et de groupes de travail.



(Photo : Bell Telephone Laboratories)

Une méthode nouvelle et puissante d'attaquer les problèmes mondiaux. La combinaison de l'élément créateur, et l'ordinateur - le réalisateur intégral, est le cœur même du concept de la visualisation graphique par ordinateur. Il résulte de cette combinaison une équipe d'une puissance de résoudre les problèmes

La gamme actuelle d'organisations est très sévèrement limitée par la nécessité de rendre simple la procédure de délibération et de contrôle, ainsi que l'identification des groupements membres. La puissance de calcul et de visualisation de l'ordinateur permettra de rendre compréhensible la constitution de groupements complexes de divers types, rendant ainsi possible l'existence de certains groupements qui «s'associent» ou «existent» momentanément dans un but commun, ou qui modifient leurs structures et leur mode d'action pour les besoins d'une cause particulière (\*), ou encore qui ont un nombre important de membres pour une politique déterminée et un nombre très limité pour d'autres programmes. Ces nouveaux types d'organisation poseront des problèmes considérables quand il s'agira de leur accorder un statut officiel — à moins qu'en matière de législation on admette le fait que le programme d'ordinateur offre en fait une précision de définition considérablement plus élevée qu'auparavant.

Les possibilités les plus riches résident peut-être dans une amélioration des relations entre l'homme de la rue et les spécialistes qui recherchent de nouveaux moyens de comprendre, de contrôler et de faire évoluer la société. Les prévisions concernant la situation mondiale en 1976, dans laquelle «... le politicien, qui travaille de concert avec ses conseillers techniques et ses planificateurs, sera en mesure d'avancer des interprétations sur la «réalité urbaine», des programmes destinés à y remédier et des évaluations à propos de ces programmes d'exécution, fondées sur des connaissances que ses adversaires ne pourront pas se procurer ou qui seront indisponibles au moment même où ceux-ci pourraient s'en armer...» (2) seront heureusement dépassées. Le système d'information envisagé plus haut pourrait être adapté de façon à pouvoir enregistrer aussi bien les idées les plus subtiles des diplomates ou des artistes, que celles, plus positives et mathématiques, des chercheurs (3). Celles-ci pourraient alors être traduites par l'ordinateur soit directement, soit par l'intermédiaire de programmes éducatifs appropriés, en explications adaptées aux exigences de l'homme de la rue. Les possibilités de participation ont été considérablement améliorées et elles sont implicitement présentes dans la souplesse et la facilité avec lesquelles il est possible de former et de contrôler les organisations — ou même de s'y opposer.

L'extension de systèmes nationaux de données en vue de faciliter, à l'aide d'un tel système, la contestation démocratique, pourra seule éviter que les systèmes en question soient détruits par une future évolution ou employés à tort dans un but d'oppression. La clé du succès réside dans le fait d'utiliser le même système pour des buts différents; on évitera ainsi les réactions spasmodiques d'une société qui doit se contenter d'un système d'information fragmenté.

(\*) Ceci pourrait mener à un grand progrès dans l'étude des problèmes de minorité/majorité, tels que ceux existant en Afrique du Sud.

(2) D.M. Michael. «On Coping with Complexity : Planning and Politics». *Daedalus*, Fall 1968. pp. 1179-1185.

(3) Certains problèmes de relations entre organisations pourraient aussi être résolus de manière plus imaginative et plus harmonieuse. Les développements actuels laissent déjà entrevoir cette possibilité. «L'ordinateur, qui est capable de manipuler une masse fantastique de données, rapprochera l'artiste de l'homme de sciences. De manières différentes, ils pourront tous deux à présent utiliser les mêmes disciplines et les mêmes connaissances. Pour la première fois, l'artiste est en mesure d'accéder directement aux concepts scientifiques de base du XX<sup>e</sup> siècle.» (C. Csuri et J. Schaffer. «Art, Computers and Mathematics». Dans «Computer Art Society, Event One». Londres, 1969).

Dans le contexte actuel, on pourrait conclure que le seul modèle dynamique suffisamment complexe et cependant compréhensible résumant toute la variété des systèmes employés, est l'administrateur en tant qu'être humain pleinement développé. Il devra être capable non seulement d'enregistrer les informations coordonnées mais de conserver une vue d'ensemble du réseau global. C'est là une évolution susceptible d'apporter à plus d'un de réelles satisfactions philosophiques et capable de constituer les éléments conceptuels de base nécessaires à un rétablissement de l'équilibre entre l'homme et le milieu organisé dans lequel il évolue.

Il conviendrait alors d'éduquer les individus comme spécialistes en généralité et de conceptualiser en eux-mêmes les interactions entre les sous-systèmes de la société tout en développant la précision et une vision suffisamment large des choses. Il s'agit en outre de leur apprendre la manière dont il est possible de visualiser sur un écran toutes les subtilités existantes et d'en tirer profit par le biais de discussions objectives et de moyens de contrôle permettant des développements ultérieurs.

### Conclusion

Le fait qu'il n'existe aucun centre, faculté universitaire ou institut, spécialisés dans l'étude du système international *dans son ensemble*, ou dans l'étude de la corrélation des problèmes *dans son ensemble* (\*), donne aux activités et aux projets de l'U.A.I. un relief tout particulier. On peut entrevoir une autre conséquence possible qui semble avoir été ignorée jusqu'à présent.

Le manque de ces centres d'informations prouve suffisamment que personne ne s'est jusqu'ici préoccupé (ou n'a pas non plus pensé à utiliser ces informations) d'envisager les problèmes dans un esprit assez large pour pouvoir parer aux conséquences synergétiques qui sont en puissance la cause d'une catastrophe finale. Et, «tandis que les difficultés et les dangers s'accroissent selon une progression géométrique, la connaissance et la main-d'œuvre qualifiée capable de les résoudre tend à augmenter, selon une progression arithmétique»<sup>(2)</sup>.

Une vue fragmentaire de la société peut en fin de compte renforcer le degré de fragmentation conceptuelle dans l'esprit de l'homme; la réciproque est vraie également. Cette fragmentation va à l'encontre de toute satisfaction humaine<sup>(3)</sup> et — dans la mesure où la clef de la paix réside dans l'esprit des hommes<sup>(4)</sup> — elle entrave toute recherche d'une paix mondiale satisfaisante et la solution d'autres problèmes internationaux.

(\*) Pour l'importance actuelle de la généralisation relative à la spécialisation, voir par exemple : «United States Senate, Committee on Government Operations, Subcommittee on National Security and International Operations (Comp.). Specialists and generalists; a selection of readings». Washington, 1968.

(<sup>1</sup>) « Yeheskel Dror. Prolegomenon to policy sciences : from muddling through to meta-policy-making ». Texte présenté à un symposium de l'« American Association for the Advancement of Science », décembre 1969.

(<sup>2</sup>) Voir par exemple N.W. Chamberlain. « The Life of the mind in the firm ». *Daedalus*, "Winter 1969, pp. 134 à 146. La possibilité d'en arriver dans l'avenir à une « ségrégation » sur le plan de l'organisation : sujet traité chez A.J.N. Judge. « Organizational apartheid; who needs whom in the second United Nations Development Decade? » *International Associations*, vol. 21, octobre 1969, pp. 451 à 466.

(<sup>3</sup>) René Maheu, Directeur Général, UNESCO,

Du fait que notre puissance est issue de la fragmentation de nos connaissances et de nos actions, nous restons relativement impuissants quand il s'agit de résoudre intelligemment les problèmes posés par des unités telles que la cité, l'écologie d'un estuaire, ou «la qualité de la vie»<sup>(5)</sup> — ou le système mondial dans son ensemble. Un développement de méthodes plus aptes à coordonner divers secteurs d'activité et de connaissance mènera à des relations plus concrètes entre les organisations et les problèmes<sup>(2)</sup>.

La constitution d'un réseau — une ressource inexplorée en fonction de ses conséquences synergétiques — au sein duquel toutes les organisations figureraient en fonction de leur système de contacts, diminuerait la tendance actuelle qui consiste à considérer les organisations comme des entités isolées (fait qui favorise les conflits plutôt que la coopération) et à traiter les problèmes isolément comme s'ils n'étaient solubles que par des organisations isolées. Les techniques dont on dispose actuellement sont capables de structurer les informations sous une forme visuelle adaptable aux exigences de l'enseignement. Des possibilités passionnantes sont ainsi offertes en vue d'améliorer la compréhension des structures de la société.

Le réseau serait à même de produire un modèle réaliste et physique de ce qui, jusqu'ici, n'a été qu'une notion abstraite et relativement insignifiante : c'est-à-dire la «société universelle». L'existence d'un tel modèle pourrait avoir des conséquences importantes sur le plan social et éducatif.

La force de l'U.A.I. provient d'une idée relativement simple qui a été renforcée au cours de soixante années — c'est-à-dire la nécessité d'une «vue d'ensemble» au-delà de toutes les catégories traditionnelles. La rapidité avec laquelle le système Inter-Contact de l'U.A.I. se développera dans le but de concrétiser le réseau d'organisations dépendra directement : a) de la mesure dans laquelle certains groupements intéressés par des problèmes spécifiques ou régionaux seront capables de comprendre l'avantage qu'il y a à libérer des fonds pour pouvoir inclure dans le système *général* de coordination des informations hautement spécialisées et b) de l'enthousiasme que l'on pourra soulever chez les utilisateurs possibles et chez des groupements désireux de rassembler systématiquement, et de préparer, des informations au sujet de groupements s'occupant activement de problèmes *qu'eux seuls* considèrent comme, importants. Le succès ultime dépendra de la mesure dans laquelle la notion de coordination répondra aux besoins de la jeunesse, en stimulant son imagination et en lui fournissant un instrument digne des années 1970, un instrument qui aidera l'homme de la rue à comprendre la société et à se construire un environnement satisfaisant.

(<sup>1</sup>) Editorial, *Fortune*, février 1970, p. 92.

(<sup>2</sup>) J. Clark et A.J.N. Judge. «Development of transdisciplinary conceptual aids». Bruxelles, U.A.T., 1970, proposition de projet.

## TABLE DES MATIÈRES

Messages :	
Pierre HARMEL.....	2
U THANT.....	4
René MAHEU.....	6
Paul VAN ZEELAND.....	8
Joseph E. JOHNSON.....	9
La place de l'Union des Associations Internationales dans l'étude des relations inter nationales par Franco Alberto CASADIO.....	10
La coopération des individus à l'action des Etats par Etienne de la VALLEE POUSSIN	13
Regards sur soixante années d'activité de l'Union des Associations internationales par Georges Patrick SPEECKAERT.....	19
Deux pionniers de la coopération internationale et de la paix universelle : Henri La Fontaine et Paul Outlet par Jean BAUGNIET.....	53
Les perspectives d'avenir de l'Union des Associations Internationales par Robert FENAUX.....	60
Les organisations non gouvernementales et l'œuvre des Nations Unies dans le domaine de la protection des droits de l'homme par Marc SCHREIBER.....	71
L'O.N.U. vingt-cinq ans après, par René FOURDIN.....	78
La coopération internationale et les éducateurs par Louis VERNIERS.....	85
La visualisation du réseau d'organisations - L'U.A.I. banque de données internationales par Anthony J.N. JUDGE.....	88